

service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2018

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

SIEP DE LA REGION DE
JURANCON



Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	L'essentiel de l'année	7
1.2	Les chiffres clés.....	14
1.3	Les indicateurs de performance.....	15
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	16
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP.....	17
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	17
1.4	Les évolutions réglementaires	19
1.5	Les perspectives	20
2	 Présentation du service	29
2.1	Le contrat	31
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat.....	33
2.2.1	L'organisation spécifique pour votre contrat.....	33
2.2.2	La gestion de crise.....	36
2.2.3	La relation clientèle.....	37
2.3	L'inventaire du patrimoine	39
2.3.1	Les biens de retour.....	39
3	 Qualité du service.....	55
3.1	Le bilan hydraulique	57
3.1.1	Les volumes prélevés	57
3.1.2	Les volumes d'eau potable produits	57
3.1.3	Les volumes d'eau potable importés et exportés.....	58
3.1.4	Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève.....	60
3.1.5	Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève.....	61
3.1.6	La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)....	67
3.1.7	L'ILC et rendement grenelle 2.....	69
3.1.8	Le rendement contractuel	70
3.1.9	Les volumes de pointes	71
3.2	La qualité de l'eau	72
3.2.1	Le contrôle de la qualité de l'eau.....	72
3.2.2	Le plan vigipirate	72
3.2.3	La ressource.....	73
3.2.4	La production.....	73
3.2.5	La distribution	74
3.2.6	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007.....	75
3.3	Le bilan d'exploitation	76
3.3.1	La consommation électrique	76
3.3.2	Les contrôles réglementaires.....	77
3.3.3	Le nettoyage des réservoirs.....	78
3.3.4	Les autres interventions sur les installations	79
3.3.5	Les interventions sur le réseau de distribution	82
3.3.6	La recherche des fuites.....	84
3.3.7	Les interventions en astreinte	85
3.4	Le bilan clientèle.....	89
3.4.1	ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle	89
3.4.2	Le nombre d'abonnements	89
3.4.3	Les volumes vendus	93
3.4.4	Les volumes vendus aux gros consommateurs.....	99
3.4.5	La typologie des contacts clients	100
3.4.6	Les principaux motifs de dossiers clients	100
3.4.7	L'activité de gestion clients	102
3.4.8	La relation clients.....	102
3.4.9	L'encaissement et le recouvrement.....	105
3.4.10	Le fonds de solidarité.....	106
3.4.11	Les dégrèvements	109

3.4.12	La mesure de la satisfaction client	110
3.4.13	Le prix du service de l'eau potable	112

4 | Comptes de la délégation 117

4.1	Le CARE.....	119
4.1.1	Le CARE	119
4.1.2	Le détail des produits.....	121
4.1.3	La présentation des méthodes d'élaboration.....	121
4.2	La situation des biens et des immobilisations	128
4.2.1	La situation sur les installations	128
4.2.2	La situation sur les branchements.....	129
4.2.3	La situation sur les compteurs	129
4.3	Les investissements contractuels	131
4.3.1	Le renouvellement	131

5 | Votre délégataire 133

5.1	Notre organisation	136
5.1.1	La Région	136
5.1.2	Nos implantations	136
5.1.3	Nos moyens humains	137
5.1.4	Les autres moyens	138
5.1.5	Nos moyens logistiques.....	139
5.1.6	L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale.....	140
5.2	La relation clientèle	141
5.2.1	Le site internet et l'information client	141
5.2.2	L'entité de gestion client	144
5.3	Notre système de management	145
5.4	Notre démarche développement durable.....	148
5.5	Nos offres innovantes.....	151
5.5.1	Notre organisation VISIO	151
5.5.2	Nos nouveaux produits d'exploitation.....	153
5.6	Nos actions de communication	155
5.6.1	Les actions de communications pour SUEZ eau France.....	155

6 | Glossaire 159

7 | Annexes 171

7.1	Synthèse réglementaire	173
7.2	Annexe 2 : Liste des gros consommateurs > à 1000 m ³	190
7.3	Annexe 3 : Détails des interventions réseau.....	195
7.4	Annexe 4 : Bilan ARS.....	197
7.5	Annexe 5 : Factures 120 m ³	198
7.6	Annexe 6 : Plan de renouvellement	242
7.7	Annexe 7 : Plans des préconisations	243
7.8	Annexe 8 : Détail de l'évolution du patrimoine	244
7.9	Annexe 9 : Liste des abandons de créances	258
7.10	Annexe 10 : Détail des recherches de fuites.....	260
7.11	Annexe 11 : Suivi des indicateurs de performance.....	263
7.11.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	263
7.11.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	264
7.11.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	264
7.12	Annexe 12 : Liste des dégrèvements.....	266
7.13	Annexe 13 : Plan de localisation des prises d'eau sauvages -Zone Induspal à LONS.....	271

1 | Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

► Champ captant

Puits P13 bis à Mazères-Lezons

Ce nouveau puits foré en 2016 dans le périmètre immédiat du P13 (travaux finalisés en 2017) n'a pas été mis en service. En 2018, des travaux complémentaires de sécurité ont été réalisés notamment un escalier béton d'accès à la tête de puits. La mise en service devrait s'effectuer en 2019.

Puits P16 à Meillon

Après le décolmatage réalisé en 2017, le puits continue toujours de fournir du sable.

Sur les recommandations du cabinet CETRA ; le Syndicat a fait réaliser par les sociétés SUNFOR et IDEES EAUX en décembre 2018 une diaggraphie, un nettoyage du puits, ainsi qu'un test du dessableur existant.

Ces interventions ont consisté dans un premier temps à faire une inspection télévisuelle du puits, à mesurer et enregistrer en continu les flux au micromoulinets pour déterminer les zones de productivité du forage (90% du débit est réalisé en partie haute au niveau des crépines).

Dans un deuxième temps, un brossage puis un nettoyage par acidification, un autre brossage et un nettoyage par air Lift a rendu les crépines propres.

Pour autant, le puits fournit toujours du sable et malgré l'autorisation de prélèvement à 250 m³/h, sur les préconisations du bureau d'études CETRA, il sera préférable de faire fonctionner ce puits à partir de 2019 aux environs de 80 m³/h, débit pour lequel il y aurait peu de relargage de sable. Néanmoins il sera possible de pousser jusqu'à 120 m³/h sans entraîner d'altération ou de déstructuration du puits. Le dessableur sera en outre renouvelé en 2019 avant la mise en service du puits.

Puits P17 à Meillon

Renouvellement du matériel de télégestion du puits.

Puits P18 à Mazères-Lezons

L'arrêté de "Déclaration d'utilité publique" publié au 2ème semestre 2017 a permis de mettre en fonctionnement le puits P18 début 2018.

Cham captant général

Dans le cadre de l'optimisation énergétique (ISO 50001), une étude puits par puits a été réalisée et a permis de

déterminer que leur fonctionnement était en adéquation avec les volumes fournis et la consommation électrique.

**Protection des périmètres
contre les incivilités
(rappel RAD
2015/2016/2017)**

La présence des chemins de randonnée traversant les périmètres rapprochés du champ captant et massivement utilisés par le grand public, engendre régulièrement des incivilités et le dépôt de déchets divers à proximité de nos périmètres immédiats. Il est donc judicieux d'informer les communes concernées et les intercommunalités afin qu'elles assurent une meilleure surveillance et un entretien régulier.

Ce sujet est encore plus d'actualité avec la réalisation d'une voie verte en 2018 le long des berges du Gave par la CDAPBP et qui traverse les périmètres rapprochés des champs captants.

**Périmètre MAZERES II sur
la commune de Mazères-
Lezons**

Nous notons régulièrement, à proximité des équipements sportifs (stade) de la commune de Mazères, la détérioration récurrente de la clôture du périmètre immédiat de Mazères II causée par des véhicules de particulier venant au stade ou sur la voie verte. Un aménagement doit être étudié.

**Protection des périmètres
contre les inondations
(Rappel RAD
2015/2016/2017)**

Nous avons constaté que les inondations successives des périmètres immédiats du champ captant, en particulier au niveau du P16 et de la station d'alerte, entraînent une érosion des berges. La protection de ces berges par le Syndicat du Gave de Pau sera un enjeu pour les années à venir afin de pérenniser la sécurité du champ captant.

Un relevé topographique avec pose de jalons a été réalisé afin de suivre l'évolution du recul des berges en direction du puits P16.

La visite de contrôle effectuée en 2018 n'a pas montré d'érosion supplémentaire.

Toutefois, à ce jour, l'enjeu reste toujours prioritaire.

► Réservoirs

Réservoirs

La fin du 1^{er} trimestre 2018 a marqué l'achèvement de la campagne de réhabilitation des 13 réservoirs par le Syndicat.

**Réservoir de Batgusère
à Bosdarros**

Les travaux de traversée de parois de la cuve réalisés par le Syndicat se sont déroulés au 2^{ème} semestre 2018. La fin du renouvellement de l'hydraulique est prévue par SUEZ au 1^{er} semestre 2019.

Réservoir de Taillefer à Uzoz	Travaux de traversée de parois par le Syndicat et renouvellement de l'hydraulique du réservoir par SUEZ.
Réservoir Sabalot à Gan	Travaux de réhabilitation partielle du réservoir par le Syndicat.
Réservoir 3000 m3 à Mazères-Lezons	Renouvellement de la trappe d'accès et de l'échelle, et des 50% restant de la chambre des vannes de l'ancienne cuve par SUEZ. Nous avons constaté des suintements au niveau de la reprise des traversées de parois sur la canalisation de distribution.
Réservoir sur tour Haute Vue à Morlaàs	Suez a réalisé le renouvellement de l'hydraulique intérieure de la cuve et les traversées de paroi ont été traitées par le Syndicat. Reste toutefois à installer l'échelle du réservoir qui ne pourra être effective que lorsque les travaux seront réalisés par SFR. Donc pas de remise en eau depuis début 2018 du fait de l'attente de ces travaux toujours pas réalisés.
Surpresseur de Lafforgue à Assat	Renouvellement partiel du ballon anti-bélier
Station de reprise de Berlanne à Morlaàs	Renouvellement intégral de l'armoire BT avec modernisation par l'ajout de variateurs de vitesse. Renouvellement partiel du ballon anti bélier et du moteur de la pompe 1. Modification et amélioration hydraulique avec ajout de clapets anti-retour sur le refoulement des pompes permettant désormais une meilleure sécurisation par un basculement automatique des pompes.
Station de reprise Carrérot à Gelos	Renouvellement partiel de la pompe 1.
Station de reprise de Narcastet	Suez a continué en 2018 le renouvellement de l'hydraulique Renouvellement partiel du ballon anti-bélier et réhabilitation des pompes 1 et 2.
Surpresseur Haute Vue à Morlaàs	Renouvellement de la pompe 2 et de la vanne motorisée et renouvellement partiel du ballon anti bélier.

► Réseau

Fuites récurrentes sur la canalisation d'alimentation du réservoir Le Nid Béarnais à Mazères-Lezons

Depuis 2015, plusieurs fuites ponctuelles sur la canalisation fonte de diamètre 400 ont été détectées.

Une étude menée par le centre de recherche de Suez (le CIRSEE) en 2016 avait permis de mettre en évidence plusieurs points critiques :

- Problèmes de conception,
- Problème de l'environnement de la conduite qui se situe en sortie du champ captant et qui est soumis à de fortes variations de pression.

Suite à ce diagnostic, des propositions d'amélioration ou d'adaptation ont été transmises au Syndicat en avril 2016.

En 2016, d'autres fuites sont apparues, et des investigations complémentaires sur un tronçon de 3km linéaire de la conduite ont été effectuées à l'initiative de SUEZ pour estimer le débit de fuite estimé à 36 m³/h.

Il a été acté avec le syndicat et le maître d'œuvre que les fuites seraient réparées une fois les travaux d'amélioration validés et réalisés.

En janvier 2017, lors de manœuvres de vannes, SUEZ a constaté que la vanne de sectionnement au départ du réseau de transport du Nid Béarnais, n'étanchait pas le réseau. SUEZ revient vers le Syndicat pour la validation des travaux préconisés en 2016.

Un plan d'action a été lancé dès septembre 2017 :

- Campagne de mesures réalisée en août et septembre pour estimer à nouveau les débits de fuites,
- Pose d'une vanne pour scinder le tronçon fuyard en deux,
- Pose de matériels de purges (ventouses et soupape JET),
- Réparation des 3 principales fuites
- En octobre, une deuxième campagne de recherches de fuites au gaz traceur (une quinzaine de fuites détectées).

Avant de faire une nouvelle estimation du débit de fuite et de valider une nouvelle campagne de réparation, le Syndicat a décidé d'engager en 2018 des travaux de remplacement de la vanne motorisée à l'origine des coups de bélier et des fuites à répétition.

Travaux de reprise des sorties du Nid Béarnais et

En avril 2018, un marché de travaux a été lancé par le syndicat avec pour objectif le renouvellement des vannes

du Loulié du champ captant

motorisées par une vanne équilibrée de régulation associée à un ballon anti-bélier.

Rappel de la problématique

Depuis la conception du réseau, les secteurs distincts Nid Béarnais et Loulié sont alimentés par le champ captant de Mazères au moyen de vannes motorisées papillon situées en sortie du feeder général permettant également d'alimenter les réservoirs de tête du même nom.

Tantôt, le réseau est alimenté directement par le champ captant lorsque la vanne motorisée de chaque départ est ouverte. Tantôt, le réseau est alimenté par le réservoir de tête lorsque la vanne motorisée est fermée.

La régulation de débit sur chaque antenne est effectuée au moyen d'une vanne opercule bridée afin de laisser passer un débit de 400 m³/h.

Lors de manœuvres de vannes en 2017, il a été observé sur le départ du Nid Béarnais, une usure prématurée et prononcée de la vanne papillon motorisée et une altération de la vanne opercule permettant la régulation du débit avec pour effet un défaut d'étanchéité.

Et de plus, chaque fermeture de vanne provoque un phénomène transitoire en aval, sur les conduites de transfert de diamètre 400.-

Les travaux engagés en mai 2018 se sont poursuivis jusqu'en décembre 2018 et ont permis de traiter la sortie du Nid Béarnais mais aussi celle du Loulié.

Ces travaux ont été principalement localisés sur Mazères-Lezons face à la salle polyvalente et ont consisté à :

- remplacer ces vannes motorisées qui ne remplissaient plus leur mission par deux vannes de régulation qui permettent d'ouvrir et fermer chaque départ de manière douce dans le but de limiter le phénomène transitoire et de réaliser une régulation du débit en fonction des conditions d'exploitation (pose des deux vannes en septembre 2018)
- poser deux ballons anti béliers pour protéger les deux départs soumis à régulation motorisée (pose des ballons en octobre 2018).

Une première mise en service des ballons a été effectuée le 25/10/2018 avec un réglage des vannes à 400m³/h.

Mais en décembre 2018, un problème de tassement de la dalle supportant les ballons et l'apparition d'une fuite sur l'un des deux ballons a entraîné un fonctionnement

dégradé des vannes de régulation seules sans la protection des ballons anti béliers.

Une reprise de la dalle (structure métallique) sera effectuée début 2019 sur laquelle seront positionnés les ballons après vérification du fournisseur. Les vannes de régulation pourront être remises en configuration fermeture totale en avril 2019.

Pendant toute la durée des travaux la continuité du service de distribution a été assurée par SUEZ.

Sectorisation et rendement de réseau

A fin 2018, 70 compteurs de sectorisation, 4 compteurs clients télésurveillés (Fromagerie Chaumes, Cap Ecologia, Pierre Fabre), 10 compteurs de production (9 compteurs forages et 1 compteur général), servent à délimiter 52 secteurs.

Vols d'eau

En 2018, comme les années précédentes, nous avons constaté des vols d'eau sur les poteaux incendie des différentes communes du Syndicat et notamment sur le secteur de Lons Induspal où l'on peut estimer une perte entre 15 et 20 m³/h.

Nous détaillons dans le chapitre dédié au rendement de réseau l'estimation de ces volumes.

Une nouvelle problématique est apparue liée à ces vols d'eau, à savoir, **l'usure importante des clapets** des poteaux incendie qui génère des fuites d'eau conséquentes et invisibles avec l'incongelabilité (purge) qui est ouverte lorsque le PI est ouvert.

► Compteurs

Renouvellement des compteurs

1771 compteurs d'abonnés ont été renouvelés en 2018 sur le SIEP de Jurançon. Il reste 830 compteurs dont l'âge est supérieur à 15 ans au 31 décembre 2018. Parmi ces compteurs, un grand nombre reste inaccessibles sans la présence du client ; un plan d'action a été mis en place avec envoi de courrier et prise de rendez-vous par téléphone.

Ces compteurs seront renouvelés dans le cadre du plan de renouvellement.

► Branchements

Renouvellement des

branchements

Le renouvellement contractuel des branchements vétustes (60 unités par an) à partir de 2011 est concentré par ordre de priorité et en parallèle avec les travaux de renouvellement de canalisation engagés par le Syndicat. Les renouvellements pourront être partiels comme complets.

En 2018, **28 branchements** ont été renouvelés pour un montant de **33 623,00 €**.

Un détail des renouvellements de branchements réalisés est joint en annexe au compte-rendu annuel.

►► Qualité de l'eau

En 2018, la qualité de l'eau sur le territoire syndical a été préservée.

Les contrôles réglementaires par l'ARS tant en production que distribution sont 100% conformes (cf. annexe 4 bilan ARS de la qualité des eaux distribuées en 2018).

Sur les quinze dernières années, l'eau produite et distribuée, à l'exception d'une seule non-conformité non confirmée par les analyses contradictoires en 2017 (99,1% de conformité en 2017), est 100% conforme à la réglementation en vigueur.

Le taux de chlore appliqué en sortie de champ captant (moyenne 0.28 mg/l) permet de maintenir un taux moyen en bout de réseau entre 0,05 et 0,1 mg/l.

1.2 Les chiffres clés



3 906 916 m³ d'eau facturée
(3 996 299 m³ pour 2017)

100 % de conformité sur les analyses bactériologiques
(99,1% pour 2017)



100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques
(100% pour 2017)

76,7 % de rendement du réseau de distribution (76,7 % pour 2017)
71,88 % rendement volumes hors estimation des pertes du Nid Béarnais et des prises d'eau sauvages (70% pour 2017)



4,47 m³/km/j de pertes en réseau
(4,7 m³/km/j pour 2017)

826 km de réseau de distribution d'eau potable
(823 km pour 2017)



1,74133 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³
(1,7305 €TTC/m³ pour 2017)

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Ces indicateurs de performance contribuent à la construction par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) d'un système d'information concernant les services publics d'eau potable et d'assainissement en application des articles L. 213-1 et L. 213-2 du code de l'environnement. Ce système d'information s'appuie sur une consolidation nationale des indicateurs de performance afin d'offrir aux collectivités un outil de pilotage pour la gestion de leurs services.

A quoi servent les indicateurs ?

Pour une collectivité, calculer ses indicateurs c'est :

- Porter un regard objectif sur l'efficacité de son service,
- Réfléchir au moyen d'améliorer sa performance
- Rendre compte de façon simple et transparente à ses usagers

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
 - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
 - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
 - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

- Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

- (1) : producteur de l'information = Collectivité ou Délégué
 (2) : producteur de l'information = Agence Régionale de Santé.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2017	2018	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	69 500	70 200	Nombre	C
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	31 653	32 046	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	822,9	826	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,7305	1,74133	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	99,1	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	76,67	76,73	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,82	0,89	%	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	6,3	5,65	m ³ /km/j	A

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2017	2018	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	4,7	4,47	m³/km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	50	60	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0007	0,0007	Euros par m³ facturés	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2017	2018	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,7	5,3	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	1	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	7,5	5,73	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,84	1,43	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0	0	Nombre	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0	0	%	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	0	0	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2018	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

- Mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics et des contrats de concession : arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession et arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique
- Modification du décret « Marchés publics » : décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique
- Participation du public dans les décisions à caractère environnemental et réforme de l'évaluation environnementale : décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.
- Assouplissement des conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des établissements publics de coopération intercommunale : loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
- Mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes : loi n°2018-702 du 3 Août 2018

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable...) est jointe en annexe.

1.5 Les perspectives

► Perspectives sur le champ captant

Puits P16

Mise en place d'une nouvelle pompe de forage avec variation de vitesse correspondant aux préconisations du bureau d'études CETRA et renouvellement du dessableur statique.

Une attention particulière sera apportée au puits P16 délivrant à ce jour seulement 60% du volume attendu.

Puits P13 bis

Mise en service du nouveau puits.

► Préconisations sur le champ captant

Puits P16

En cas de disjonction du poste haute tension, le système de ré enclenchement est hors service. Un diagnostic devra être effectué rapidement afin de déterminer soit les réparations soit le remplacement du poste.

Protection des périmètres

La protection des berges à proximité du champ captant, en particulier au niveau du P16 et de la station d'alerte reste un enjeu prioritaire pour le Syndicat. La réalisation d'une étude de sécurisation permettrait de valider les solutions techniques comme la réhabilitation des enrochements du chenal d'entonnement du seuil de Meillon, par l'Institution Adour ou le Syndicat Mixte du gave de Pau.

Périmètre MAZERES II sur la commune de Mazères-Lezons

Il serait souhaitable en accord avec la commune de Mazères-Lezons, de proposer une protection (par enrochement, par glissière ou nouveau portail) de la clôture du périmètre immédiat de Mazères II détériorée de façon récurrente par des véhicules de particulier venant au stade communal.

Station d'alerte

Le pompage dans le cave permettant d'alimenter le détecteur biologique sera réalisé début 2019 en sortant la pompe immergée du gave.

► Perspectives sur les réservoirs

Station de reprise Narcastet

A l'initiative de SUEZ, il est prévu la modification hydraulique à savoir la pose de clapets anti-retour sur le refoulement des pompes qui permettra une meilleure sécurisation par un basculement automatique en cas de problème.

Station de reprise de Berlanne

Amélioration hydraulique, pose d'un stabilisateur amont afin de maintenir la pression auprès des usagers lors du remplissage de la bâche.

► Préconisations sur les réservoirs

Réservoir Haute Vue à Morlaàs

Le syndicat a autorisé SFR à réaliser des travaux d'améliorations des équipements de téléphonie situés sur le dôme. Le réservoir sera remis en service à l'issue de ces travaux.

► Préconisations sur le réseau

Vols d'eau (rappel RAD 2015/2016/2017)

Pour répondre aux vols d'eau de plus en plus importants sur le territoire syndical, il serait souhaitable de réunir tous les maires des communes concernées du Syndicat et la CdAPBP pour envisager des solutions ensemble.

Deux types de solutions techniques simples pourraient être mises en oeuvre :

- Mise en place des mouchards sur les poteaux incendie avec alerte SMS type Système COPERNIC de BAYARD.
- Mise en place de bornes de puisage sur les communes de Bizanos, Lons et Morlaàs. Une étude et une proposition ont été remises au Syndicat en 2015.

Amélioration de la sectorisation (rappel RAD 2015/2016/2017)

Dans un souci d'optimisation de recherches de fuites, les secteurs très urbanisés et par conséquent avec des longueurs de réseau importantes devraient être découpés en sous-secteurs tels que sur SIAMELAP ou sur Bouerner.

Par ailleurs, des propositions ont été faites pour la mise en place d'un projet de réduction et de modulation de la pression du bas de Bizanos.

Renouvellement du réseau

L'effort de renouvellement des canalisations doit se poursuivre en 2019. Les préconisations à caractère prioritaire, de renouvellement de réseau émises par SUEZ auprès du SMEP de Jurançon pour 2019 sont listées ci-après :

En annexe 7 les plans détaillés des préconisations.

Préconisations de renouvellement de réseau RAD 2018			
Commune	Adresse	Commentaires	Réalisé (R) / Non Réalisé (NR) / Programmé (P)
BILLERE	Rue d'Iraty	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2019
BILLERE	Rue Gensemin	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2021
BILLERE	Rue de Garine/rue Laplante	Renouvellement des conduites fonte Ø 60 et Ø 80	P en 2019
BILLERE	Rue de la Résistance	Renouvellement de la conduite fonte Ø 150	P en 2023 ou 2025
BILLERE	Impasse Nord+Sud	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2019
BIZANOS	Rue Pasteur	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020
BIZANOS	Chemin Larribau	Renouvellement de la conduite fonte Ø 200	P en 2023
BIZANOS	Rue de la République	Renouvellement de la conduite fonte Ø 125	P en 2020
BOSDARROS	Route du Village+RD 24 vers Aliou	Renouvellement de la conduite PVC Ø 110	NP
BOSDARROS	Chemin de Barbé	Renouvellement des conduites PVC Ø 50/40/32/25	P en 2021 ou 2026
GAN	Rue Corisande	Renouvellement de la conduite fonte Ø 100	P en 2023
GELOS	Prado	Renouvellement de la conduite fonte Ø 150	NP
GELOS	Bétherette	Renouvellement de la conduite fonte Ø 150	NP
IDRON	Clos de la Saulée	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2023 ou 2024
JURANCON	Route des coteaux de Guindalos	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80 et PVC 90	NP
JURANCON	Avenue Joliot Curie	Renouvellement de la conduite fonte Ø 250	P en 2024
LONS	Rue Lavoisier	Renouvellement de la conduite fonte Ø 150	P en 2025
LONS	Rue des Ecureuils-Jean Mermoz	Renouvellement de la conduite fonte Ø 150	P en 2020
MAZERES	Rue de l'Amitié	Renouvellement de la conduite PVC Ø 90	NP
MEILLON	Route de Pau	Renouvellement de la conduite fonte Ø 150	P en 2020 ou 2025
MORLAAS	Place de la Hourquie	Renouvellement de la conduits fonte Ø 80	P en 2019
PAU-MORLAAS	Avenue Alfred Nobel	Renouvellement de la conduite fonte Ø 200	P en 2019 (en partie)
UZOS	RD 37	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2022

Les travaux préconisés lors des années précédentes se trouvent dans les pages suivantes pour mémoire.

Suivi des Préconisations de renouvellement de réseau RAD 2011			
Commune	Adresse	Commentaires	Réalisé (R) / Non Réalisé (NR) / Programmé (P)
BILLERE	Rue Bon Accueil	Renouvellement de la conduite - Casses récurrentes	P en 2021

Suivi des préconisations de renouvellement de réseau RAD 2012			
Commune	Adresse	Commentaires	Réalisé (R) / Non Réalisé (NR)/
BOSDARROS	Route des Pindats	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 100 de la salle des sports à la Déchetterie	P en 2022
BILLERE	Rue Pierre Laplante	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 60	P en 2021
BIZANOS	rue Victor Hugo	Renouvellement de branchements acier	P en 2022
BIZANOS	Boulevard de l'Aviation/Route de Morlaàs	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 200	Ren 2018
GAN	Rue des Pyrénées	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 80	Ren 2018
GAN	Route de Nay suite Bellegarde	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 80	Ren 2018
JURANCON	Rue Paul Jean Toulet	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 50	Ren 2018

Suivi des préconisations de renouvellement de réseau RAD 2014			
Commune	Adresse	Commentaires	Réalisé (R) / Non Réalisé (NR)/ Programmé (P)
BILLERE	Avenue Lalanne	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 150 - Casses récurrentes	P en 2023
BILLERE	Avenue Béziou	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 60	Ren partie + P en 2022
BOSDARROS	Route du Village	Renouvellement de la conduite PVC \varnothing 110	NR
JURANCON	Avenue Gaston Cambot	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 250 - Casses récurrentes	Ren partie en 2016 et P en 2019
JURANCON	Avenue des Frères Barthélémy et de l'amiral Landrin	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 150 - Casses récurrentes	P en 2021
MAZERES/UZOS	Rue Pasteur	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 150	P en 2020

Suivi des préconisations de renouvellement de réseau RAD 2015			
Commune	Adresse	Commentaires	Réalisé (R) / Non Réalisé (NR)/ Programmé (P)
BILLERE	Rue Gensemin	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 60 Fonte grise (année de pose incertaine) /2 fuites sur canalisation	Ren 2018
BIZANOS	Rue du Maréchal Foch	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 125 Fonte grise de 1941/ 10 fuites sur canalisation depuis 2002	P en 2019/2020
BIZANOS	Impasse Foch	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 60 Fonte grise depuis 1941 / 5 fuites depuis 2002	P en 2020
BIZANOS	Chemin Larribau	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 200 5 fuites sur canalisation depuis 2005	Ren 2018
GAN	Chemin Mesplet	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 80 Fonte grise de 1979 3 fuites depuis 2005 dont dernière en janvier 2016	P en 2021
GAN	Rue de Broca	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 80 4 fuites sur canalisation depuis 2004 /4 fuites sur branchement	P en 2025
GAN	Route de Nay	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 80 Fonte grise de 1966/ Au moins 4 fuites sur canalisation depuis 2004	P en 2021
GAN	Avenue des Pyrénées	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 80 Fonte grise de 1965/ 6 fuites sur branchements (PVC) depuis 2002	Ren 2018
GELOS	Rue du Béarn - Impasse des Pyrénées	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 50 Fonte grise 50 mm de 1963	Ren 2018
GELOS	Rue Simin Palay	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 100 Fonte grise de 1973 (?)	P en 2023
GELOS	Rue du Maquis	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 60 Fonte grise de 1967	P en 2022
JURANCON	Rue Paul Jean Toulet + Rue Roussille	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 50 Fonte de 1959	Ren 2018
	Rue parmentier + Ernest Renan	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 50 Fonte grise de 1959	P en 2022
	Rue de la victoire	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 100 Acier de diamètre 40 mm de 1957 (corrosion importante)	P en 2022
LONS	Rue du feuillage	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 80 Fonte grise de 1958	P en 2023
LONS	Rue du Souvenir	Renouvellement de la conduite acier \varnothing 100 Fonte grise de 1958	P en 2022
MORLAAS	Chemin de Mousset à Cachalat	Renouvellement de la conduite fonte \varnothing 60 Fonte grise de 1964	Ren 2018

Suivi des préconisations de renouvellement de réseau RAD 2016			
Commune	Adresse	Commentaires	Réalisé (R) / Non Réalisé (NR)/ Programmé (P)
BILLERE	Rue de la Saigue	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2022
BILLERE	Avenue Béziou	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2022
BIZANOS	Rue Pasteur	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020
BIZANOS	Impasse de la châtaigneraie	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2023
BIZANOS	Rue Georges Clémenceau/Albert 1er	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2019
BIZANOS	Impasse Foch	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020
BIZANOS	Rue Maréchal Foch	Renouvellement de la conduite fonte Ø 125	P en 2020
GAN	Rue du Padoin	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2023
GAN	Route de Gelos	Renouvellement de la conduite Ø 40	P après 2021
GAN	Rue Marguerite de Navarre	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P après 2021
GAN	Avenue des Pyrénées/Rue de Broca	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2025
GAN	Avenue des Pyrénées	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	Ren 2018
GAN	Chemin Mesplet	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P après 2021
GAN	Route de Nay (Bellegarde)	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P après 2021
GAN	Haut de Gan RN 134/chemin de la Chapelle	Renouvellement des conduite fonte Ø 80 et 60	P après 2021
GELOS	Avenue Pasteur	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020-2021
GELOS	Rue du Maquis/Rue du Béarn/Impasse des Pyrénées	Renouvellement des conduites fonte Ø 50	Ren partie en 2018
GELOS	Avenue Simin Palay	Renouvellement des conduites fonte Ø 100	P en 2023
GELOS	Rue du Presbytère	Renouvellement de la conduite fonte Ø 50	NP
GELOS	Avenue du Gabizos	Renouvellement des conduite fonte Ø 80 et 60	P en 2022
IDRON	Avenue de Belsunce	Renouvellement de la conduite fonte Ø 100	P en 2019
JURANCON	Avenue de l'amiral Landrin	Renouvellement de la conduite fonte Ø 150	P en 2021
JURANCON	Avenue du 18 juin 1940	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2019
JURANCON	Clos Dumoulu	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020
JURANCON	Rue Louis Barthou	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2021
JURANCON	Rue des travailleurs	Renouvellement de la conduite fonte Ø 50	P en 2020
JURANCON	Rue Paul Jean Toulet	Renouvellement de la conduite fonte Ø 50	Ren 2018
JURANCON	Avenue de Guindalos	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	Ren 2018
JURANCON	Avenue des Pyrénées	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2020
JURANCON	Rue Louis Barthou/Av Général Leclerc	Renouvellement de la conduite fonte Ø 200	NP
JURANCON	Rue Jean Mermoz	Renouvellement de la conduite fonte Ø 250	P en 2019
JURANCON	Rue de la Paix/Rue Parmentier/Rue Ernest R	Renouvellement des conduites fonte Ø 50 60 100 et acier 40	P en 2022
LONS	Rue de la Mairie	Renouvellement de la conduite fonte Ø 100	P en 2021
LONS	Rue de Pau	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P après 2020
LONS	Rue du feuillage	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2023
MAZERES	Rue du Château/rue Pasteur	Renouvellement des conduites fonte Ø 60 et 150	P en 2020
MAZERES	Avenue Général de Gaulle	Renouvellement des conduites fonte Ø 80 et 100	Ren partie en 2018
SERRES-MORLAAS	Chemin de la Côte du Bois	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020

Suivi des préconisations de renouvellement de réseau RAD 2017			
Commune	Adresse	Commentaires	Réalisé (R) / Non Réalisé (NR) / Programmé (P)
BILLERE	Rue des Chênes	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2023
BILLERE	Rue de la Saigue	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2022
BILLERE	Rue Gensemim	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	R en 2018
BILLERE	Avenue Béziou	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2022
BILLERE	Rue des Tamaris	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2021
BILLERE	Rue Jules Gois	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020
BILLERE	Avenue Jean Mermoz	Renouvellement de la conduite fonte Ø 150	P en 2019- 2020-2021
BIZANOS	Rue Pasteur	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020
BIZANOS	Impasse de la châtaigneraie	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2023
BIZANOS	Rue Albert 1er	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2019
BIZANOS	Impasse Foch	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020
BIZANOS	Rue Maréchal Foch	Renouvellement de la conduite fonte Ø 125	P en 2020
GAN	RD 24	Renouvellement de la conduite PVC Ø 90	P en 2021
GAN	Rue du Padoin	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2023
GAN	Route de Gelos	Renouvellement de la conduite Ø 40	P en 2021
GAN	Rue Marguerite de Navarre	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2021
GAN	Chemin Mesplet	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P après 2021
GAN	Route de Nay (Bellegarde)	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2021
GAN	Haut de Gan RN 134	Renouvellement des conduite fonte Ø 80 et 60	R en 2018
GAN	Rue du Broca	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P après 2023
GELOS	Avenue Pasteur	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020
GELOS	Rue du Maquis/Rue du Béarn/Impasse des Pyrénées	Renouvellement des conduites fonte Ø 50	R en partie en 2018 et P en 2022
GELOS	Avenue Simin Palay	Renouvellement des conduites fonte Ø 100	NR/NP
GELOS	Rue du Presbytère	Renouvellement de la conduite fonte Ø 50	NP
GELOS	Avenue du Gabizos	Renouvellement des conduites fonte Ø 60 et 80	P en 2022
GELOS	Route de Guindalos	Renouvellement des conduites fonte Ø 80 et PVC 90	P en 2022
GELOS/JURANCON	Rue Louis Barthou/Av Général Leclerc	Renouvellement de la conduite fonte Ø 200	P en 2022
IDRON	Avenue de Belsunce	Renouvellement de la conduite fonte Ø 100	P en 2019
JURANCON	Avenue de l'amiral Landrin	Renouvellement de la conduite fonte Ø 150	P en 2021
JURANCON	Rue Romain Trésariou (Rés blan sapin)	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	NP
JURANCON	Clos Dumoulou	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020
JURANCON	Rue Louis Barthou	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2021
JURANCON	Rue des travailleurs	Renouvellement de la conduite fonte Ø 50	P en 2020
JURANCON	Avenue de Guindalos	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	R en 2018
JURANCON	Avenue des Pyrénées	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P en 2020
JURANCON	Rue Jean Mermoz	Renouvellement de la conduite fonte Ø 250	P en 2019
JURANCON	Rue de la Paix/Rue Parmentier/Rue Ernest Renan/Rue de la Victoire	Renouvellement des conduites fonte Ø 50 60 100 et acier 40	P en 2022
LONS	Rue de la Mairie	Renouvellement de la conduite fonte Ø 100	P en 2020
LONS	Rue de Pau	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P après 2020
LONS	Rue du feuillage	Renouvellement de la conduite fonte Ø 80	P après 2020
MAZERES	Rue du Château/rue Pasteur	Renouvellement des conduites fonte Ø 60 et 150	P en 2020
MAZERES	Avenue Général de Gaulle	Renouvellement des conduites fonte Ø 80 et 100	R en partie en 2018 fin en 2019
SERRES-MORLAAS	Chemin de la Côte du Bois	Renouvellement de la conduite fonte Ø 60	P en 2020

En annexe 7 : plans détaillés des préconisations

►► Préconisations sur la qualité de distribution

Suivi consommation taux de chlore

Afin de suivre l'évolution de la consommation du taux de chlore sur le réseau de distribution, nous préconisons d'implanter des analyseurs en ligne notamment un prioritaire sur le site de la Station de reprise de Berlanne dont le réseau est sensible par la présence d'un gros consommateur (Pierre Fabre) et un autre au réservoir de Pindats afin de suivre la consommation sur le secteur le plus éloigné du syndicat.

2 | Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2006	31/12/2020	Affermage
Avenant n°01	01/01/2009	31/12/2020	Intégration nouveaux ouvrages : surpresseur Morlaas réservoir le Loulié compteurs de sectorisation
Avenant n°02	01/01/2011	31/12/2020	Actualisation suite aux évolutions de service et aux travaux de révision quinquennale
Avenant n°03	29/06/2015	31/12/2020	Intégration nouveaux ouvrages, construire sans détruire, loi Warsman, PPR, Objectifs de rendement 2015-2020

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Jurançon a confié à Lyonnaise des Eaux par contrat d'affermage son service des eaux, depuis le 01/01/2006, pour une durée de 15 ans.

Le service comprend la production, le traitement, le stockage et la distribution d'eau potable sur les territoires des 24 communes suivantes, dont sept communes desservies partiellement :

- Aressy
- Assat
- Billere
- Bizanos
- Bosdarros
- Buzy (partiellement)
- Gan
- Gelos
- Idron
- Jurançon
- Laroin (partiellement)
- Lasseube (partiellement)
- Lasseubetat (partiellement)
- Lescar (partiellement)
- Lons
- Mazeres Lezons
- Meillon
- Morlaas
- Narcastet
- Pardies-Pietat partiellement)
- Rontignon
- Saint-Faust (partiellement)
- Serres Morlaas
- Uzos

2 | Présentation du service

Conventions d'achat, de vente et d'échange d'eau en gros					
Syndicat ou commune	Date d'entrée en vigueur	Nombre Interco	Durée	Actif	Lieu de vente/achat
Echange d'eau en gros					
SEA du Pays de Nay	29/11/2013	2	5 ans (reconduction tacite de 5 ans)	OUI	ASSAT : Chemin de Vignau Route d'Angais à hauteur de la ZA « SIVU Bordes –Assat »
Syndicat Vallée de l'Ousse	03/08/2000	2	2 ans (reconduction tacite de 2 ans)	OUI	IDRON : Rue du Béarn Avenue des Pyrénées/Chemin Bidaou
SIAEP de Gave et Baise	20/09/2002 avenant 14/10/06	1	2 ans (reconduction tacite de 2 ans)	OUI	LARON/JURANCON - CD2 Ets Mourlaas-Laplace
SIAEP des Luy et Gabas	19/11/1985 avenant 07/09/00	3	2 ans (reconduction tacite de 6 ans)	OUI	MORLAAS : LEP de Morlaàs Piscine rue de la Bastide STEP de Berlanne chemin d'Ossau et chemin des Landes
Ville de Pau	renouvellement convention 08/11/2010	19	5 ans (reconduction tacite de 5 ans)	OUI	Avenue Didier Daurat - Golf de Billère Carrefour des rues Guindalos et Cyprien Loustau - Soubacq Alfred Nobel - SOGEBE Pissard - Santarelli Poeymirau - Pasteur -Guindalos à Gelos
SIAEP de Lescar	renouvellement convention 30/06/2011	1	5 ans (reconduction tacite de 5 ans)	OUI	Avenue de Tarbes à Lescar

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

Le contrat de délégation par affermage de la gestion du service public d'eau potable est placé sous la responsabilité opérationnelle du Directeur Adjoint d'Agence **Stéphane BENESE** en charge du secteur Pyrénées Gascogne (Béarn et Landes), qui dépend directement du Directeur de l'Agence Régionale Landes-Pays Basque-Béarn.

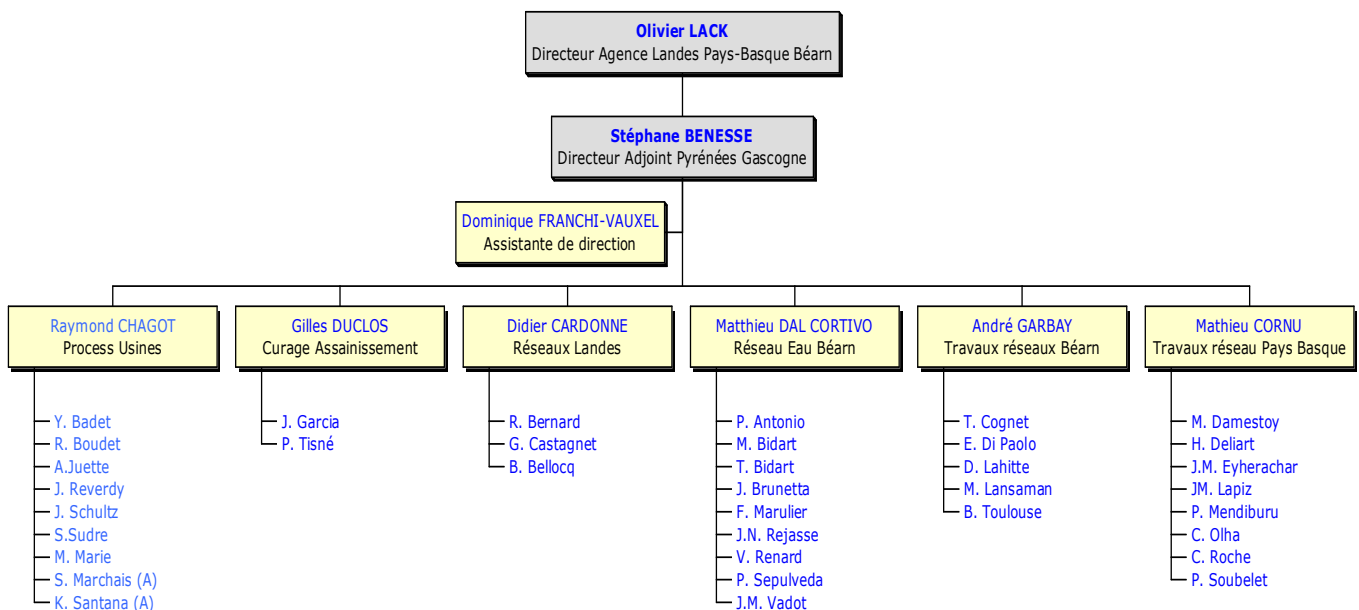
Il sera le garant de la bonne exécution du contrat en ce qui concerne l'économie et la qualité des services. Il assurera une marche harmonieuse de l'ensemble de la structure décrite-ci-après en veillant notamment à ce que des liaisons constantes s'établissent entre les différents services. Il disposera des moyens et de l'autorité pour prendre toute décision relative aux obligations contractuelles.



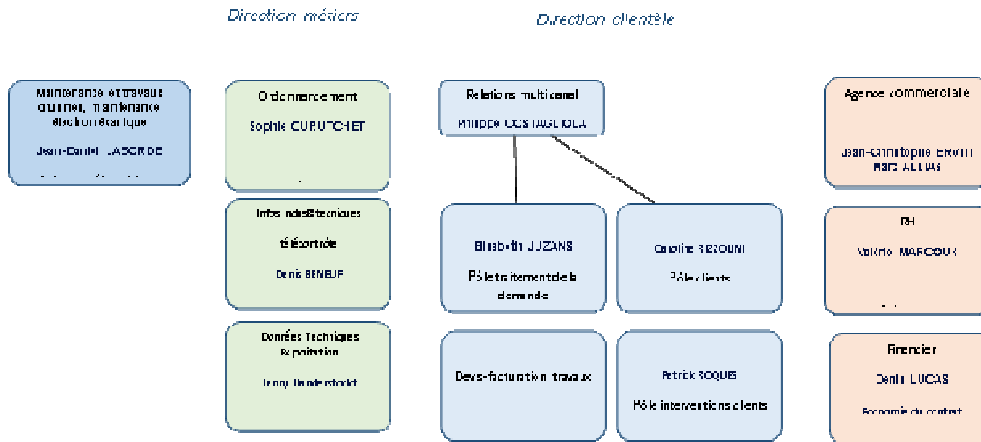
Titulaire d'un diplôme d'ingénieur, il travaille au sein de l'entreprise depuis 2004.

L'organisation mise en œuvre par le secteur Pyrénées Gascogne est structurée autour des 6 services ci-après :

- exploitation du Réseau d'eau ;
- service travaux neufs (Béarn et Landes Pays-Basque) ;
- service hydrocurage ;
- service process usines ;
- service maintenance usines ;



FONCTIONS « SUPPORT » DE L'AGENCE LANDES PAYS BASQUE BEARN



NOS EQUIPES LOCALES

LE SERVICE EXPLOITATION DU RESEAU EAU

Sous la responsabilité du Directeur Adjoint d'Agence, **Mathieu DAL CORTIVO** (de formation BTS Gestion et maîtrise de l'eau), a en charge les missions du service exploitation et maintenance réseaux suivantes :

- l'exploitation et l'entretien quotidien du réseau de distribution (enquêtes préventives et curatives sur les réseaux et les branchements, détection et réparation des casses) ;
- le repérage de conduites, la participation aux réunions de chantiers, les rendez-vous clients) ;
- l'étude et la réalisation des travaux neufs de branchements.

Ce service sera également le garant opérationnel de la mise en œuvre de la politique de recherche de fuites et de maintenance du réseau.



LE SERVICE TRAVAUX NEUFS

L'équipe, dirigée par **André GARBAY**, composée de 7 agents intervient sur le périmètre de l'Agence Béarn, et connaît par conséquent très bien le territoire des communes du SIEP de Jurançon, du SIEP de la Vallée d'Ossau, de Précilhon, la Pierre-Saint-Martin et le SIEA des Trois Cantons.

Ces agents dédiés aux travaux sur réseau sont appuyés dès que nécessaire par notre service travaux de Biarritz, disposant de tous les moyens classiques d'interventions sur réseaux et voiries. Les missions principales de ces agents sur les réseaux d'eau potable sont, les réparations de casses « branchement », les réparations de casses « canalisation », les interventions sur les regards de visite, la réalisation de travaux neufs.

LE SERVICE PROCESS USINES



Le service Process dirigé par Raymond CHAGOT a pour mission l'exploitation au quotidien des installations, leur supervision, l'optimisation des coûts énergétiques et de réactifs, le suivi de la qualité de l'eau épurée avant rejet en milieu naturel.

Ce service assure aussi :

- La maintenance préventive de second niveau ;
 - Les interventions curatives ;
- Le renouvellement électrique et électro-mécanique des équipements.

LE SERVICE CURAGE

Ce service est composé de 2 agents dirigé par **Gilles DUCLOS** qui peuvent intervenir sur le périmètre de l'Agence Pyrénées Gascogne.

Ses missions sont l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des ouvrages de traitement et des ouvrages de relèvement. Il sera le garant de la bonne application de la politique de maintenance et du respect de la qualité de l'eau traitée.

Ce service est équipé de 2 camions-hydrocureurs (2 camions 19 T) et de tout le matériel nécessaire à l'entretien des réseaux d'assainissement.



- Camion hydrocureur 19T avec haute performance de curage
- Equipements mixtes (aspirateur et hydrocureur)
- Cuve de 8,5 m3, pompe haute pression KD 716 150/1700 bars, pompe à vide VTB 820 2400 m3/h.

- Camion hydrocureur 19T
- Equipements mixtes (aspirateur et hydrocureur).
- Cuve de 9 m3, pompe haute pression 170 bars, pompe à vide 1200 m3/h

LE SERVICE OPTIMISATION RESEAUX ET CURAGE

Le service « Optimisation Réseaux et Curage », mutualisé au niveau de l'Agence Régionale, dispose de tous les moyens modernes nécessaires à l'accomplissement des missions liées au fonctionnement du réseau :

- Suivi des capteurs et recherche des fuites ;
- Entretien et réparation des poteaux d'incendie ;
- Contrôle de conformité des branchements d'assainissement individuels (colorant, fumée,...) ;
- Inspections télévisées des canalisations avec robot et vidéopériscope ;
- Préparation et curage des ouvrages (STEP, PR, Bassins) et des réseaux.

Cette équipe sera renforcée par des agents de travaux réseaux de SUEZ dans le cadre des opérations de renouvellement (branchements, canalisations).

2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2018, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation de Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'événement.

Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant environ 70 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe.

Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

2.2.3 La relation clientèle

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

74% des contacts se sont faits par téléphone en 2018.

- Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers du Centre de Relation Client Multicanal basé à Biarritz répondent **à toute demande** : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV).

La formation permanente de nos conseillers client permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Client Multicanal est joignable aux numéros suivants :

<u>Pour toute demande ou réclamation</u> :	
<u>Pour toutes les urgences techniques</u> :	

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

Un accueil a été mis en place afin de répondre aux besoins des clients. L'adresse du bureau se situe à Lons :

**5, avenue Joseph Marie Jacquard
64 140 LONS
Ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

•

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est actualisé chaque année et remis à la Collectivité.

2.3.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont pu être financés et réalisés par l'exploitant.

• LES RESSOURCES

Les ressources d'eau brute disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des ressources				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
MAZÈRES-LEZONS	Mazères II (P6/P8/P9/P18)	1967/2012	3 300	m ³ /j
MAZÈRES-LEZONS	Mazères III (P11/P12)	1970	6 000	m ³ /j
MAZÈRES-LEZONS	Mazères IV (P13/P13bis)	1986/2017	3 000	m ³ /j
MEILLON	Meillon (P16) et station d'alerte	1995	4 500	m ³ /j
MEILLON	Meillon (P17)	2001	3 000	m ³ /j
RONTIGNON	Rontignon (P14)	1989	4 000	m ³ /j

Le réseau est alimenté par les forages de la nappe alluviale du Gave de Pau, en rive gauche du cours d'eau.

Le champ captant regroupe dix puits.

Les puits de Mazères II (P6/P8/P9/P18) et de Rontignon P14, figurent dans le tableau des installations de production/traitement ci-dessous.

Le traitement auquel sont soumises les eaux extraites de cette nappe est une désinfection au chlore gazeux.

> **Commentaire des données**

La télésurveillance est un outil de surveillance en continu du fonctionnement des équipements de production, de traitement et de distribution d'eau. Toutes les installations de production exploitées en sont équipées.

• **LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
ASSAT	Réservoir Lafforgue	1974	100	m ³
BOSDARROS	Réservoir Batguzère	1969	600	m ³
BOSDARROS	Réservoir Lèbe	1971	300	m ³
GAN	Réservoir Aliou	1985	100	m ³
GAN	Réservoir Berdoulou	1961	150	m ³
GAN	Réservoir Miqueu	1975	100	m ³
GAN	Réservoir Mirassou	1971	200	m ³
GAN	Réservoir Sabalot	1965	50	m ³
JURANÇON	Réservoir Clos Touzet	1980	60	m ³
JURANÇON	Réservoir Nid Béarnais 2*1500	2000	3 000	m ³
MAZÈRES-LEZONS	Réservoir Mazères 2*3000	1976/2013	6 000	m ³
MAZÈRES-LEZONS	Réservoir Mazères 2*400 Aguillon	1940	800	m ³
MAZÈRES-LEZONS	Réservoir Mazères Le Loulié (2*1500)	2007	3 000	m ³
MORLAÀS	Réservoir Morlaàs Haute vue	1960	700	m ³
UZOS	Réservoir Taillefer	1964	100	m ³

> **Commentaire des données**

Les réservoirs et bâches totalisent une capacité de réserve de 15 660 m³.

Le site « Réservoir Morlaàs Haute Vue » à Morlaàs regroupe le réservoir sur tour (100 m³) et le Réservoir Bas service (2 cuves de 300 m³ chacune).

Le réservoir de Berdoulou est utilisé en tant que défense incendie et sa télégestion n'est plus activée.

- **LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE**

Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
ASSAT	Station de reprise Lafforgue	1974	13	m ³ /h
BOSDARROS	Station de reprise Pindats	1971	27	m ³ /h
GAN	Station de reprise Lanot	1972	34	m ³ /h
GAN	Station de reprise Riant	2011	116	m ³ /h
GAN	Surpresseur Réservoir Bastarrous	1961	8	m ³ /h
GELOS	Station de reprise Aliou	1985		m ³ /h
GELOS	Station de reprise Carrerot	1958	50	m ³ /h
GELOS	Surpresseur Carraze	1981	7	m ³ /h
MORLAÀS	Station de reprise Berlanne	1994	154	m ³ /h
MORLAÀS	Surpresseur Morlaàs Haute Vue	2005	75	m ³ /h
NARCASTET	Station de reprise Narcastet	1967	100	m ³ /h

> **Commentaire des données**

Les reprises totalisent une capacité de réserve de 1 475 m³.

- **LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT**

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés par commune dans le tableau suivant :

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	Type	Nombre
ARESSY	Comptage	1
ASSAT	Comptage	2
BILLÈRE	Capteur AVERTIR	49
BILLÈRE	Comptage	4
BIZANOS	Capteur AVERTIR	54
BIZANOS	Comptage	5
BOSDARROS	Comptage	5
BOSDARROS	Régulateur	1
GAN	Comptage	3

2 | Présentation du service

GELOS	Capteur AVERTIR	38
GELOS	Comptage	3
IDRON	Comptage	7
JURANÇON	Capteur AVERTIR	27
JURANÇON	Comptage	8
JURANÇON	Régulateur	2
LESCAR	Comptage	1
LONS	Capteur AVERTIR	1
LONS	Comptage	5
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR	10
MAZÈRES-LEZONS	Comptage	2
MORLAÀS	Comptage	5
NARCASTET	Comptage	1
PAU	Capteur AVERTIR	1
PAU	Comptage	2
UZOS	Régulateur	1

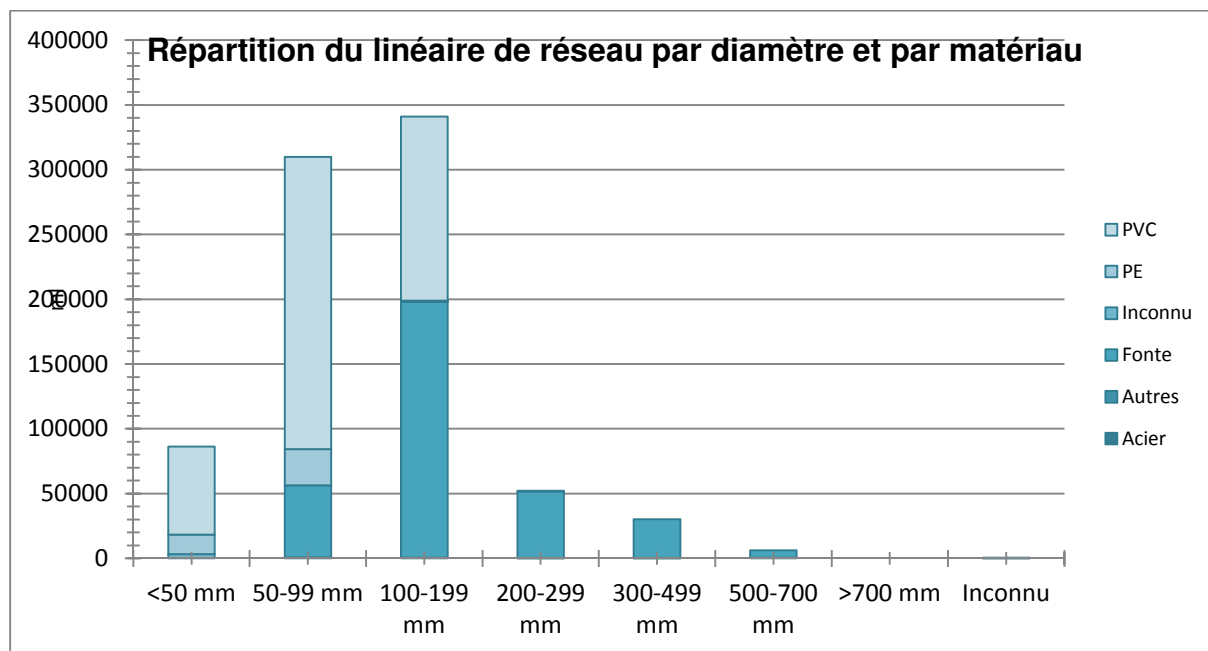
• LES CANALISATIONS

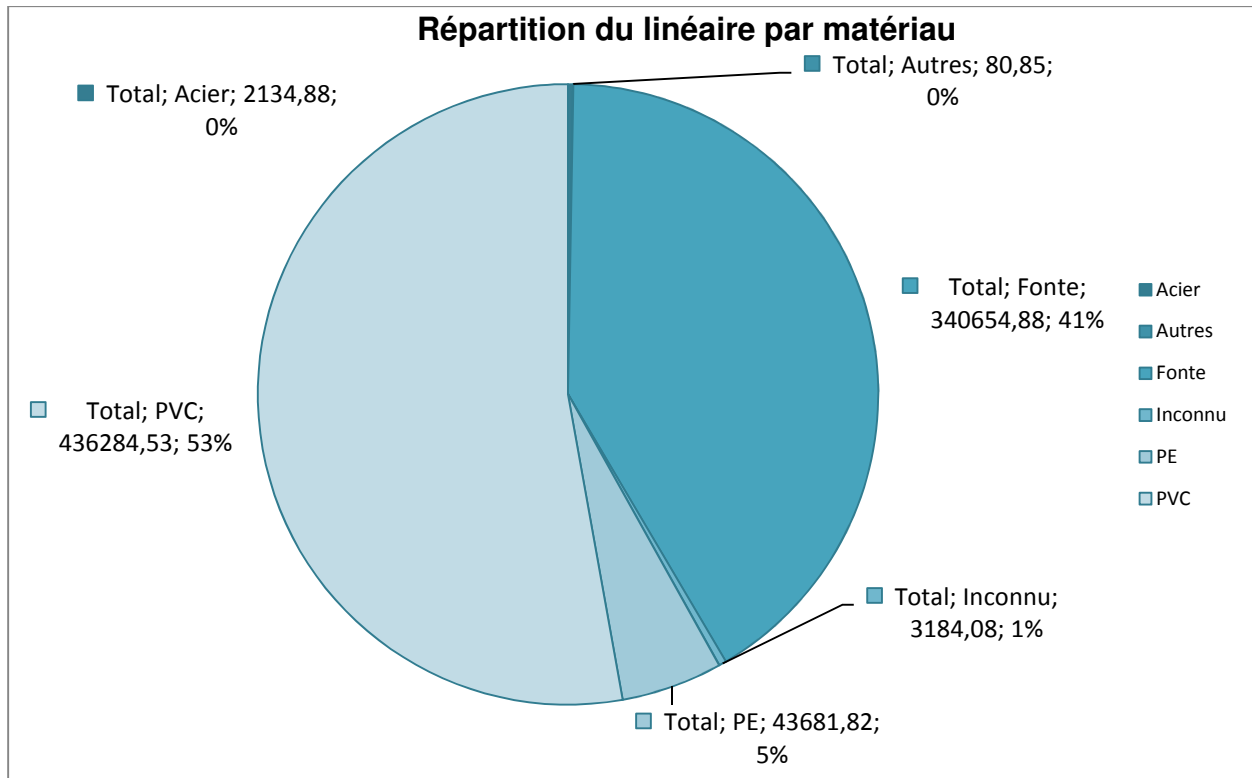
Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	39	14 909	-	68 039	310	-	-	2 946	86 243
50-99 mm	55 484	28 019	-	225 654	863	-	-	-	310 019
100-199 mm	197 628	754	-	142 145	513	-	11	23	341 073
200-299 mm	51 709	-	-	348	24	-	-	-	52 081
300-499 mm	30 100	-	-	-	-	-	70	-	30 170
500-700 mm	5 687	-	-	-	426	-	-	-	6 113
Inconnu	8	-	-	99	-	-	-	215	322
Total	340 655	43 682	-	436 285	2 135	-	81	3 184	826 021

Linéaire de canalisation (ml)									
Matériau/Diamètre (mm)	<50	50-99	100-199	200-299	300-499	500-700	>700	Inconnu	Total
Fonte ductile	39	14 520	146 511	40 813	24 881	5 507	-	3	232 274
Fonte grise	-	40 810	48 692	9 263	5 187	180	-	5	104 137

Linéaire de canalisation (ml)									
Matériau/Diamètre (mm)	<50	50-99	100-199	200-299	300-499	500-700	>700	Inconnu	Total
Fonte indéterminée	-	154	2 425	1 633	32	-	-	-	4 244
PE bandes bleues	5 444	17 908	754	-	-	-	-	-	24 106
PE noir	175	78	-	-	-	-	-	-	253
PE indéterminé	9 290	10 033	-	-	-	-	-	-	19 323
PVC mono-orienté	68 039	225 611	142 145	348	-	-	-	99	436 242
PVC indéterminé	-	43	-	-	-	-	-	-	43
Acier	310	863	513	24	-	426	-	-	2 135
Autre	-	-	11	-	70	-	-	-	81
Inconnu	2 946	-	23	-	-	-	-	215	3 184
Total	86 243	310 019	341 073	52 081	30 170	6 113	-	322	826 021





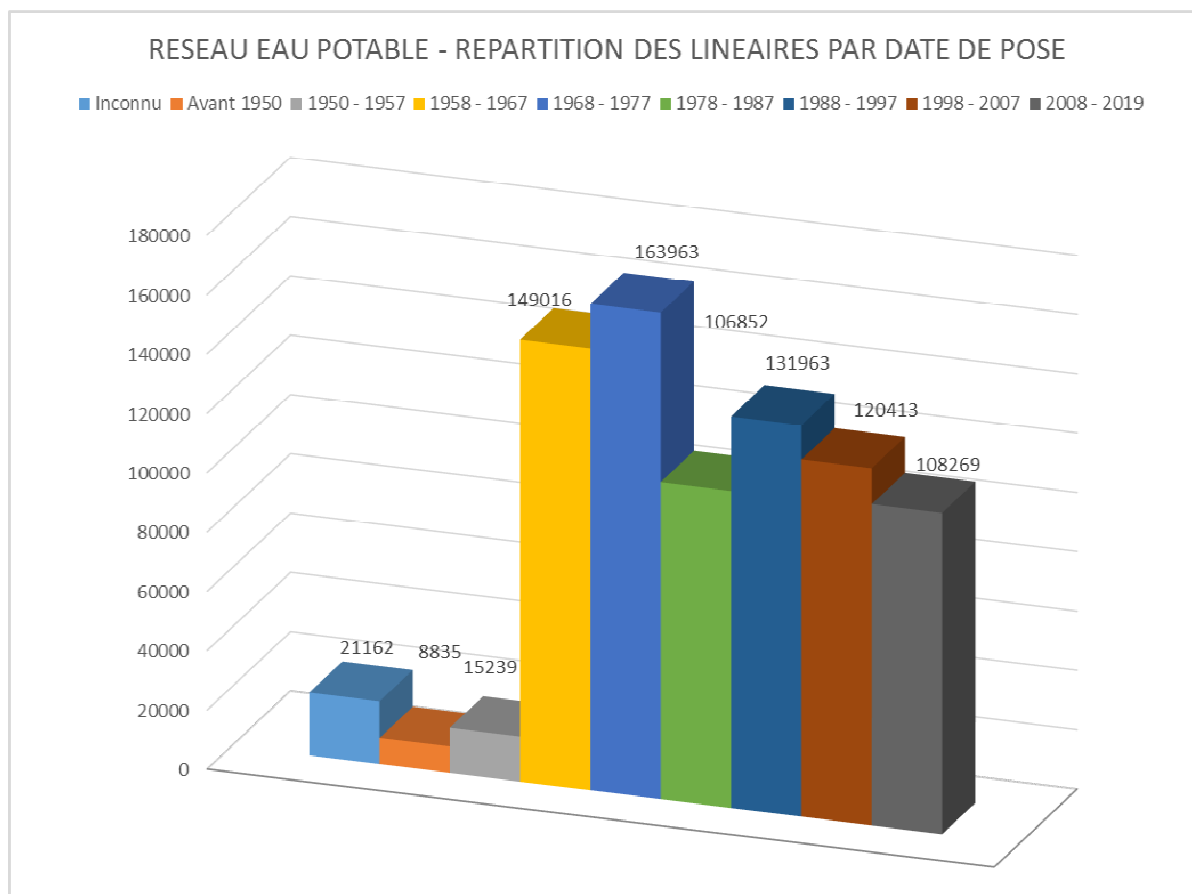
> **Commentaires des données**

La totalité du réseau du SIEP de Jurançon est numérisée.

La longueur totale des canalisations à fin 2018 est de **826 021 mètres linéaires (ml)**.

Un travail continu est réalisé pour améliorer l'indice de gestion et connaissance patrimoniale, au travers de la détermination des dates de pose.

La répartition des linéaires par période qui en découle est définie ci-dessous :



• **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	822 956
Remises gratuites par le délégant (commune, syndicat, etc.)	5 818
Linéaire de canalisation déposé	2
Renouvellements dépose	1
Régularisations de plans	- 2 750
Situation actuelle	826 021

Renouvellement dépose : il s'agit de la longueur figurant dans le SIG pour l'ancienne canalisation.
 Renouvellement pose : il s'agit de la longueur figurant dans le SIG pour la nouvelle canalisation.

Régularisation de plans : il s'agit des actualisations de plan suite à des enquêtes terrain qui modifient dans le SIG les tracés des canalisations.

Le réseau a évolué en 2018 suite à des travaux :

Evolution du patrimoine				
Commune	Adresse	Nature	Type de travaux	Commentaire
ARESSY (64041)	CHEMIN DE LABIELLE	Pose de 53,9 ml de canalisations Fonte ductile Ø 80 mm	Renouvellement	Renouvellement F 80 - Chemin de Labielle - NEORESEAUX
		Suppression de 54 ml de canalisations Fonte grise Ø 80 mm		
ASSAT (64067)	LOTISSEMENT CASAU CASTERA	Pose de 102,64 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm	Travaux neufs	Extension PVC 110 - 63 - Lot Casau Castera - EUROVIA
		Pose de 150,58 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm		
		Pose de 219,76 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 110 mm		
BILLERE (64129)	RUE GENSEMIN	Pose de 397,94 ml de canalisations Fonte ductile Ø 60 mm	Renouvellement	Renouvellement F 60 - Rue Gensemin - SNATP
		Pose de 20,87 ml de canalisations Fonte ductile Ø 100 mm		
		Suppression de 79,23 ml de canalisations Fonte grise Ø 50 mm		
		Suppression de 7,95 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm		
		Suppression de 316,51 ml de canalisations Fonte grise Ø 60 mm		
		Suppression de 1,25 ml de canalisations Fonte ductile Ø 100 mm		
		Suppression de 1,34 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 110 mm		
BILLERE (64129)	AVENUE BELLEVUE	Pose de 5,69 ml de canalisations Fonte ductile Ø 80 mm	Renouvellement	Renouvellement F 100 - Avenue Bellevue - CEGETP
		Pose de 358,62 ml de canalisations Fonte ductile Ø 100 mm		
		Suppression de 1,49 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm		
		Suppression de 22,45 ml de canalisations Acier Ø 80 mm		
		Suppression de 4,26 ml de canalisations Fonte ductile Ø 80 mm		
		Suppression de 367,68 ml de canalisations Fonte grise Ø 80 mm		
		Suppression de 8,44 ml de canalisations Fonte ductile Ø 100 mm		
		Suppression de 4,49 ml de canalisations Fonte grise Ø 150 mm		
BILLERE (64129)	NOUVELLE VOIE	Pose de 164,57 ml de canalisations Fonte ductile Ø 100 mm	Travaux neufs	Extension F 100 - Nouvelle Voie de Connexion - EUROVIA
BIZANOS (64132)	BOULEVARD DE L AVIATION	Pose de 558,36 ml de canalisations Fonte ductile Ø 200 mm	Renouvellement	Renouvellement F 200 - Bd. Aviation - SNATP
		Suppression de 5,2 ml de canalisations Fonte ductile Ø 200 mm		
		Suppression de 547,13 ml de canalisations Fonte grise Ø 200 mm		
BIZANOS (64132)	CHEMIN DES VIGNES 2	Pose de 97,5 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm	Travaux neufs	Extension Pe 50 - Lotissement Abrial/Puig - SUEZ
BOSDARROS (64139)	ROUTE DU VILLAGE RD 285	Pose de 6,05 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm	Renouvellement	Renforcement Pe 50 - Chemin Serrot - SUEZ
		Pose de 681,99 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 110 mm		
		Suppression de 103,48 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 40 mm		

2 | Présentation du service

GAN (64230)	CHEMIN DU HAOURAT	Pose de 5,95 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm	Renouvellement	Renforcement Pe 110 - Chemin du Haourat - HASTOY
		Pose de 742,38 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 110 mm		
		Suppression de 43,89 ml de canalisations PE indéterminé Ø 50 mm		
		Suppression de 498,29 ml de canalisations Fonte grise Ø 80 mm		
GAN (64230)	CHEMIN DE NOUGUERE	Pose de 11,55 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 110 mm	Renouvellement	Déplacement en PVC 110 - Chemin de Nougère - SUEZ
		Suppression de 11,56 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 90 mm		
GAN (64230)	ROUTE NATIONALE 134 OLORON ESPAGNE	Pose de 25,7 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm	Renouvellement	Modification Pe 50 - RN134 - BSTP
		Suppression de 34,36 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm		
GAN (64230)	AVENUE DES PYRENEES	Pose de 32,68 ml de canalisations Fonte ductile Ø 60 mm	Renouvellement	Renforcement F 125 - Avenue des Pyrenees - CEGETP
		Pose de 10,93 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm		
		Pose de 5,04 ml de canalisations Fonte ductile Ø 80 mm		
		Pose de 173,06 ml de canalisations Fonte ductile Ø 125 mm		
		Suppression de 9,56 ml de canalisations Fonte ductile Ø 60 mm		
		Suppression de 224,08 ml de canalisations Fonte Grise Ø 60 mm		
GELOS (64237)	RUE DU BEARN	Pose de 313,77 ml de canalisations Fonte ductile Ø 60 mm	Renouvellement	Renforcement F60 - Rue du Bearn - NEO RESEAUX
		Suppression de 309,82 ml de canalisations Fonte grise Ø 50 mm		
GELOS (64237)	RUE DES CEDRES	Pose de 33,46 ml de canalisations Fonte ductile Ø 150 mm	Renouvellement	Déplacement F 150 - Rue des Cèdres - SUEZ
		Suppression de 30,11 ml de canalisations Fonte ductile Ø 150 mm		
IDRON (64269)	RUE DE LA BUTTE	Pose de 52,86 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm	Travaux neufs	Extension Pe 50 - Lotissement Les Jardins de Beaumont - SUEZ
JURANCON (64284)	AVENUE HENRI 4	Pose de 9,12 ml de canalisations PE noir Ø 50 mm	Renouvellement	Renouvellement F 150 - Avenue Henri 4 - BSTP
		Pose de 207,65 ml de canalisations Fonte ductile Ø 100 mm		
		Pose de 267,8 ml de canalisations Fonte ductile Ø 150 mm		
		Suppression de 2,71 ml de canalisations PE indéterminé Ø 32 mm		
		Suppression de 1,82 ml de canalisations Acier Ø 40 mm		
		Suppression de 9,28 ml de canalisations Acier Ø 100 mm		
		Suppression de 2,2 ml de canalisations Fonte ductile Ø 100 mm		
JURANCON (64284)	CHEMIN DE COUDAY	Pose de 9,69 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm	Renouvellement	Renforcement Pe 63 - Chemin de Couday - SUEZ
		Pose de 370,36 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 63 mm		
		Suppression de 5,69 ml de canalisations PE indéterminé Ø 50 mm		
		Suppression de 127,19 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 50 mm		
		Suppression de 236,84 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm		
		Suppression de 4,18 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 110 mm		

2 | Présentation du service

JURANCON (64284)	RUE TOULET	Pose de 8,08 ml de canalisations Fonte ductile Ø 50 mm	Renouvellement	Renforcement PVC63/110 - Rue Paul Jean Toulet - SNATP
		Pose de 65,58 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm		
		Pose de 324,05 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm		
		Pose de 117,93 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 110 mm		
		Suppression de 9,63 ml de canalisations Fonte ductile Ø 50 mm		
		Suppression de 407,45 ml de canalisations Fonte grise Ø 50 mm		
		Suppression de 10,98 ml de canalisations Fonte ductile Ø 100 mm		
JURANCON (64284)	RUE JEAN MOULIN	Pose de 103,55 ml de canalisations PVC classique (mono-orienté) Ø 63 mm	Renouvellement	Renouvellement PVC 63 et F 200 - Avenue du Moulin - CEGETP
		Pose de 69,26 ml de canalisations Fonte ductile Ø 250 mm		
		Suppression de 140,42 ml de canalisations Fonte Grise Ø 60 mm		
		Suppression de 63,75 ml de canalisations Fonte Grise Ø 250 mm		
LONS (64348)	ZAC DE L'HIPPODROME	Pose de 61,34 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 90 mm	Travaux neufs	Extension F 150_PVC 90 - ZAC de l'Hippodrome - EUROVIA
		Pose de 199,84 ml de canalisations Fonte ductile Ø 150 mm		
LONS (64348)	CHEMIN DU PN 245	Pose de 149,46 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 63 mm	Travaux neufs	Extension Pe 63 - lot les Genets - SUEZ
MAZERES- LEZONS (64373)	RUE DES CHAMPS	Pose de 5,98 ml de canalisations PVC classique (mono-orienté) Ø 63 mm	Travaux neufs	Extension Pe 40 - Rue des Champs - TOULOUSE
MAZERES- LEZONS (64373)	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CD N°37	Pose de 24,61 ml de canalisations Fonte ductile Ø 60 mm	Renouvellement	Renforcement F100_F150 - Avenue De Gaulle - GIESPER
		Pose de 143,41 ml de canalisations Fonte ductile Ø 100 mm		
		Pose de 5,2 ml de canalisations Fonte ductile Ø 125 mm		
		Pose de 111,29 ml de canalisations Fonte ductile Ø 150 mm		
		Suppression de 23,38 ml de canalisations Fonte grise Ø 60 mm		
		Suppression de 254,76 ml de canalisations Fonte grise Ø 80 mm		
MEILLON (64376)	CHEMIN DE PEYROUSSE	Pose de 202,52 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm	Travaux neufs	Extension PVC 63 - Lot.Grange - SUEZ
MEILLON (64376)	CHEMIN COMMUNAL DE MARTICASSOU VC 9	Pose de 157,65 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm	Travaux neufs	Extension Pe 50 - Lotissement Balaitous - SUEZ
MEILLON (64376)	RUE DU CANAL	Pose de 84,65 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm	Travaux neufs	Mallaige PVC 63 - Rue du Canal - SUEZ
MORLAAS (64405)	AVENUE DES ECOLES	Pose de 32,99 ml de canalisations PE bandes bleues Ø 50 mm	Renouvellement	Déplacement Pe 50 - Avenue des Ecoles - SUEZ
		Suppression de 23,83 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 50 mm		
MORLAAS (64405)	CHEMIN DE LA TOUR	Pose de 131,78 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm	Travaux neufs	Extension PVC 110 / 63 -Lotissement Prévert - BSTP
		Pose de 92,86 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 110 mm		
MORLAAS (64405)	CHEMIN DE MOUSSET A CACHALAT	Pose de 378,29 ml de canalisations Fonte ductile Ø 60 mm	Renouvellement	Renouvellement F 60 - Chemin Mousset - INEO
		Pose de 7,67 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm		
		Suppression de 363,35 ml de canalisations Fonte grise Ø 60 mm		
		Suppression de 8,21 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm		
		Suppression de 18,16 ml de canalisations Fonte ductile Ø 150 mm		

2 | Présentation du service

NARCASTET (64413)	ROUTE DE NAY RD 37	Pose de 45,28 ml de canalisations Fonte ductile Ø 60 mm	Renouvellement	Renforcement F 150 - RD 37 - CEGETP
		Pose de 7,2 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 110 mm		
		Pose de 308,72 ml de canalisations Fonte ductile Ø 150 mm		
		Suppression de 39,26 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 63 mm		
		Suppression de 11,2 ml de canalisations PVC classique (dit mono-orienté) Ø 110 mm		
		Suppression de 288,38 ml de canalisations Fonte grise Ø 125 mm		
		Suppression de 14,95 ml de canalisations Fonte ductile Ø 200 mm		
		Pose de 10,21 ml de canalisations Fonte ductile Ø 80 mm		
		Suppression de 470,96 ml de canalisations Fonte Grise Ø 80 mm		

• LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	2	2	2	2	0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	147	150	149	150	0,7%
Equipements de mesure de type compteur	112	114	112	113	0,9%
Equipements de mesure de type pression	1	1	1	1	0,0%
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	190	190	190	190	- 3,2%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	1 142	1 153	1 151	1 163	0,0%
Régulateurs débit	1	1	1	1	0,0%
Vannes	3 843	3 867	3 934	3 985	1,3%
Vidanges, purges, ventouses	527	543	556	569	2,3%

A noter des variations sur les données de 2017 dans le RAD 2018 dues aux mises à jour des plans des réseaux dans APIC réalisées en 2018.

• LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Branchements					
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total de branchements	24 734	24 977	25 212	25 494	25 880
dont Branchement Plomb	0	0	0	0	0
% de branchements Plomb	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Le nombre de branchement prend en compte les connexions recensées actives ou inactives au réseau de distribution de la commune qu'ils soient facturés ou non.

- Les branchements équipés d'un compteur général et de plusieurs compteurs divisionnaires comptent pour 1.
- Les compteurs en nourrice comptent pour un branchement.
- Les branchements vers accessoires comptent pour un branchement.

Ci-dessous la répartition des branchements par commune :

COMMUNE_SITE	Acier, Fer noir, galvanisé	Cuivre	Fonte	Inconnu	Polyéthylène bandes bleues	Polyéthylène noir ou autre	PVC	Visité mais indétectable	Total général
ARESSY	1			5	287	31	64		388
ASSAT	11		1	11	419	55	209		706
BILLERE	1429	30	26	25	1320	312	629		3771
BIZANOS	213	7	5	15	1170	198	319		1927
BOSDARROS	4			1	253	38	179		475
BUZY					19	5	25		49
GAN	134	13		33	1465	227	624	1	2497
GELOS	270	53	5	13	725	87	338		1491
IDRON	11	4	4	42	1384	172	275		1892
JURANÇON	637	42	7	15	1307	151	598	1	2758
LAROIN				2	58	3	25		88
LASSEUBE				1	34		20		55
LASSEUBETAT	2				21	1	11		35
LESCAR		1	4	2	32		6		45
LONS	407	9	35	61	3301	309	826	19	4967
MAZERES-LEZONS	21	6	2	13	515	45	216		818
MEILLON	9		1	6	317	42	56	1	432
MORLAAS	41	12	4	30	1296	132	526		2041
NARCASTET	3			14	189	11	142		359
PARDIES-PIETAT	1			2	13	2	8		26
RONTIGNON	4			10	182	17	135		348
SAINT-FAUST					3		3		6
SERRES-MORLAAS	5	1		15	239	22	73		355
UZOS				2	280	33	36		351
TOTAL	3 203	178	94	318	14 829	1 893	5 343	22	25 880

- **LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur situé en domaine concédé par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre				
Tranche d'âge	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
A 0 - 4 ans	10 627	300	20	10 947
B 5 - 9 ans	10 012	254	45	10 311
C 10 - 14 ans	9 670	227	22	9 919
D 15 - 19 ans	760	43	9	812
E 20 - 25 ans	13	1	4	18
F > 25 ans	11	3	1	15
Total	31 093	828	101	32 022

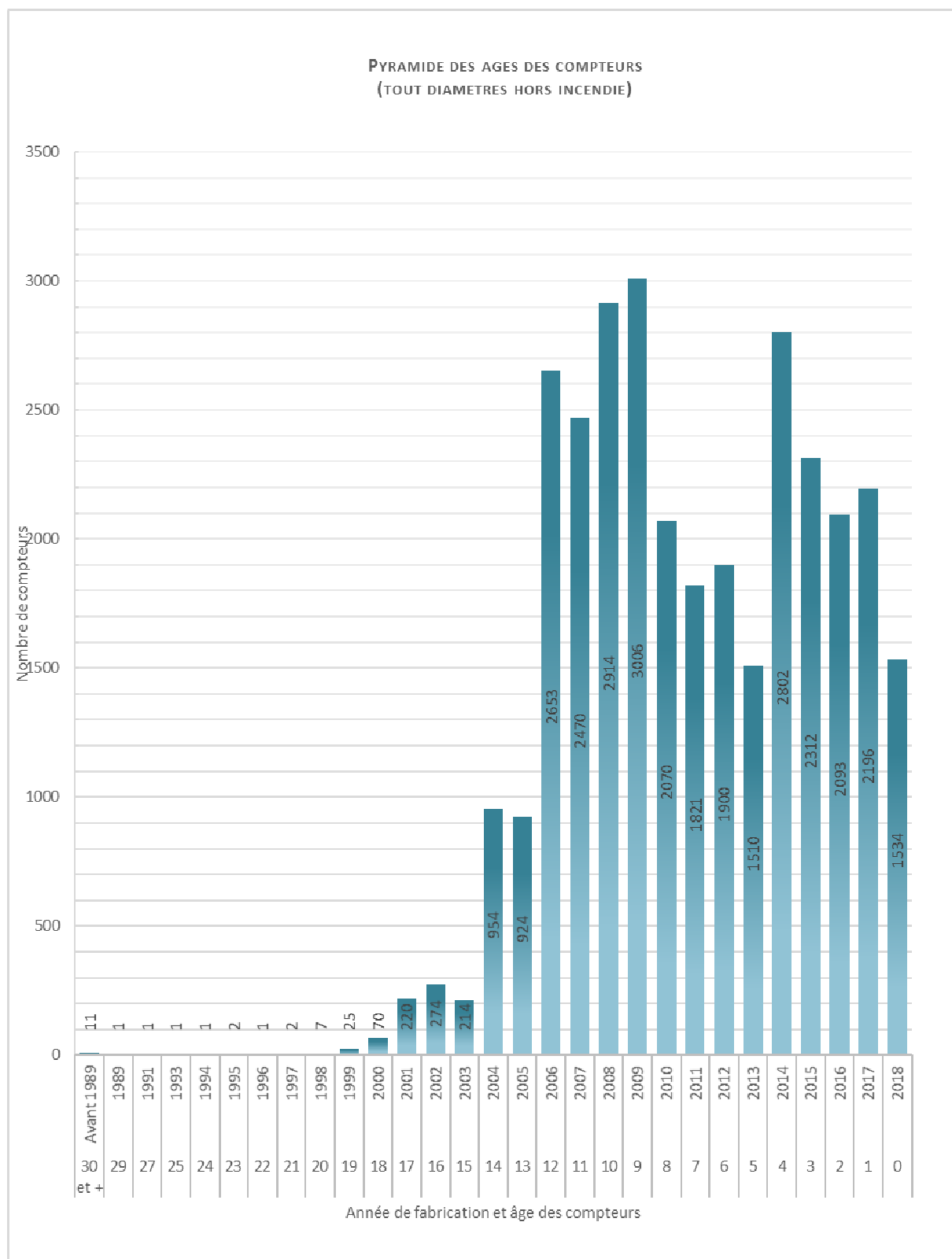
> **Commentaire des données**

Au 31/12/2018, le réseau du SIEP de JURANCON dispose d'un parc de **32 022 compteurs**.

L'âge d'un compteur est décompté à partir de son année de fabrication.

L'âge moyen du parc se calcule en faisant le rapport de la somme des âges individuels des compteurs sur le nombre total de compteurs. L'âge moyen du parc compteur est de **7,1 ans**. (8,05 ans en 2017)

On dénombre 830 compteurs dont l'âge est supérieur à 15 ans au 31 décembre 2018. Parmi ces compteurs, 714 sont inaccessibles sans la présence du client; un plan d'action a été mis en place avec envoi de courrier et prise de rendez-vous par téléphone pour procéder au renouvellement.



- **LES VARIATIONS SUR LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des compteurs situés en domaine concédé :

Le parc compteurs							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de compteurs	29 391	29 753	29 970	30 551	31 102	31 653	32 022

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2018
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2018
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	75
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	120

3 | Qualité du service



3.1 Le bilan hydraulique

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

3.1.1 Les volumes prélevés

Le volume prélevé désigne le volume d'eau captée dans le milieu naturel pour être traitée avant sa mise en distribution.

Les volumes indiqués sont des **volumes relatifs aux relevés d'exploitation**. L'évolution de ces dernières années est la suivante :

Volumés d'eau brute prélevés (m ³)						
Commune	Site	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
MAZÈRES-LEZONS	Mazères II (P6)	0	0	0	0	0,0%
MAZÈRES-LEZONS	Mazères II (P8)	63 996	64 464	394 730	354 800	- 10,1%
MAZÈRES-LEZONS	Mazères II (P9)	236 699	82 752	334 951	153 312	- 54,2%
MAZÈRES-LEZONS	Mazères II (P18)	-	-	153 824	208 902	35,8%
MAZÈRES-LEZONS	Mazères III (P11)	861 280	879 804	943 124	938 126	- 0,5%
MAZÈRES-LEZONS	Mazères III (P12)	1 105 423	1 280 209	736 374	1 155 197	56,9%
MAZÈRES-LEZONS	Mazères IV (P13)	478 170	537 340	579 429	622 464	7,4%
MEILLON	Meillon (P16)	1 388 444	879 566	429 440	0	- 100,0%
MEILLON	Meillon (P17)	814 710	1 091 225	1 337 106	1 255 800	- 6,1%
RONTIGNON	Rontignon (P14)	1 213 693	1 235 649	1 283 360	1 144 537	- 10,8%
Total des volumes prélevés		6 162 415	6 051 009	6 192 338	5 833 138	- 5,8%

> Commentaire des données

Pour 2018, les volumes prélevés correspondent à la période de relève du 29/12/2017 au 27/12/2018, soit 363 jours (365 jours en 2017 du 29/12/2016 au 29/12/2017).

Ramené au m³/j, la variation des volumes prélevés est de -5,3% par rapport à 2017.

A noter l'arrêt du puits P16 depuis 2017 qui était dans l'attente de l'étude du bureau d'études CETRA pour les caractéristiques techniques de la pompe à renouveler.

3.1.2 Les volumes d'eau potable produits

Le volume produit désigne le volume issu des usines de production d'eau pour être introduit dans le réseau de distribution. Il peut différer du volume prélevé en raison des besoins propres au fonctionnement des usines (nettoyage, vidanges, lavages de filtres...).

Les données présentées sont des **volumes extrapolés à l'année civile** (du 1 janvier au 31 décembre de l'année N).

L'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) est la suivante :

Volumes eau potable produits (m ³)						
Commune	Site	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
MAZÈRES-LEZONS	Mazères II (P6/P8/P9/P18)	6 071 410	5 930 355	6 012 226	5 755 585	- 4,3%
Total des volumes produits		6 071 410	5 930 355	6 012 226	5 755 585	- 4,3%

> Commentaire des données

Les volumes sont comptabilisés par le débitmètre en sortie du champ captant du site Mazères II.

3.1.3 Les volumes d'eau potable importés et exportés

Les tableaux suivants détaillent l'évolution des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) ces dernières années.

Les données présentées sont des **volumes relatifs aux relevés d'exploitation**.

Pour le calcul des indicateurs de performance du réseau et le suivi de l'évolution des volumes mis en distribution, ces volumes sont extrapolés à l'année civile (du 1 janvier au 31 décembre de l'année N).

Volumes d'eau potable importés et exportés (m ³)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable importés (B)	42 804	39 538	42 695	41 925	- 1,8%
Total volumes eau potable exportés (C)	54 621	68 461	101 226	28 781	- 71,6%

Volumes d'eau potable importés (m ³)					
Provenance	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Ville de Pau	41 559	39 538	41 251	41 925	1,6%
SIAEP Gave et Baïse	0	0	0	0	0,0%
SIAEP Luy et Gabas	0	0	99	0	- 100,0%
SIAEP Vallée de l'Ousse	1 245	0	1 345	0	- 100,0%
SIAEP de la Région de Lescar	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable importés	42 804	39 538	42 695	41 925	- 1,8%

Volumés d'eau potable exportés (m³)					
Destination	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Ville de Pau	9 336	9 813	9 348	8 826	- 5,6%
SIAEP Gave et Baïse	0	0	71	5 675	7893,0%
SIAEP Luy et Gabas	0	0	0	0	0,0%
SIAEP Vallée de l'Ousse	0	0	0	0	0,0%
SIAEP de la Région de Lescar	45 285	58 648	91 807	14 280	- 84,4%
Total volumés eau potable exportés	54 621	68 461	101 226	28 781	- 71,6%

Pour l'année 2018, les volumés importés et exportés correspondent à la période de relève du 29/12/2017 au 27/12/2018, soit 363 jours. Le détail mensuel est le suivant :

Détail mensuel des volumés importés en 2018 (m³)								
	Ville de Pau	SIAEP Gave et Baïse	SIAEP Luy et Gabas	SIAEP Vallée de l'Ousse	SIAEP Région de Lescar	Total (Année N)	Total (Année N-1)	N / N-1 (%)
Janvier	3 256	0	0	0	0	3 256	3 245	0,3%
Février	3 293	0	0	0	0	3 293	3 046	8,1%
Mars	3 447	0	0	0	0	3 447	3 547	- 2,8%
Avril	3 929	0	0	0	0	3 929	3 302	19,0%
Mai	3 610	0	0	0	0	3 610	3 451	4,6%
Juin	3 916	0	0	0	0	3 916	4 427	- 11,5%
Juillet	3 576	0	0	0	0	3 576	3 424	4,4%
Août	3 302	0	0	0	0	3 302	2 888	14,3%
Septembre	3 421	0	0	0	0	3 421	4 999	- 31,6%
Octobre	3 228	0	0	0	0	3 228	3 653	- 11,6%
Novembre	3 456	0	0	0	0	3 456	3 602	- 4,1%
Décembre	3 491	0	0	0	0	3 491	3 111	12,2%
Total	41 925	0	0	0	0	41 925	42 695	- 1,8%

Détail mensuel des volumés exportés en 2018 (m³)								
	Ville de Pau	SIAEP Gave et Baïse	SIAEP Luy et Gabas	SIAEP Vallée de l'Ousse	SIAEP Région de Lescar	Total (Année N)	Total (Année N-1)	N / N-1 (%)
Janvier	760	0	0	0	4 184	4 944	9 109	- 45,7%
Février	760	0	0	0	2 511	3 271	9 753	- 66,5%
Mars	760	0	0	0	4 222	4 982	9 210	- 45,9%
Avril	760	0	0	0	1 470	2 230	9 545	- 76,6%
Mai	760	0	0	0	1 800	2 560	11 014	- 76,8%
Juin	761	4 545	0	0	93	5 399	10 738	- 49,7%
Juillet	711	1 031	0	0	0	1 742	8 959	- 80,6%
Août	711	0	0	0	0	711	9 166	- 92,2%
Septembre	711	0	0	0	0	711	4 860	- 85,4%
Octobre	711	50	0	0	0	761	5 394	- 85,9%
Novembre	711	49	0	0	0	760	6 419	- 88,2%

Détail mensuel des volumes exportés en 2018 (m ³)								
	Ville de Pau	SIAEP Gave et Baïse	SIAEP Luy et Gabas	SIAEP Vallée de l'Ousse	SIAEP Région de Lescar	Total (Année N)	Total (Année N-1)	N / N-1 (%)
Décembre	710	0	0	0	0	710	7 059	- 89,9%
Total	8 826	5 675	0	0	14 280	28 781	101 226	- 71,6%

> Commentaire des données

Les volumes importés restent constants par rapport à 2017. La forte baisse constatée pour les volumes exportés est essentiellement due à un arrêt des achats d'eau de l'exploitant du SIAEP de LESCAR depuis juin 2018.

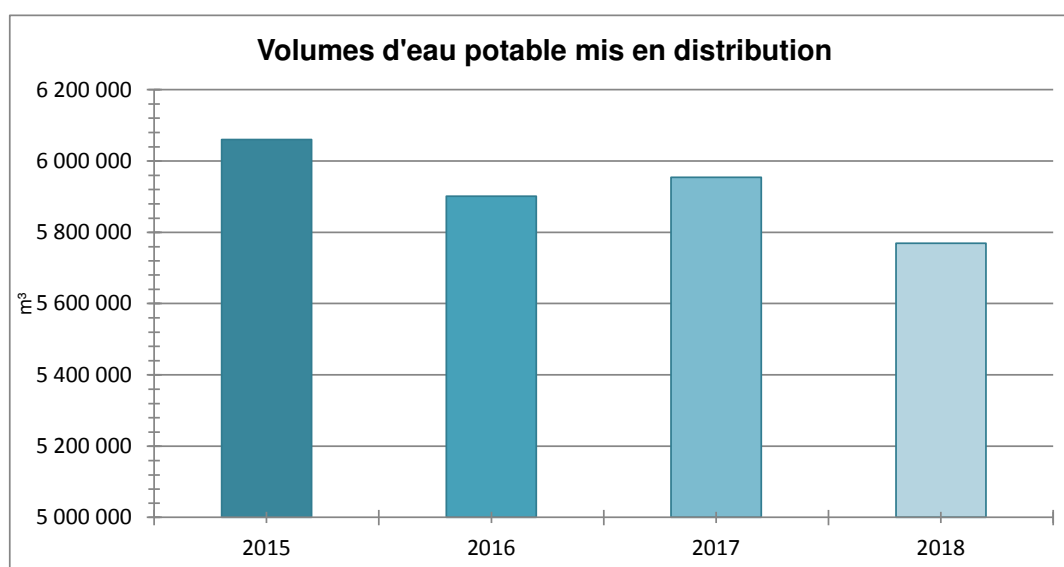
3.1.4 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Le volume mis en distribution correspond au volume d'eau introduit dans le réseau de distribution d'eau potable. Il est égal au volume produit par les installations du contrat auquel on ajoute les volumes d'eau potable importés (achetés en gros) et auquel on retranche les volumes d'eau potable exportés (vendus en gros).

Les données présentées sont des **volumes extrapolés à l'année civile** (du 1 janvier au 31 décembre de l'année N). Cette extrapolation est égal aux volumes de relèves d'exploitation de l'année N auquel on retranche les volumes estimés jusqu'au 31/12/N-1 ; et auquel on ajoute les volumes estimés jusqu'au 31/12/N. Les estimations sont calculées du dernier jour de relève au 31 décembre à partir des moyennes journalières du mois de décembre.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable mis en distribution ces dernières années :

Volumés d'eau potable mis en distribution (m ³)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A)	6 071 410	5 930 355	6 012 226	5 755 585	- 4,3%
Total volumes eau potable importés (B)	42 900	39 532	42 694	42 223	- 1,1%
Total volumes eau potable exportés (C)	54 647	69 078	101 016	28 427	- 71,9%
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	6 059 663	5 900 809	5 953 904	5 769 381	- 3,1%



3.1.5 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Les données présentées ci-dessous sont des volumes relatifs aux périodes de relève et extrapolés à une année civile de 365 ou 366 jours (du 1 janvier au 31 décembre de l'année N).

Volumes consommés autorisés (m ³)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	4 122 865	3 981 121	4 061 060	4 065 192	0,1%
- dont Volumes facturés (E')	4 048 359	3 919 475	3 960 231	3 995 437	0,9%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	74 506	61 646	100 829	69 755	- 30,8%
Volumes consommés sans comptage (F)	382 975	421 575	455 000	330 000	- 27,5%
Volumes de service du réseau (G)	25 000	25 000	25 000	25 000	0,0%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	4 530 840	4 427 696	4 541 060	4 420 192	- 2,7%

> Commentaire des données

Pour rappel, en 2015, un volume global de 333 975 m³ a été estimé en « Volumes consommés sans comptage (F) », correspondant à des prises d'eau illicites dans des zones identifiées (Induspal, Siamelap, Tio pepe, Meillon/Assat, Jardins de Billère) ; et sur des PI par des entreprises ou collectivité (camion hydrocureur, balayeuses, citernes pour construction...).

En 2018, comme en 2016 et 2017, nous avons intégré dans les « Volumes consommés sans comptage (F) » une estimation de volumes pour les prises d'eau illicites sur PI, ainsi qu'une estimation de fuite sur le DN 400 du Nid Béarnais dont vous trouverez le détail ci-après :

- **Fuite 400 mm Nid Béarnais : 175 000 m³**

Ce volume correspond au total d'une estimation de fuite de 21 m³/h sur 303 jours (153 000 m³) et de 15 m³/h sur 62 jours (22 000 m³).

• **Prises d'eau sur PI et branchements « sauvages » zone Induspal : 106 000 m³**

Nous avons répertorié 97 poteaux incendie (PI) qui sont régulièrement utilisés pour le remplissage de camions hydrocureurs, balayeuses ou autres.

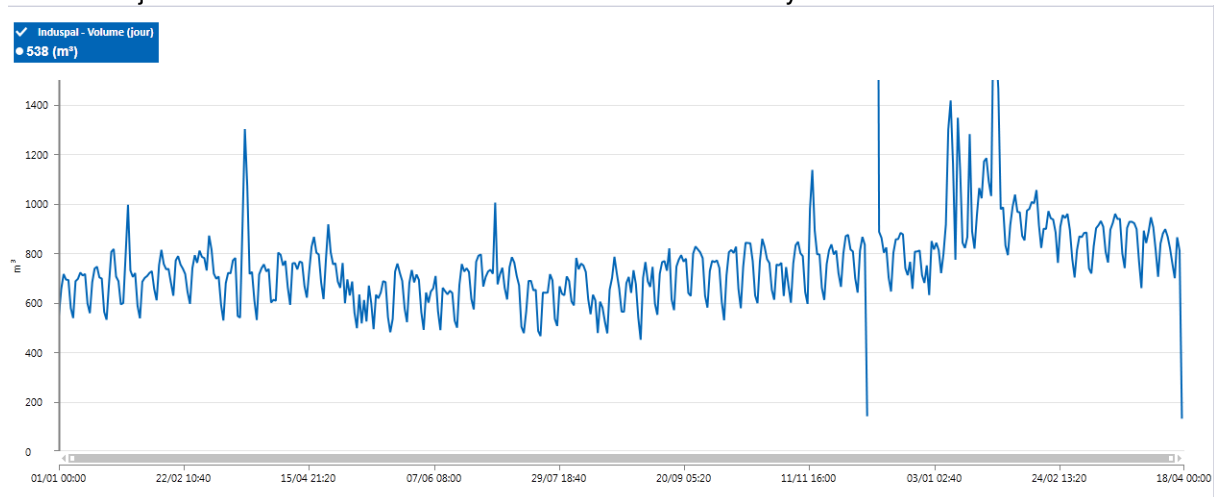
De plus plusieurs branchements sauvages sont identifiés sur la zone Induspal. L'estimation faite tient compte des hypothèses décrites ci-dessous « Etude sur les prises d'eau non autorisée – secteur Induspal LONS »

En ajoutant les volumes habituels sans comptage de 49 000 m³, nous avons donc retenu en 2018 un total de 330 000 m³ pour les volumes consommés sans comptage.

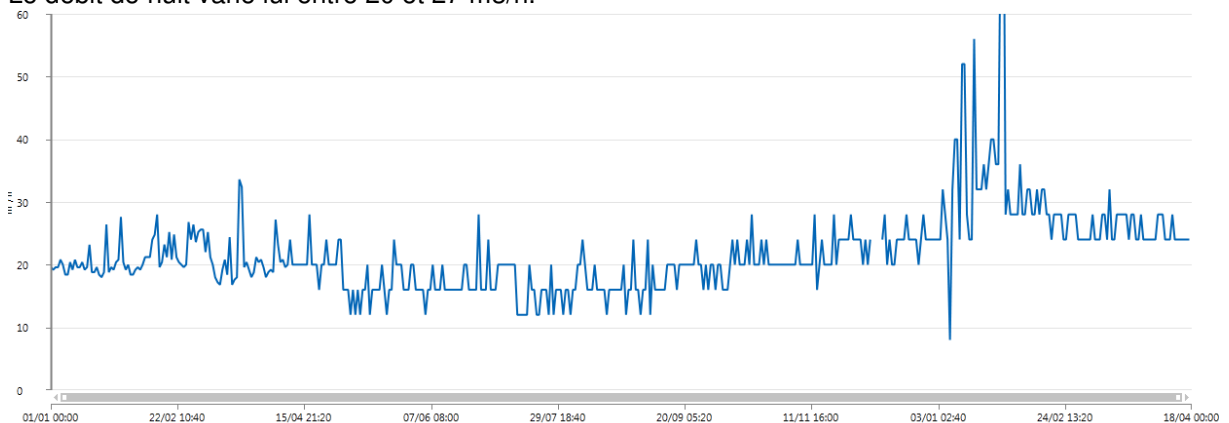
Pour compléter ce chapitre et en particulier sur les prises d'eau illicites, SUEZ a mené une étude complète sur ces prises d'eau non autorisées sur le secteur d'Induspal à Lons.

> **Etude sur les prises d'eau non autorisées – Secteur Induspal LONS**

Depuis plusieurs années, nous remarquons une forte consommation d'eau sur le Secteur de distribution. Le volume journalier total du secteur mis en distribution est en moyenne de 650 à 800 m³.

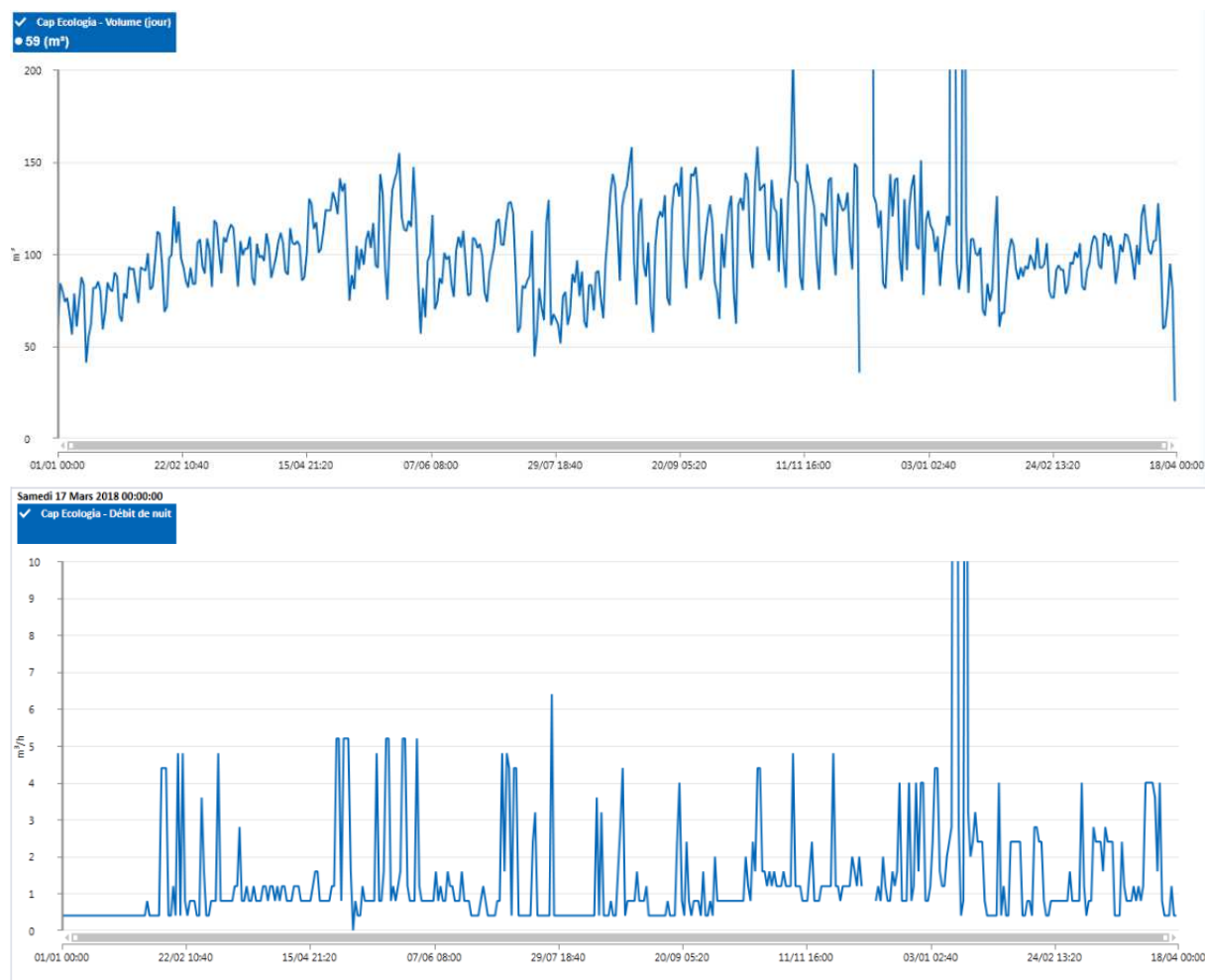


Le débit de nuit varie lui entre 20 et 27 m³/h.



L'étude du fichier client montre une consommation moyenne journalière de 350 m³ sur la base de 2018. Le secteur compte 370 clients.

Un client, CAP ECOLOGIA consomme en moyenne 93 m³/j et en moyenne 2 m³/h la nuit :



Nous avons regardé sur la zone les clients qui potentiellement pouvaient être des consommateurs nocturnes. Nous n'avons identifié que SANDER'S, qui après enquête, rempli des cuves de nuit mais n'a pas d'activité proprement dite.

Carrefour fonctionne en fin de nuit, à partir de 5h, en particulier pour l'activité boulangerie.

Concernant les clients particuliers, nous n'avons identifié sur la zone qu'environ 20 clients permanents, faisant l'objet de consommations autorisées.

Nous avons effectué en 2018 deux campagnes complètes de recherches de fuites :

- Une de nuit, en Mai 2018 avec sous-sectorisation qui nous a permis de diriger les consommations vers des zones connues de puisages illicites. Nous avons néanmoins trouvé 2 fuites branchement que nous avons réparé.
- Une campagne de recherche en Janvier avec les mêmes conclusions et deux fuites identifiées.

La recherche de fuites sur le secteur est rendue difficile en raison des utilisations détournées des hydrants détaillée dans la suite du document. Néanmoins, la sous sectorisation de nuit nous permet de vérifier l'absence de fuites totale par secteurs.

Ainsi, nous pouvons estimer un débit lié aux prises d'eau non autorisées d'environ 300 m³/j, selon la période de l'année.

Afin d'appuyer notre estimation, nous avons au mois d'Avril 2019 effectué un recensement exhaustif des prises d'eau non autorisées sur la zone de distribution :

1 – Prises sur hydrants :

- Rue Blaise Pascal Alimentation de 2 camps de gens du voyage.
Nous y avons observé un grand nombre de fuites sur le sol au milieu d'un enchevêtrement de tuyaux alimentant les occupants.



- Rue Clément Ader – Alimentation d'un camp de gens du voyage.

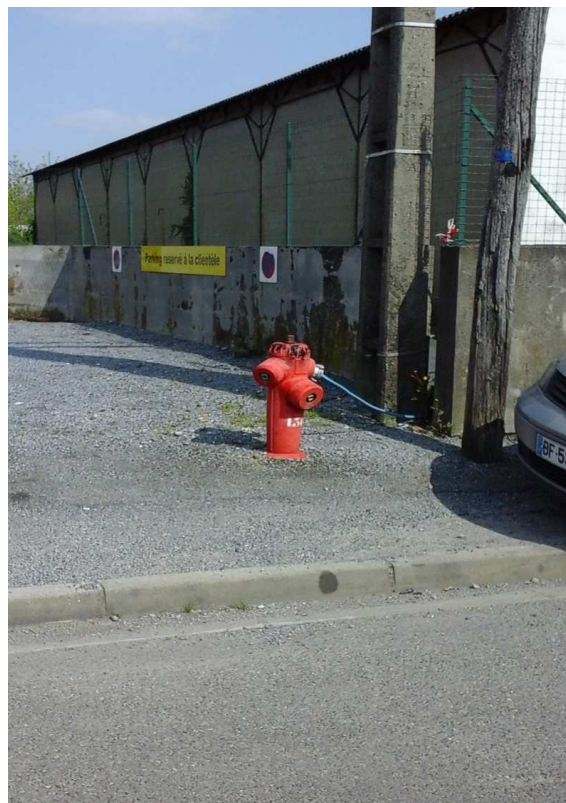
Malgré plusieurs interventions, pour fermer l'hydrant, nous constatons des fuites importantes sur le réseau d'alimentation.



- 13 Av Gay Lussac



22 Rue Larregain



- Avenue Ampère :



Alimentation d'un camp des gens du voyage. Nombreuses fuites constatées régulièrement sur le site. Régulièrement (1 fois par mois environ), le tuyau se détache et provoque une inondation de la route.

Nous avons également observé des utilisations plus temporaires, au cours de l'année sur plusieurs hydrants :

- N°82, Rue Barthélémy Thimonier
- N°83, Rue Barthélémy Thimonier
- N°88, Rue Philippe Lebon
- N°107, Rue Joliot Curie
- N°179, Rue Lépine,
- N°108, Rue des Frères Lumière
- N°110, Rue Lavoisier,
- N°89, Rue Joliot Curie

Ces hydrants, utilisés de manières temporaires sont régulièrement dégradés (bouchons ou raccords symétriques perdus, capots endommagés). Ils donnent chaque année lieu à des devis importants sans compter le temps passé à la réalisation des essais et à la remise en état.

Il faut signaler également que chaque poteau ouvert délivre environ 0.5 m³/h en permanence par la vidange de l'incongelabilité.

2 – Prises sur branchements

Plusieurs parcelles privées sont régulièrement utilisées par les gens du voyage. Malgré que les branchements aient été fermés par nos soins, ils sont ouverts, modifiés et utilisés.

Ces prises d'eau sont variables au cours de l'année.

Ce mois d'Avril 2019, nous avons constaté des installations aux adresses :

- 4 sites sur l'Avenue Joliot Curie
- 2 sites sur la Rue Larregain
- 2 sites sur la Rue des Frères Lumière
- 1 site sur la Rue Clément Ader.
- 1 site Rue Joseph Marie Jacquard

Compte tenu du comportement de certains, nous n'avons pas pris le risque de pénétrer sur ces camps afin de vérifier un index de comptage. Seuls deux branchements de la Rue Clément Ader avaient été équipés et montraient un volume d'environ 15 000 m³ en 2018.

Sur le plan en annexe, nous faisons apparaître le positionnement de ces prises d'eau :

- **En jaune** : hydrants utilisés de manière permanente,
- **En bleu** : hydrants utilisés de manière temporaire,
- **En vert** : branchements non autorisés.

Cette étude a été réalisée sur un secteur dont le rendement est un des plus bas du réseau syndical et pour en mesurer le gain potentiel de performance.

Cela dit, l'extrapolation peut être faite sur l'ensemble des hydrants régulièrement utilisés à cet effet et dont une liste avait été transmise au SIEP en 2015.

3.1.6 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

Les indicateurs de la performance réseau présentés dans les tableaux suivants sont calculés à partir des volumes relatifs aux périodes de relève et extrapolés à une année civile de 365 ou 366 jours (du 1 janvier au 31 décembre de l'année N).

L'indice linéaire de pertes en réseau représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en $m^3/km/jour$ et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution.

Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- de la politique de renouvellement du réseau
- d'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Les pertes d'eau potable en réseau sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ils se décomposent en :

- **Pertes réelles** : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- **Pertes apparentes** : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, **l'indice linéaire des volumes non comptés** intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en $m^3/km/jour$ et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution.

Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- de l'efficacité de gestion du réseau.

Les volumes non comptés intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

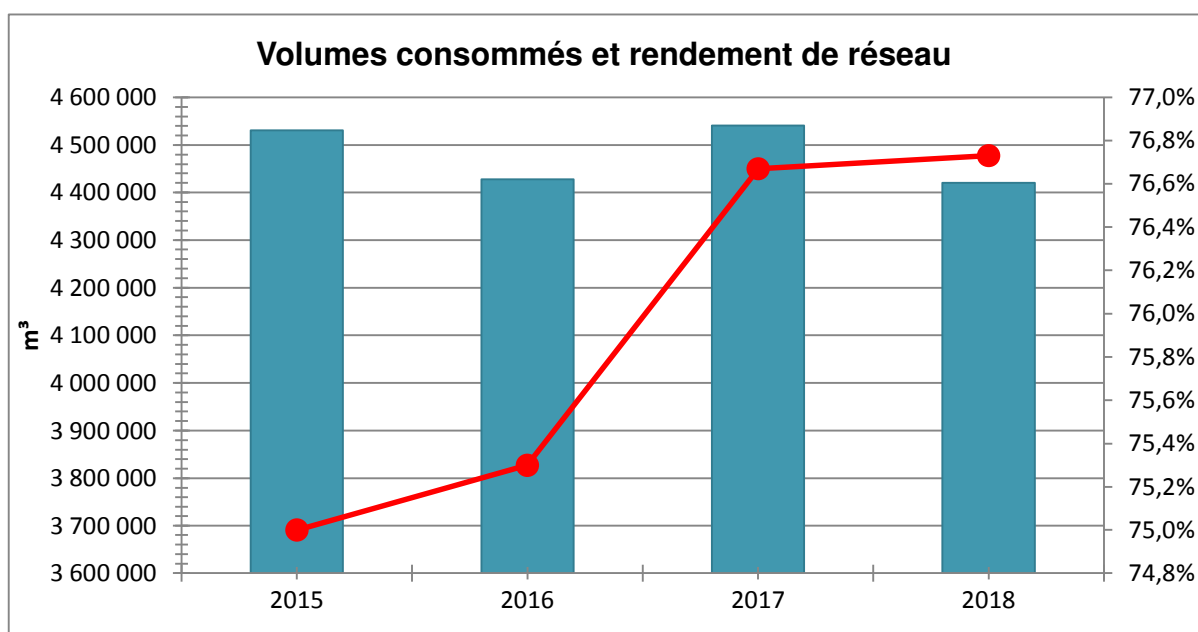
Le rendement de réseau est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion).

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommé avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	6 059 663	5 900 809	5 953 904	5 769 381	- 3,1%
Volumes comptabilisés (E)	4 122 865	3 981 121	4 061 060	4 065 192	0,1%
Volumes consommés autorisés (H)	4 530 840	4 427 696	4 541 060	4 420 192	- 2,7%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	1 528 823	1 473 113	1 412 844	1 349 189	- 4,5%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	1 936 798	1 919 688	1 892 844	1 704 189	- 10,0%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	823,309	824,014	822,922	826,021	0,4%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	366	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	5,09	4,88	4,7	4,47	- 4,9%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	6,45	6,37	6,3	5,65	- 10,3%

Rendement de réseau (%)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	4 530 840	4 427 696	4 541 060	4 420 192	- 2,7%
Volumes eau potable exportés (C)	54 647	69 078	101 016	28 427	- 71,9%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	6 071 410	5 930 355	6 012 226	5 755 585	- 4,3%
Volumes eau potable importés (B)	42 900	39 532	42 694	42 223	- 1,1%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	75	75,32	76,67	76,73	0,1%



Les tableaux ci-dessous ne tiennent pas compte des estimations faites depuis 2015 pour les volumes consommés sans comptage :

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	6 059 663	5 900 809	5 953 904	5 769 381	- 3,1%
Volumes comptabilisés (E)	4 122 865	3 981 121	4 061 060	4 065 192	0,1%
Volumes consommés autorisés (H)	4 196 865	4 055 121	4 135 060	4 139 192	0,1%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	1 862 798	1 845 688	1 818 844	1 630 189	- 10,4%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	1 936 798	1 919 688	1 892 844	1 704 189	- 10,0%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	823,309	824,014	822,922	826,021	0,4%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	366	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	6,20	6,12	6,06	5,41	- 10,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	6,45	6,37	6,30	5,65	- 10,3%

Rendement de réseau (%)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	4 196 865	4 055 121	4 135 060	4 139 192	0,1%
Volumes eau potable exportés (C)	54 647	69 078	101 016	28 427	- 71,9%
Volumes eau potable produits (A)	6 071 410	5 930 355	6 012 226	5 755 585	- 4,3%
Volumes eau potable importés (B)	42 900	39 532	42 694	42 223	- 1,1%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	69,53	69,08	69,96	71,88	2,7%

3.1.7 L'ILC et rendement grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Performance rendement de réseau					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	4 530 840	4 427 696	4 541 060	4 420 192	- 2,7%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	823,3	824	822,9	826	0,4%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	15,3	15	15,5	14,8	- 4,5%
Valeur du terme fixe (N)	65	65	65	65	0,0%
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	68,05	67,99	68,09	67,95	- 0,2%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	75	75,32	76,67	76,73	0,1%

3.1.8 Le rendement contractuel

Rendement de réseau (%)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	4 530 840	4 427 696	4 541 060	4 420 192	- 2,7%
Volumes eau potable produits (A)	6 071 410	5 930 355	6 012 226	5 755 585	- 4,3%
Volumes eau potable importés (B)	42 900	39 532	42 694	42 223	- 1,1%
Volumes eau potable exportés (C)	54 647	69 078	101 016	28 427	- 71,9%
Rendement de réseau contractuel (%) $100 * (H) / (A+B-C)$	74,77	75,04	76,27	76,61	0,4%

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des estimations faites depuis 2015 pour les volumes consommés sans comptage :

Rendement de réseau (%)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	4 196 865	4 055 121	4 135 060	4 139 192	0,1%
Volumes eau potable produits (A)	6 071 410	5 930 355	6 012 226	5 755 585	- 4,3%
Volumes eau potable importés (B)	42 900	39 532	42 694	42 223	- 1,1%
Volumes eau potable exportés (C)	54 647	69 078	101 016	28 427	- 71,9%
Rendement de réseau contractuel (%) $100 * (H) / (A+B-C)$	69,26	68,72	69,45	71,74%	3,3%

3.1.9 Les volumes de pointes

L'évolution des volumes de pointe de la production est la suivante :

Production maximale (m ³ /j)					
	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volume moyen journalier produit sur l'année	16 634	16 203	16 472	15 769	- 4,3%
Volume moyen journalier du mois de pointe	17 581	17 177	17 756	16 333	- 8,0%
Mois de pointe	Février	Janvier	Janvier	Février	
Jour de pointe	02/07/2015	09/06/2016	21/06/2017	26/06/2018	
Volume de pointe	20 680	18 860	20 260	18 010	- 11,1%

3.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

"L'Eau consommée doit être propre à la consommation".

(extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **Les limites de qualité**, correspondent à la **conformité réglementaire**: pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.
Les références de qualité, correspondent à des **indicateurs établis à des fins de suivi des installations** de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes. Ces valeurs du Code de la Santé Publique doivent être respectées en permanence mais concernent des paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, fer, goût, température...) sans incidence sanitaire reconnue. L'eau n'est pas considérée comme non-conforme du point de vue sanitaire lors d'un dépassement de ces références. Toutefois des dépassements récurrents doivent conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire, officiel et légal** exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010. Quelques ajustements ont eu lieu depuis, comme dans les arrêtés du 24 décembre 2015 (sur le contenu des analyses types) et celui du 4 août 2017 (principalement pour le déclassement du baryum de « limite de qualité » en « référence de qualité ».
- **La surveillance de l'exploitant permet** de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

3.2.2 Le plan vigipirate

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par la dernière version du plan VIGIPIRATE datant de 2018. Les plus significatives sont :

- un dispositif de sur-chloration peut être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- la sécurisation et la surveillance des installations,
- le renforcement des mesures de sécurité des systèmes d'information,
- la sensibilisation du personnel à la sûreté.

La révision des dispositifs anti-intrusion et des dispositifs de chloration a été lancée et conduira potentiellement l'exploitant à faire des propositions d'améliorations.

Par ailleurs, la publication du guide l'ASTEE « protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance » en 2017 apporte des recommandations opérationnelles sur la démarche à mener et les mesures à mettre en place pour sécuriser les installations.

3.2.3 La ressource

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	3	0	100,0%	9	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	3	0	100,0%	645	0	100,0%
Surveillance	Microbiologique	20	0	100,0%	80	0	100,0%
Surveillance	Physico-chimique	65	0	100,0%	724	0	100,0%

3.2.4 La production

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	12	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Physico-chimique	12	0	100,0%	0	100,0%	2	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	60	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Paramètre	Physico-chimique	1 067	0	100,0%	0	100,0%	18	0	100,0%	0	100,0%

3.2.5 La distribution

- LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	108	1	99,1%	0	100,0%	15	1	93,3%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	112	1	99,1%	0	100,0%	15	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	539	1	99,8%	0	100,0%	72	1	98,6%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	1 436	1	99,9%	0	100,0%	61	0	100,0%	0	100,0%

- LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Détail des paramètres non conformes et hors références										
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut	
ASSAT	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/08/2018	ZZ-BOURG D'ASSAT	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	3	nombre/100 ml	=0		
IDRON	Surveillance	Hors référence	05/11/2018	ZZ-BOURG D'IDRON	GERMES SULFITO-REDUCTEURS	1	nombre/100 ml	=0		
LONS	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/09/2018	LONS CENTRE	TURBIDITE	3.33	NTU	<=2		

> Commentaire des données

En 2018, la qualité de l'eau sur le territoire syndical a été préservée. Les contrôles règlementaires par l'ARS tant en production que distribution sont 100% conformes (cf. annexe 4 bilan ARS de la qualité des eaux distribuées en 2018).

• LA REGLEMENTATION SPECIFIQUE SUR LA DISTRIBUTION

Le chlorure de vinyle monomère (CVM), également connu sous le nom de chlorure de vinyle ou de chloroéthène, est un composé chimique industriel, fabriqué à partir de l'éthylène et du chlore. Il est principalement utilisé pour produire son polymère, le polychlorure de vinyle (PVC).

Sa limite de qualité est de 0.5 µg/l.

Suite à la découverte de concentration anormale en CVM sur quelques sites en France, il a été mis en évidence le relargage, en lien avec leur process de fabrication, de certaines conduites PVC datant des années antérieures à 1980.

Un groupe de travail spécifique a été créé au sein de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), piloté par la Direction Générale de la Santé (DGS), afin de consolider l'état des connaissances sur ce sujet et définir les modalités de gestion des dépassements. SUEZ en est membre depuis l'origine et participe activement aux différentes actions menées.

Une instruction, DGS/EA4/2012/366, a été diffusée par la DGS en date du 18 octobre 2012.

Elle précise les modalités de :

- ⇒ Repérage des canalisations à risque
- ⇒ Adaptation du contrôle sanitaire
- ⇒ Modalités de gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité

Les ARS (Agences Régionales de Santé) ont lancé des démarches sur ce sujet. SUEZ est à votre disposition pour vous accompagner.

3.2.6 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	120	0	100%
Physico-chimique	20	0	100%

Le bilan ARS de la qualité des eaux distribuées sur le syndicat en 2018 est disponible en **Annexe 4**.

3.3 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)					
Site	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Ressources / Production					
Mazères I	100	-	-	-	-
Mazères II (P6/P8/P9/P18)	160 172	95 923	447 116	369 774	- 17,3%
Mazères III (P11/ P12)	810 703	929 232	721 177	910 474	26,2%
Mazères IV (P13)	218 401	219 601	178 681	279 836	56,6%
Meillon (P16) et station d'alerte	719 508	573 505	342 392	8 691	- 97,5%
Meillon (P17)	393 288	505 501	555 919	549 632	- 1,1%
Rontignon (P14)	549 464	566 509	585 480	522 663	- 10,7%
Sous-total	2 851 636	2 890 271	2 830 765	2 641 070	- 6,7%
Réservoirs / Surpresseurs					
Réservoir Mirassou	3 574	6 022	8 026	97	- 98,8%
Réservoir Morlaàs (Haute vue)	607	599	911	664	- 27,1%
Réservoir Nid Béarnais	248	289	5 292	276	- 94,8%
Surpresseur Bastarousse	1 631	1 637	1 892	3 901	106,2%
Surpresseur Carraze	803	892	4 985	540	- 89,2%
Surpresseur Serres Morlaàs (Haute vue)	26 616	20 496	27 890	27 401	- 1,8%
Sous-total	33 479	29 935	48 996	32 879	- 32,9%
Stations de reprise					
Station de reprise Aliou	2 530	2 350	4 614	9 655	109,3%
Station de reprise Berlanne	142 724 (*)	164 988	152 549	166 146	8,9%
Station de reprise Carrerot	8 442	9 126	9 079	5 956	- 34,4%
Station de reprise Lafforgue	659	13 880	6 725	7 229	7,5%
Station de reprise Lanot	24 864	13 119	23 764	12 349	- 48,0%
Station de reprise Narcastet	318 099	308 366	336 989	311 653	- 7,5%
Station de reprise Pindats	61 067	57 566	50 936	55 416	8,8%
Station de reprise Riant	330 597	289 382	298 302	283 768	- 4,9%
Sous-total	888 982	858 777	882 958	852 172	- 3,5%
Total général	3 774 097	3 778 983	3 762 719	3 526 121	- 6,3%

(*) Un rattrapage de facturation a été effectué par le fournisseur au cours de l'année 2016 pour les mois de novembre et décembre 2015. Le total annuel rectifié est de 166 251 kWh pour 2015, ce qui fait une variation de -0,8% avec 2016.

> Commentaire des données

Les valeurs données correspondent à la facturation du fournisseur qui n'a pas de relève systématique annuelle impliquant donc des variations d'une année sur l'autre.

Pour le réservoir Mirassou, la consommation globale de 2018 a été estimée à partir des index réels relevés sur le compteur Linky mis en service à la mi-octobre 2018.

Les consommations de 2015 à 2017 correspondent à des facturations établies sur un index estimé, et ne sont pas représentatives de la réalité. Une demande de régularisation auprès du fournisseur EDF a été faite en ce début d'année 2019.

3.3.2 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
ASSAT	Réservoir Lafforgue	Equipement électrique	14/11/2018
ASSAT	Station de reprise Lafforgue	Equipement électrique	14/11/2018
BOSDARROS	Station de reprise Pindats	Equipement électrique	14/11/2018
GAN	Station de reprise Lanot	Equipement électrique	13/11/2018
GAN	Station de reprise Riant	Equipement électrique	12/11/2018
GAN	Surpresseur Réservoir Bastarrous	Equipement électrique	12/11/2018
GAN	Réservoir Aliou	Equipement électrique	13/11/2018
GELOS	Station de reprise Aliou	Equipement électrique	13/11/2018
GELOS	Station de reprise Carrerot	Equipement électrique	12/11/2018
GELOS	Surpresseur Carraze	Equipement électrique	12/11/2018
JURANÇON	Réservoir Nid Béarnais 2*1500	Equipement électrique	12/11/2018
MAZÈRES-LEZONS	Mazères I	Equipement électrique	15/11/2018
MAZÈRES-LEZONS	Mazères II (P6/P8/P9/P18)	Equipement électrique	13/11/2018
MAZÈRES-LEZONS	Mazères III (P11/ P12)	Equipement électrique	16/11/2018
MAZÈRES-LEZONS	Mazères IV (P13)	Equipement électrique	16/11/2018
MEILLON	Meillon (P16) et station d'alerte	Equipement électrique	16/11/2018
MEILLON	Meillon (P17)	Equipement électrique	16/11/2018
MORLAAS	Station de reprise Berlanne	Equipement électrique	14/11/2018
MORLAAS	Surpresseur Serres Morlaàs (Haute vue)	Equipement électrique	15/11/2018
MORLAÀS	Réservoir Morlaàs Haute vue	Equipement électrique	15/11/2018

NARCASTET	Station de reprise Narcastet	Equipement électrique	12/11/2018
RONTIGNON	Rontignon (P14)	Equipement électrique	16/11/2018

3.3.3 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Détail des nettoyages des réservoirs sur les installations		
Commune	Sites	Date
Assat	Lafforgue	26/06/2018
Assat	Lafforgue pompage	22/05/2018
Bosdarros	Batgusere D	TVX
Bosdarros	Batgusere G	TVX
Bosdarros	Pindats	23/05/2018
Gan	Sabalot	12/07/2018
Gan	Alliou	23/05/2018
Gan	Miqueu	26/06/2018
Gan	Bastarousse (Cuve 1)	24/05/2018
Gan	Riant (Cuve1)	23/05/2018
Gan	Riant (Cuve2)	23/05/2018
Gan	Mirassou	27/06/2018
Gan	Lanot	23/05/2018
Gan	Bastarousse (Cuve 2)	24/05/2018
Gan	Lebe	05/06/2018
Gelos	Taillefer	27/06/2018
Gelos	Carrerot	24/05/2018
Jurancon	Clos Touzet	05/06/2018
Jurancon	Le Ioulie D	07/06/2018
Jurancon	Le Ioulie G	08/06/2018
Jurancon	Nid Bearnais 1	25/06/2018
Jurancon	Nid Bearnais 2	26/06/2018
Mazères Lezons	Aguillon D	25/05/2018
Mazères Lezons	Aguillon G	25/06/2018
Mazères Lezons	Mazeres 3000 A	12/07/2018
Mazères Lezons	Mazeres 3000 B	28/06/2018

Morlaas	Morlaas cht d'eau Haut Service	en attente TVX SFR
Morlaas	Morlaas Berlanne reprise	27/06/2018
Morlaas	Morlaas Surpresseur Nord	24/05/2018
Morlaas	Morlaas Surpresseur Sud	24/05/2018
Morlaas	Morlaas Bas Service D	31/05/2018
Morlaas	Morlaas Bas Service G	26/06/2018
Narcastet	Narcastet	22/05/2018

3.3.4 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectuées au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
ASSAT	Comptage Assat Ader (achat/vente Pays de Nay)	11	0	0	11
ASSAT	Comptage Assat Vignau (achat/vente Pays de Nay)	11	0	0	11
ASSAT	Réservoir Lafforgue	3	1	0	4
ASSAT	Station de reprise Lafforgue	1	1	0	2
BIZANOS	Comptage Tooley (SECTO)	0	0	1	1
BOSDARROS	Comptage Malaganne Pindats (SECTO)	0	0	1	1
BOSDARROS	Réservoir Batguzère	1	0	3	4
BOSDARROS	Réservoir Lèbe	2	0	1	3
BOSDARROS	Station de reprise Pindats	4	1	2	7
GAN	Comptage Bastarros Loubangui (SECTO)	0	0	1	1
GAN	Comptage Gan Bourg (SECTO)	0	0	3	3
GAN	Comptage Monplaisir (SECTO)	0	0	1	1
GAN	Réservoir Aliou	3	0	0	3
GAN	Réservoir Miqueu	3	0	0	3
GAN	Réservoir Mirassou	3	0	1	4
GAN	Réservoir Sabalot	0	0	2	2
GAN	Station de reprise Lanot	3	1	5	9
GAN	Station de reprise Riant	5	1	2	8
GAN	Surpresseur Réservoir Bastarros	3	1	3	7
GELOS	Comptage Pasteur (SECTO)	0	0	1	1

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
GELOS	Station de reprise Aliou	1	1	1	3
GELOS	Station de reprise Carrerot	2	1	1	4
GELOS	Surpresseur Carraze	1	1	2	4
IDRON	Comptage achat Idron (Av. Béarn)	11	0	0	11
IDRON	Comptage achat Idron (Av. Pyrénées)	11	0	0	11
IDRON	Comptage vente Idron (Av. Béarn)	11	0	0	11
IDRON	Comptage vente Idron (Av. Pyrénées)	11	0	0	11
IDRON	Compteur client - Fabre API 1	0	0	0	0
IDRON	Compteur client - Fabre API 2	0	0	1	1
JURANÇON	Comptage Soubacq (SECTO)	0	0	1	1
JURANÇON	Compteur client - Fromagerie des Chaumes	1	0	0	1
JURANÇON	Réservoir Clos Touzet	1	0	1	2
JURANÇON	Réservoir Nid Béarnais 2*1500	6	0	1	7
LONS	Comptage achat Lons / Laroïn	12	0	0	12
LONS	Comptage achat Lons / Lescar	12	0	0	12
LONS	Comptage vente Lons / Laroïn	12	0	0	12
LONS	Comptage vente Lons / Lescar	12	0	0	12
MAZÈRES-LEZONS	Comptage Picou (SECTO)	0	0	1	1
MAZÈRES-LEZONS	Comptage Picou Henri IV (SECTO)	0	0	0	0
MAZÈRES-LEZONS	Mazères I	0	1	0	1
MAZÈRES-LEZONS	Mazères II (P6/P8/P9/P18)	31	1	18	50
MAZÈRES-LEZONS	Mazères III (P11/P12)	28	1	1	30
MAZÈRES-LEZONS	Mazères IV (P13)	12	1	3	16
MAZÈRES-LEZONS	Réservoir Mazères 2*3000	2	0	0	2
MAZÈRES-LEZONS	Réservoir Mazères 2*400 Aguillon	6	0	0	6
MAZÈRES-LEZONS	Réservoir Mazères Le Loulié (2*1500)	0	0	1	1
MEILLON	Meillon (P16) et station d'alerte	16	0	5	21
MEILLON	Meillon (P17)	12	1	0	13
MORLAÀS	Comptage achat Morlaàs (Berlanne)	11	0	0	11
MORLAÀS	Comptage achat Morlaàs (Bourg)	11	0	0	11
MORLAÀS	Comptage achat Morlaàs (LEP)	11	0	0	11
MORLAÀS	Comptage vente Morlaàs (Berlanne)	12	0	0	12

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
MORLAÀS	Comptage vente Morlaàs (Bourg)	11	0	0	11
MORLAÀS	Réservoir Morlaàs Haute vue	7	0	0	7
MORLAÀS	Station de reprise Berlanne	4	1	8	13
MORLAÀS	Surpresseur Morlaàs Haute Vue	4	1	3	8
NARCASTET	Station de reprise Narcastet	3	1	4	8
PAU	Comptage achat Pau (virtuel)	12	0	0	12
PAU	Comptage vente Pau (virtuel)	12	0	0	12
RONTIGNON	Rontignon (P14)	13	1	2	16
UZOS	Réservoir Taillefer	3	0	1	4

Travaux principaux d'exploitation 2018		
Désignation de l'ouvrage	Travaux réalisés	Date réalisation
Forage Mazères II (P6/P8/P9/P18)	Remplacement de la cellule de lecture + étalonnage analyseur chlore	02/07/2018
Forage Mazères II (P6/P8/P9/P18)	Réparation du débitmètre	28/11/2018
Forage Mazères II (P6/P8/P9/P18)	Réparation Pompe recirculation chlore P8	08/01/2018
Réservoir Taillefer	Réparation fuite dans chambre des vannes	18/07/2018
Station de reprise d'Aliou	Dépannage et réparation pressostat	24/01/2018
Surpresseur Carrazé	Réparation hydraulique fuite raccord pompe	20/02/2018 et 23/12/18
Station de reprise Lanot	Réparation du débitmètre	30/10/2018
Réservoir Batguzère	Réparation du débitmètre	29/10/18 et 15/11/18
Réservoir Mirassou	dépannage électrique disjoncteur edf HS inter ENEDIS	27/06/218

3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution

• LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2017	2018	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	18	8	-55,6%
Accessoires	renouvelés	4	18	350,0%
Accessoires	supprimés	1	-	-100,0%
Appareils de fontainerie	créés	2	4	100,0%
Appareils de fontainerie	renouvelés	4	3	-25,0%
Appareils de fontainerie	réparés	8	3	-62,5%
Appareils de fontainerie	supprimés	-	1	0,0%
Appareils de fontainerie	vérifiés	30	149	396,7%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	245	154	-37,1%
Branchements	créés	123	132	7,3%
Branchements	modifiés	32	25	-21,9%
Branchements	renouvelés	38	19	-50,0%
Branchements	supprimés	1	4	300,0%
Compteurs	déposés	30	25	-16,7%
Compteurs	étalonnés ou normalisés	-	3	0,0%
Compteurs	posés	602	562	-6,6%
Compteurs	remplacés	1365	1771	29,7%
Devis métrés	réalisés	240	206	-14,2%
Enquêtes	Clientèle	822	1102	34,1%
Fermetures d'eau	à la demande du client	15	14	-6,7%
Fermetures d'eau	autres	16	15	-6,3%
Eléments de réseau	mis à niveau	85	46	-45,9%
Remise en eau	sur le réseau	267	189	-29,2%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	8	17	112,5%
Réparations	fuite sur branchement	142	132	-7,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	98	85	-13,3%
Autres		4 489	3 045	-32,2%
Total actes		8 685	7 732	-11,0%

Nombre de fuites réseau réparées en 2018	
Commune	Nombre de fuites
ASSAT	3
BILLERE	4
BIZANOS	6
BOSDARROS	14
GAN	20
GELOS	3
IDRON	5
JURANCON	10
LAROIN	1
LONS	12
MAZERES LEZONS	3
MORLAAS	3
UZOS	1
Total	85

Pour rappel : 98 fuites réseau réparées en 2017

Nombre de fuites branchements réparées en 2018	
Commune	Nombre de fuites
ASSAT	2
ARESSY	1
BILLERE	12
BIZANOS	8
BOSDARROS	3
GAN	12
GELOS	10
IDRON	6
JURANCON	24
LAROIN	1
LASSEUBE	1
LASSEUBETAT	1
LONS	27
MAZERES LEZONS	4
MORLAAS	6
NARCASTET	2
RONTIGNON	4
SERRES MORLAAS	3
UZOS	4
Total	132

Pour rappel : 142 fuites branchements réparées en 2017

> Commentaires des données

Le détail des fuites réparées sur le réseau se trouvent en **annexe 3**. Le nombre de fuites canalisation et branchement réparées a diminué en 2018 : 217 fuites au total contre 240 en 2017.

Le tableau ci-après détaille le nombre de compteurs neufs posés en 2018 :

Compteurs neufs par commune en 2018	
Communes	Nombre compteurs neufs
ARESSY	12
ASSAT	42
BILLERE	131
BIZANOS	18
BOSDARROS	3
GAN	24
GELOS	9
IDRON	20
JURANCON	18
LAROIN	1
LONS	149
MAZERES LEZONS	17
MEILLON	23
MORLAAS	Le 45
NARCASTET	3
PARDIES PIETAT	2
RONTIGNON	5
SERRES MORLAAS	23
UZOS	9
Total	554

Pour rappel : 602 compteurs neufs en 2017

3.3.6 La recherche des fuites

Durant l'année 2018, **170 831 ml de réseau** ont été auscultés soit 20,7% du réseau total. Le détail des rues concernées par la recherche se trouve en **annexe 10**.

En complément, 85 fuites ont été réparées sur le réseau suite à une recherche de fuite.

3.3.7 Les interventions en astreinte

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2017	2018	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	104	84	-19,2%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2017	2018	N/N-1 (%)
Astreinte	25	15	-40,0%

Détail des astreintes sur les installations en 2018			
Commune	Sites	Intervention	Date
JURANCON	CHEMIN DES COTEAUX DE GUINDALOS		23/12/2018
MAZERES LEZONS	Mazères (P6/P8/P9/P18) II	Contrôle défaut communication	01/12/2018
MORLAAS	Réservoir Morlaàs Haute vue	Remise en service pompe 2 Berlanne	22/10/2018
MORLAAS	Surpresseur Serres Morlaàs (Haute vue)		09/10/2018
NARCASTET	—	Dépannage	31/08/2018
BOSDARROS	Station de reprise Pindats	Dépannage	19/08/2018
MORLAAS	Réservoir Morlaàs Haute vue		18/08/2018
BOSDARROS	Station de reprise Pindats		11/08/2018
BOSDARROS	Station de reprise Pindats	Contrôle réamorçage pompe	21/07/2018
NARCASTET	Station de reprise Narcastet	Dépannage	15/07/2018
MORLAAS	Réservoir Morlaàs Haute vue	Dépannage	07/07/2018
NARCASTET	Station de reprise Narcastet		05/07/2018
MAZERES LEZONS	Mazères (P6/P8/P9/P18) II	Dépannage	30/06/2018
MAZERES LEZONS	Mazères (P6/P8/P9/P18) II	Dépannage chloration	30/06/2018
MORLAAS	Réservoir Morlaàs Haute vue	Remise en eau	27/06/2018
MORLAAS	Station de reprise Berlanne	Dépannage pompage	27/06/2018
MORLAAS	Station de reprise Berlanne	Dépannage	22/06/2018
MORLAAS	Station de reprise Berlanne	Dépannage	18/06/2018
JURANCON	Réservoir Nid Béarnais 2*1500	Coupure EDF suite à chute d'arbre	12/06/2018
GAN	Surpresseur Réservoir Bastarrous	Remise sous tension	26/05/2018
MORLAAS	Station de reprise Berlanne	Shunt du démarreur passage en direct	14/04/2018
MAZERES LEZONS	Mazères (P6/P8/P9/P18) II	Installation fonctionne malgré défaut vanne	24/03/2018

3 | Qualité du service

MAZERES LEZONS	Mazères (P6/P8/P9/P18)	II	Changement joint plomb, signale qu'il a vidé ARI.	24/03/2018
MAZERES LEZONS	Mazères (P6/P8/P9/P18)	II		16/02/2018
GAN	Surpresseur Bastarrous	Réservoir	Problème sur transfo edf	23/01/2018

Détail des astreintes sur le réseau en 2018

Commune	Sites	Intervention	Date
BIZANOS	AVENUE DE LA MARNE	Réseau eau réparer	02/12/2018
BIZANOS	RUE SAINT BASILS	Compteur remplacer pour anomalie technique	30/10/2018
BIZANOS	RUE SAINT BASILS	Réseau eau enquêter fuite	30/10/2018
JURANCON	AVENUE DU CORPS FRANC POMMIES	Appareil fontainerie enquêter	29/10/2018
JURANCON	AVENUE RAUSKI	Branchement eau réparer	25/10/2018
MAZERES LEZONS	RUE DE L AMITIE	Réseau eau remise en eau réaliser	19/10/2018
MAZERES LEZONS	RUE DE L AMITIE	Réseau eau arrêt d'eau réaliser	19/10/2018
MAZERES LEZONS	RUE DE L AMITIE	Réseau eau réparer	19/10/2018
MAZERES LEZONS	RUE DE L AMITIE	Réseau eau enquêter fuite	19/10/2018
LONS	AV ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER	Réseau eau enquêter fuite	17/10/2018
BILLERE	RUE GENSEMIN	Réseau eau enquêter fuite	12/10/2018
BILLERE	AVENUE BEZIOU	Appareil fontainerie enquêter	28/09/2018
BIZANOS	RUE LAMARTINE	Branchement eau ouvrir	21/09/2018
NARCASTET	CHEMIN DU MOULIN	Branchement eau ouvrir	19/09/2018
JURANCON	CHEMIN DU VERT GALANT	Réseau eau réparer	17/09/2018
JURANCON	CHEMIN DU VERT GALANT	Réseau eau enquêter fuite	17/09/2018
GAN	CHEMIN DE L OUBANGUI	Réseau eau enquêter fuite	03/09/2018
JURANCON	RUE DE GUINDALOS	Compteur remplacer pour anomalie technique	03/09/2018
JURANCON	RUE DE GUINDALOS	Compteur changer pièces, réparer fuite	03/09/2018
IDRON	RUE DU GABIZOS	Compteur enquêter client	11/09/2018
IDRON	AVENUE DE BEAUMONT	Réseau eau enquêter fuite	01/09/2018
GAN	RUE DE DISSEZ	Appareil fontainerie enquêter	01/09/2018
GAN	ALLEE GEORGES BRASSENS	Réseau eau réparer	31/08/2018
GAN	ALLEE GEORGES BRASSENS	Réseau eau enquêter (débit, pression)	31/08/2018
BUZY	CHEMIN MIRASSOU	Compteur changer pièces, réparer fuite	31/08/2018
JURANCON	RUE LOUIS DARAN	Réseau eau enquêter (débit, pression)	27/08/2018
LESCAR	RUE D ARSONVAL	Appareil fontainerie enquêter	26/08/2018
BILLERE	RUE DES BOULEAUX	Réseau eau enquêter fuite	25/08/2018
JURANCON	RUE HENRI IV	Branchement eau ouvrir	24/08/2018
BILLERE	ROUTE DE BAYONNE	Branchement eau ouvrir	23/08/2018

3 | Qualité du service

GAN	CHEMIN LANNEGRAND	Réseau eau enquêter (débit, pression)	05/08/2018
GAN	RUE PIERRE DE MARCA	Réseau eau réparer	27/07/2018
GAN	RUE PIERRE DE MARCA	Réseau eau enquêter fuite	27/07/2018
BIZANOS	RUE DU GAVE	Réseau eau enquêter (débit, pression)	24/07/2018
GAN	ROUTE D OLRON	Compteur remplacer pour anomalie technique	08/07/2018
ASSAT	CHEMIN DU CASTERA	Réseau eau enquêter (débit, pression)	21/07/2018
GAN	CHEMIN DE LINE	Réseau eau réparer	17/07/2018
GAN	CHEMIN DE LINE	Réseau eau enquêter (débit, pression)	16/07/2018
GAN	CHEMIN DE CASTAGNET	Réseau eau enquêter fuite	16/07/2018
GAN	ROUTE D OLRON	Réseau eau remise en eau réaliser	08/07/2018
GAN	ROUTE D OLRON	Réseau eau arrêt d'eau réaliser	08/07/2018
GAN	ROUTE D OLRON	Réseau eau enquêter (débit, pression)	08/07/2018
BOSDARROS	ROUTE DES PINDATS	Réseau eau enquêter fuite	07/07/2018
MORLAAS	AVENUE DE LA RESISTANCE	Réseau eau enquêter fuite	21/06/2018
BILLERE	RUE FRANCIS JAMMES	Compteur changer pièces, réparer fuite	16/06/2018
BIZANOS	RUE DE LA CONCORDE	Compteur changer pièces, réparer fuite	12/06/2018
IDRON	LOTISSEMENT DES FLEURS	Réseau eau enquêter (débit, pression)	02/06/2018
BILLERE	AVENUE DU PIC D OSSAU	Branchement eau ouvrir	01/06/2018
BOSDARROS	CHEMIN DE BARBE	Réseau eau enquêter fuite	01/06/2018
LONS	CHEMIN DU TAEI	Réseau eau réparer	01/06/2018
JURANCON	RUE HENRI IV	Compteur changer pièces, réparer fuite	01/05/2018
IDRON	IMPASSE DES JONQUILLES	Réseau eau enquêter fuite	28/04/2018
BIZANOS	RUE DE L ARAGON	Réseau eau enquêter (débit, pression)	28/04/2018
BILLERE	AVENUE DU CHATEAU D ESTE	Compteur changer pièces, réparer fuite	14/04/2018
JURANCON	RUE DES TRAVAILLEURS	Compteur changer pièces, réparer fuite	04/04/2018
BIZANOS	AVENUE DE L YSER	Appareil fontainerie enquêter	30/03/2018
JURANCON	RUE ROMAIN TRESARRIEU	Terrasser	31/03/2018
JURANCON	RUE ROMAIN TRESARRIEU	Branchement eau réparer	31/03/2018
UZOS	ROUTE DE PIETAT	Compteur changer pièces, réparer fuite	24/03/2018
ARESSY	RUE DU VILLAGE	Branchement eau remettre en eau express	21/03/2018
GAN	ROUTE D OLRON	Réseau eau enquêter (débit, pression)	18/03/2018
GAN	—	Réseau eau enquêter (débit, pression)	18/03/2018
GAN	ROUTE D OLRON	Réseau eau enquêter (débit, pression)	17/03/2018
GAN	ROUTE D OLRON	Réseau eau enquêter (débit, pression)	17/03/2018
GAN	ROUTE D OLRON	Réseau eau enquêter fuite	17/03/2018
IDRON	CHEMIN DE LACABANE	Compteur enquêter fuite	10/03/2018
GAN	—	Réseau eau enquêter fuite	03/03/2018

3 | Qualité du service

NARCASTET	HAUT DU QUARTIER MONREGARD	Réseau eau enquêter fuite	16/02/2018
BILLERE	RUE IRATY	Réseau eau réparer	07/02/2018
GELOS	CHEMIN LARROUDE	Voirie enquêter problème	01/02/2018
BILLERE	RUE DU CORPS FRANC POMMIES	Branchement eau enquêter fuite	22/01/2018
BILLERE	RUE DU CORPS FRANC POMMIES	Réseau eau enquêter fuite	21/01/2018
BILLERE	RUE DU CORPS FRANC POMMIES	Réseau eau enquêter fuite	21/01/2018
GAN	CHEMIN DE BARRADAT	Réseau eau remise en eau réaliser	14/01/2018
GAN	CHEMIN DE BARRADAT	Réseau eau arrêt d'eau réaliser	14/01/2018
GAN	CHEMIN DE BARRADAT	Réseau eau réparer	14/01/2018
GAN	CHEMIN DE BARRADAT	Réseau eau enquêter fuite	14/01/2018
GAN	-	Réseau eau enquêter (débit, pression)	13/01/2018
GAN	CHEMIN DE BARRADAT	Réseau eau enquêter (débit, pression)	14/01/2018
GAN	CHEMIN DE CARRAT	Réseau eau réparer	14/01/2018
GAN	CHEMIN DE CARRAT	Réseau eau enquêter fuite	13/01/2018

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle



SUEZ

L'outil de gestion de la relation client s'appelle Odyssee et est utilisé par toutes les filières « métier » de SUEZ en relation avec les clients (Centre de Relation Client, ordonnancement). Il permet de :

- Répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des collectivités en termes de services et de communication multi-canal (courrier, sms, mail, ...) ;
- Partager de l'information et une meilleure maîtrise des données nécessaires à la satisfaction client ;
- Vous faire bénéficier d'un système modulaire et évolutif capable d'intégrer les évolutions futures des services publics d'eau et d'assainissement.

3.4.2 Le nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnement, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

Nombre d'abonnés					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	30 551	31 102	31 653	31 980	1,0%
Autres abonnés	-	-	-	66	0,0%
Total	30 551	31 102	31 653	32 046	1,2%

Nombre d'abonnés					
ARESSY	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	337	343	391	396	1,3%
Autres abonnés	-	-	-	3	0,0%
Total	337	343	391	399	2,0%

ASSAT					
	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	650	670	678	717	5,8%
Total	650	670	678	717	5,8%

3 | Qualité du service

BILLÈRE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	5 469	5 605	5 633	5 673	0,7%
Autres abonnés	-	-	-	3	0,0%
Total	5 469	5 605	5 633	5 676	0,8%

BIZANOS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	2 455	2 467	2 489	2 488	0,0%
Autres abonnés	-	-	-	5	0,0%
Total	2 455	2 467	2 489	2 493	0,2%

BOSDARROS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	471	474	473	470	- 0,6%
Autres abonnés	-	-	-	5	0,0%
Total	471	474	473	475	0,4%

BUZY	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	33	33	33	33	0,0%
Total	33	33	33	33	0,0%

GAN	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	2 607	2 662	2 729	2 738	0,3%
Autres abonnés	-	-	-	8	0,0%
Total	2 607	2 662	2 729	2 746	0,6%

GELOS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	1 781	1 784	1 834	1 827	- 0,4%
Autres abonnés	-	-	-	3	0,0%
Total	1 781	1 784	1 834	1 830	- 0,2%

IDRON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	2 118	2 146	2 164	2 225	2,8%
Autres abonnés	-	-	-	4	0,0%
Total	2 118	2 146	2 164	2 229	3,0%

3 | Qualité du service

JURANÇON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	3 620	3 632	3 688	3 679	- 0,2%
Autres abonnés	-	-	-	3	0,0%
Total	3 620	3 632	3 688	3 682	- 0,2%

LAROIN	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	82	85	87	89	2,3%
Total	82	85	87	89	2,3%

LASSEUBE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	53	54	55	55	0,0%
Total	53	54	55	55	0,0%

LASSEUBETAT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	34	35	35	35	0,0%
Total	34	35	35	35	0,0%

LESCAR	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	54	54	55	50	- 9,1%
Autres abonnés	-	-	-	4	0,0%
Total	54	54	55	54	- 1,8%

LONS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	5 955	6 120	6 272	6 374	1,6%
Autres abonnés	-	-	-	21	0,0%
Total	5 955	6 120	6 272	6 395	2,0%

MAZÈRES-LEZONS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	817	831	845	864	2,2%
Autres abonnés	-	-	-	2	0,0%
Total	817	831	845	866	2,5%

MEILLON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	390	401	417	438	5,0%

3 | Qualité du service

MEILLON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Total	390	401	417	438	5,0%

MORLAÀS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	2 193	2 258	2 301	2 322	0,9%
Autres abonnés	-	-	-	4	0,0%
Total	2 193	2 258	2 301	2 326	1,1%

NARCASTET	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	374	378	378	380	0,5%
Total	374	378	378	380	0,5%

PARDIES-PIÉTAT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	23	25	26	27	3,8%
Total	23	25	26	27	3,8%

RONTIGNON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	353	355	358	363	1,4%
Total	353	355	358	363	1,4%

SAINT-FAUST	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	6	6	6	6	0,0%
Total	6	6	6	6	0,0%

SERRES-MORLAÀS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	343	347	353	374	5,9%
Total	343	347	353	374	5,9%

UZOS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	333	337	353	357	1,1%
Autres abonnés	-	-	-	1	0,0%
Total	333	337	353	358	1,4%

Le tableau ci-dessous représente le nombre de client actifs sur l'année d'exercice.

Aressy	369
Assat	700
Billere	5284
Bizanos	2347
Bosdarros	462
Buzy	32
Gan	2649
Gelos	1724
Idron	2151
Jurançon	3478
Laroin	88
Lasseube	53
Lasseubetat	35
Lescar	48
Lons	6092
Mazeres Lezons	847
Meillon	412
Morlaas	2219
Narcastet	360
Pardies Pietat	26
Rontignon	347
Serres Morlaas	6
St Faust	369
Uzos	352
Total	30 450

Le tableau ci-dessous résume le nombre de demandes enregistrées en arrivée client et en départ client sur branchements existants sur le syndicat.

Données	Nombre
Arrivée client	2 554
Départ client	2 435

3.4.3 Les volumes vendus

Les volumes vendus, décomposés par commune, sont les suivants :

Volumes vendus (m ³)					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	4 108 073	4 066 847	3 996 299	2 425 300	- 39,3%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	120 861	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	1 140 884	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	219 871	0,0%
Total des volumes facturés	4 108 073	4 066 847	3 996 299	3 906 916	- 2,2%

Volumes vendus (m³)					
ARESSY	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	61 398	54 181	48 396	30 336	- 37,3%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	614	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	19 014	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	0	0,0%
Total des volumes facturés	61 398	54 181	48 396	49 964	3,2%

ASSAT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	65 704	67 451	67 490	64 854	- 3,9%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	1 005	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	2 213	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	39	0,0%
Total des volumes facturés	65 704	67 451	67 490	68 111	0,9%

BILLÈRE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	624 773	620 774	581 697	343 958	- 40,9%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	31 939	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	98 913	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	110 149	0,0%
Total des volumes facturés	624 773	620 774	581 697	584 960	0,6%

BIZANOS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	265 659	227 335	245 253	182 044	- 25,8%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	5 225	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	42 840	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	7 045	0,0%
Total des volumes facturés	265 659	227 335	245 253	237 154	- 3,3%

BOSDARROS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	75 281	85 753	73 600	53 618	- 27,1%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	660	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	7 179	0,0%

3 | Qualité du service

BOSDARROS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	7 425	0,0%
Total des volumes facturés	75 281	85 753	73 600	68 882	- 6,4%

BUZY	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	4 113	4 010	3 866	3 859	- 0,2%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	0	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	0	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	403	0,0%
Total des volumes facturés	4 113	4 010	3 866	4 262	10,2%

GAN	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	315 828	306 553	318 952	238 337	- 25,3%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	4 584	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	55 064	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	6 382	0,0%
Total des volumes facturés	315 828	306 553	318 952	304 367	- 4,6%

GELOS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	165 460	164 304	164 620	143 090	- 13,1%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	3 202	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	15 676	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	7 076	0,0%
Total des volumes facturés	165 460	164 304	164 620	169 044	2,7%

IDRON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	324 237	341 141	315 114	201 297	- 36,1%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	4 488	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	97 828	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	9 266	0,0%
Total des volumes facturés	324 237	341 141	315 114	312 879	- 0,7%

JURANÇON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	905 225	866 638	881 101	249 800	- 71,6%

3 | Qualité du service

JURANÇON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	11 573	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	513 774	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	27 356	0,0%
Total des volumes facturés	905 225	866 638	881 101	802 503	- 8,9%

LAROIN	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	8 926	13 765	11 080	8 691	- 21,6%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	0	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	- 131	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	0	0,0%
Total des volumes facturés	8 926	13 765	11 080	8 560	- 22,7%

LASSEUBE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	4 770	4 869	4 804	4 732	- 1,5%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	0	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	156	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	0	0,0%
Total des volumes facturés	4 770	4 869	4 804	4 888	1,8%

LASSEUBETAT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	3 731	3 739	3 686	3 631	- 1,5%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	0	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	264	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	0	0,0%
Total des volumes facturés	3 731	3 739	3 686	3 895	5,7%

LESCAR	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	56 776	68 003	66 268	1 558	- 97,6%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	7 199	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	50 673	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	52	0,0%
Total des volumes facturés	56 776	68 003	66 268	59 482	- 10,2%

3 | Qualité du service

LONS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	685 779	713 398	681 885	477 502	- 30,0%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	31 318	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	149 571	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	37 775	0,0%
Total des volumes facturés	685 779	713 398	681 885	696 166	2,1%

MAZÈRES-LEZONS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	92 861	90 996	90 409	68 184	- 24,6%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	1 705	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	19 633	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	77	0,0%
Total des volumes facturés	92 861	90 996	90 409	89 599	- 0,9%

MEILLON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	40 159	42 115	39 705	39 947	0,6%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	828	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	1 293	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	0	0,0%
Total des volumes facturés	40 159	42 115	39 705	42 068	6,0%

MORLAÀS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	250 935	229 911	236 372	174 208	- 26,3%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	14 050	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	51 466	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	6 711	0,0%
Total des volumes facturés	250 935	229 911	236 372	246 435	4,3%

NARCASTET	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	34 801	34 799	39 739	29 158	- 26,6%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	225	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	1 271	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	72	0,0%
Total des volumes facturés	34 801	34 799	39 739	30 726	- 22,7%

PARDIES-PIÉTAT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	1 528	2 075	2 128	1 738	- 18,3%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	26	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	63	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	0	0,0%
Total des volumes facturés	1 528	2 075	2 128	1 827	- 14,1%

RONTIGNON	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	43 462	44 293	40 096	34 445	- 14,1%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	801	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	7 357	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	0	0,0%
Total des volumes facturés	43 462	44 293	40 096	42 603	6,3%

SAINT-FAUST	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	443	357	456	439	- 3,7%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	0	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	0	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	0	0,0%
Total des volumes facturés	443	357	456	439	- 3,7%

SERRES-MORLAËS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	40 417	41 590	39 425	34 285	- 13,0%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	706	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	1 856	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	0	0,0%
Total des volumes facturés	40 417	41 590	39 425	36 847	- 6,5%

UZOS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	35 807	38 795	40 158	35 590	- 11,4%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	713	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	4 910	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	-	-	-	43	0,0%

UZOS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	35 807	38 795	40 158	41 256	2,7%

> Commentaire des données

Il s'agit des volumes issus des périodes de facturation. La facturation est semestrielle pour Suez Eau France.

Chaque client non mensualisé reçoit 2 factures par an. Chaque facture est établie suite à une relève des compteurs qui débute respectivement en Janvier et Juin de chaque année.

Les volumes facturés en 2018 sont en baisse de -2,2 %.

3.4.4 Les volumes vendus aux gros consommateurs

Les gros consommateurs sont les consommateurs dont les volumes dépassent 6 000 m³/an. Les volumes qui leur ont été vendus sont détaillés dans le tableau suivant.

5291 - SIAEP DE LA REGION DE JURANCON				
Commune	Nom client	Site	Consommation 2017	Consommation 2018
ARESSY	CENTRE DE DIALYSE	RUE DU VILLAGE	9991	9 684
ARESSY	SNECCA	RUE DES SOURCES	6 459	6 695
BILLERE	COMMUNE DE BILLERE, .	RUE DU GOLF	10 889	9 200
BILLERE	SOGEA	RUE DU LYS	< 6 000	8 157
BILLERE	SDC ST JOHN	CHEMIN DU LACAOU	< 6 000	7 347
BILLERE	LA DIRECTRICE	AVENUE BEZIOU	7 332	7 150
BILLERE	ESTIBETTE	RUE LAFITTE	6 524	6 862
BILLERE	ANTOINE DE BOURBON, .	RUE CAPLANNE	6 726	6 803
BIZANOS	ICF NOVEDIS SERVICE NUMERISATION	AVENUE LEON HEID	< 6 000	7 853
BIZANOS	HOTEL CAMPANILE	CHEMIN LARRIBAU	< 6 000	6 326
GAN	FAMILLE MICHAUD APICULTEURS	CHEMIN DE BERDOULOU	15 443	12 876
GAN	CAVE COOP DES PRODUCTEURS	CHEMIN DE LACAU	10 435	6 964
IDRON	P.F.M.P, .	AVENUE DU BEARN	42 185	57 717
IDRON	P.F.M.P, .	CHEMIN DE MAZEROLLES	21 263	17 692
JURANCON	FROMAGERIE DES CHAUMES	AVENUE RAUSKI	538 504	472 362
LESCAR	SAUR, .	AVENUE DE TARBES	/	37 299
LESCAR	BEARN ENVIRONNEMENT UIOM	RUE D ARSONVAL	25 305	23 001
LESCAR	DJPASAD	AVENUE ANDRE MARIE AMPERE	< 6 000	6 418
LONS	MAIRIE DE LONS	MAIL DE COUBERTIN	22 686	17 799
LONS	ASL CLOS DU MOULIN	ALLEE DES SORBIERS	< 6 000	13 062
LONS	SERDEX	AVENUE NORMANDIE NIEMEN	< 6 000	11 666
LONS	MECATRANS	AVENUE DES FRERES MONTGOLFIER	< 6 000	6 455
LONS	ZOOMAPU	BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	< 6 000	6 269
LONS	LONSOTEL, .	RUE DE STRASBOURG	< 6 000	6 074
MORLAAS	MAIRIE DE MORLAAS	AVENUE DU 19 MARS 1962	7 965	6 391

RONTIGNON	A.D.A.P.E.I	ROUTE DU HAMEAU	6 026	7 357
				785 479

La liste des consommateurs > à 1 000m³ est donnée en **annexe 2**.

3.4.5 La typologie des contacts clients

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante :

Typologie des contacts (nombre)						
Modes de contact	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Téléphone	13 558	11 907	14 075	11 103	12 008	8%
Courrier	2 917	2 070	2 315	1 681	2 093	20%
Internet	641	700	911	1 297	1 485	13%
Visites en agence	1 205	1 425	1 478	1 715	1 356	-26%
Autres	0	0	4	8	1	-700%
Nombre total contacts	18321	16 102	18 783	15 804	16 943	7%

> Commentaire des données

Les contacts comprennent l'ensemble des demandes et réclamations des clients. Parallèlement à cela, nous suivons le nombre de visites client en Agence quelque soit la raison de leur venue.

Les vecteurs de contact les plus utilisés par les abonnés sont le téléphone et le courrier. 71% des contacts se sont faits par téléphone.

3.4.6 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

On désigne sous le terme « demande » toute demande d'information ou d'intervention, dénuée d'expression de mécontentement.

La rubrique "eaux" regroupe toutes les demandes (installation client, qualité eau, manque d'eau, pression, gestion sinistre) ayant nécessité une enquête.

Suivi des contacts clients					
	2014	2015	2016	2017	2018
Motifs administratifs	16 483	15 219	18 101	15 136	16 311
Motifs techniques	783	864	664	667	620
Total	17 266	16 083	18 765	15 804	16 931

> Commentaire des données

La majorité des demandes est d'ordre administratif.

Le nombre de demandes est en baisse de 7 % en 2018.

3 | Qualité du service

L'exigence des clients vis-à-vis du service de l'eau est de plus en plus forte. Cette constatation a amené l'Entreprise Régionale à prendre spécifiquement en compte leurs attentes par l'analyse détaillée des réclamations.

Une réclamation est l'expression de la part du client d'un mécontentement, d'une contestation ou le signalement (quel que soit le ton adopté par le client) d'une anomalie concernant l'ensemble des domaines de l'entreprise, notamment :

- la gestion clientèle (facture, paiement, service)
- la qualité de l'eau (goût, odeur, aspect)
- le domaine technique et le réseau (fuites, pression, eaux usées)

Détail des contacts clients (demandes et réclamations)			
Type de dossier	DEMANDE	RECLAMATION	TOTAL
Arrivée client	1858		1858
Dégrévement	311		311
Demande de prestation	50		50
Demande de travaux	54		54
Demande d'information	5964	4	5968
Départ client	1529		1529
Départ client signalé	376		376
Dépose d'index	999		999
Facture		728	728
Fond Solidarité Logement	47		47
Intervention Suite Campagne Technique	413		413
Mensualisation / Prélèvement automatique	2231	1	2232
Modification données client	937		937
Plan Redressement Personnel	2		2
Procédure judiciaire pour client professionnel	2		2
Règlement	671	132	803
Surrendettement	2		2
Technique Eau		620	620
Total général	15 446	1 485	16 931

Détail des motifs techniques « eau »	2018
appareil fontainerie enquêter	2
branchement eau enquêter fuite	53
branchement eau ouvrir	186
compteur avec émetteur TéléR. enquêter	0
compteur changer pièces, réparer fuite	255
compteur enquêter anomalie	90
compteur enquêter fuite	103
réseau eau enquêter fuite	153
réseau eau enquêter pour débit, pression	87
réseau eau enquêter pour qualité eau	9
voirie enquêter problème	15
Total	953

Bilan des réclamations (tous motifs confondus)					
	2014	2015	2016	2017	2018
Total	1 772	1 811	1 690	1 426	1 485

> Commentaire des données

Les réclamations les plus nombreuses concernent la distribution de l'eau et la facturation.

3.4.7 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent aux clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Client, ou via notre site internet.

En 2018, 94 % des clients estiment satisfaisant le choix des moyens de paiement.

Le nombre d'arrêts de compte, de clients mensualisés, d'échéanciers demandés et les impayés concernent les clients eau potable.

Mutations, modes de paiement et impayés					
	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre d'arrêts de compte	NC	2 446	2 761	2 435	-11%
Nombre de clients mensualisés	12 459	13 412	13 993	15 095	7,3%
Nombre d'échéanciers demandés	620	915	320	304	-5,3%

NC : non communiquée

3.4.8 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

• RELEVÉ DES COMPTEURS

SUEZ déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés **exclusivement** au relevé des compteurs.

Les missions essentielles des agents effectuant la relève des compteurs, sont :

- La remontée pertinente d'index,
- Le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- L'enrichissement la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage



- du compteur, etc.)
- Une réponse adaptée aux questions des clients.

copyright : William Daniels

En, 2018, la qualité du contact avec le releveur est jugée satisfaisante par les clients à 96 %.

La fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle, trimestrielle ou encore semestrielle.

Chaque intervention fait l'objet d'un compte-rendu suite à l'intervention (carton, courrier, sms).

relevé de votre compteur d'eau

Chère cliente, cher client,
Nous sommes passés à votre domicile le / /

En votre absence, nous n'avons pas pu procéder au relevé de votre compteur d'eau.

Afin de nous permettre de calculer votre consommation réelle, merci de relever les chiffres qui figurent sur votre compteur, comme indiqué sur le schéma ci-dessous et de nous les communiquer **au plus tard demain midi**:

soit par internet sur www.toutsurmoneau.fr dans l'espace « mon compte en ligne »

soit par téléphone en appelant le **0 977 408 408*** *appel non surtaxé

En votre absence, nous avons procédé au relevé de votre compteur d'eau.


Nous n'avons constaté aucune anomalie

Nous avons constaté une anomalie


Consommation anormalement élevée: vérifiez l'absence de fuite en relevant les chiffres de votre compteur avant votre coucher, puis au réveil sans consommer d'eau du robinet dans l'intervalle (plus de détails sur www.toutsurmoneau.fr).

Fuite d'eau: contactez votre plombier.

..... Nous allons intervenir.



Relevez les chiffres sur fond noir. Ils indiquent les m³ d'eau consommés.



relevé de votre compteur d'eau

Chère cliente, cher client,
Nous sommes passés à votre domicile le / /

En votre absence, nous n'avons pas pu procéder au relevé de votre compteur d'eau.

Afin de nous permettre de calculer votre consommation réelle, merci de relever les chiffres qui figurent sur votre compteur, comme indiqué sur le schéma ci-dessous et de nous les communiquer **au plus tard demain midi**:

soit par mail en envoyant la photo de votre compteur à xxxxxxxxxxxxx@suez.com

soit par internet sur www.toutsurmoneau.fr dans l'espace « mon compte en ligne »

soit par téléphone en appelant le **0 977 408 408*** *appel non surtaxé

En votre absence, nous avons procédé au relevé de votre compteur d'eau.

Nous n'avons constaté aucune anomalie

Nous avons constaté une anomalie

Consommation anormalement élevée: vérifiez l'absence de fuite en relevant les chiffres de votre compteur avant votre coucher, puis au réveil sans consommer d'eau du robinet dans l'intervalle (plus de détails sur www.toutsurmoneau.fr).

Fuite d'eau: contactez votre plombier.

..... Nous allons intervenir.



Relevez les chiffres sur fond noir. Ils indiquent les m³ d'eau consommés.



compte rendu d'intervention

Chère cliente, cher client,
Nous sommes passés à votre domicile le / / pour:

Poser votre compteur

Ouvrir votre branchement

Relever votre compteur [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Poser ou maintenir le système de télérelève de votre compteur

Fermer votre branchement suite à votre demande

Retirer votre compteur

Remplacer votre compteur

INDEX ANCIEN COMPTEUR [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

INDEX NOUVEAU COMPTEUR [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Autre: _____

REFERENCE CLIENT _____

Nous n'avons pas constaté d'anomalie

Nous avons constaté une anomalie

Vous n'êtes pas abonné(e) à nos services. Merci de bien vouloir nous contacter sous 48 h pour régulariser votre situation.

Il y a une fuite d'eau. Nous vous conseillons d'appeler votre plombier.

Nous n'avons pas pu intervenir

Merci de nous contacter pour **prendre rendez-vous.**

vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 13 h au **0 977 408 408*** *appel non surtaxé



• **UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION**

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, www.toutsurmoneau.fr, ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, accueil client, réseaux sociaux...), sur les sujets suivants :

- 1) **Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**
 - a. Le compte en ligne
 - b. L'e-facture (ou facture électronique)
 - c. Le suivi conso (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant)
 - d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
 - e. La dépose d'index en ligne
- 2) **Information sur :**
 - a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir...) ;
 - b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau ;
 - c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule...)
 - d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau....
- 3) **Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :**
 - a. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant). Emission et mise à disposition de la facture d'eau
 - b. Actions sur le compteur : relève, changement
 - c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien
- 4) **Amélioration de la qualité relationnelle par :**
 - a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux), tchat, courrier, réseaux sociaux.
 - b. Un développement de l'assistance en ligne via un avatar ou en chattant avec un conseiller clientèle.
 - c. Des informations sur la gestion des données personnelles
 - d. Des enquêtes de satisfaction à chaud : post-contact, post-intervention...



> Un livret d'accueil pour les nouveaux clients



Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Un livret comprenant des informations sur les services en ligne (compte en ligne, e-facture...), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.



3.4.9 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Dans le RAD, le taux affiché est le « Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente ». Il s'agit de rapporter les créances émises en 2017 qui sont encore impayées au 31 décembre 2018.

SUEZ agit au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis de SUEZ a été initié en 2001 dans le cadre de chartes « Fonds Solidarité Logement », signées avec les conseils départementaux partenaires.

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2017	2018	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	43 710,63	65 578,86	33,35%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	600 172,95	561 191,55	-6,95%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,66	0,98	32,65%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,84	1,43	-28,67%

3.4.10 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ.

Il s'agit d'un dispositif public de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Ce dispositif est piloté par les départements.

Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

SUEZ a noué des partenariats avec différentes structures partagées de services publics, telles que la Poste, la Maison de services publics ou les Point Informations Médiation Multi-services, qui permet d'offrir un service aux personnes isolées et fragiles. Il s'agit de lieux d'accueil ouvert à tous et destiné à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics (Engie, EDF, Enedis, SNCF). Actuellement, la Région Nouvelle Aquitaine est en relation avec les PIMMS, les MSAP et La Poste.

Le fonds de solidarité			
Désignation	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	50	60	20,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	40	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	12 586,98	-	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	2 628,65	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	1 660,32	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	2 628,65	0,0%

Le fonds de solidarité			
Désignation	2017	2018	N/N-1 (%)
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

Le fonds de solidarité			
BILLÈRE	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	11	15	36,4%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	7	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	2 340,67	-	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	467,38	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	317,33	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	467,38	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

BIZANOS	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	9	4	- 55,6%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	3	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	1 988,05	-	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	0	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	0	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

GAN	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	3	1	- 66,7%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	1	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	950,52	-	- 100,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	0	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

GELOS	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	4	2	- 50,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	2	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	1 108,28	-	- 100,0%

GELOS	2017	2018	N/N-1 (%)
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	133,56	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	85,61	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	133,56	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

IDRON	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	2	3	50,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	3	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	312,65	-	- 100,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	0	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

JURANÇON	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	6	13	116,7%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	9	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	2 372,1	-	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	955,69	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	591,38	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	955,69	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

LONS	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	14	19	35,7%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	12	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	3 282,96	-	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	399,19	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	258,5	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	399,19	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

MAZÈRES-LEZONS	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	-	1	0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	1	0,0%

MAZÈRES-LEZONS	2017	2018	N/N-1 (%)
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	220	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	130,9	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	220	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

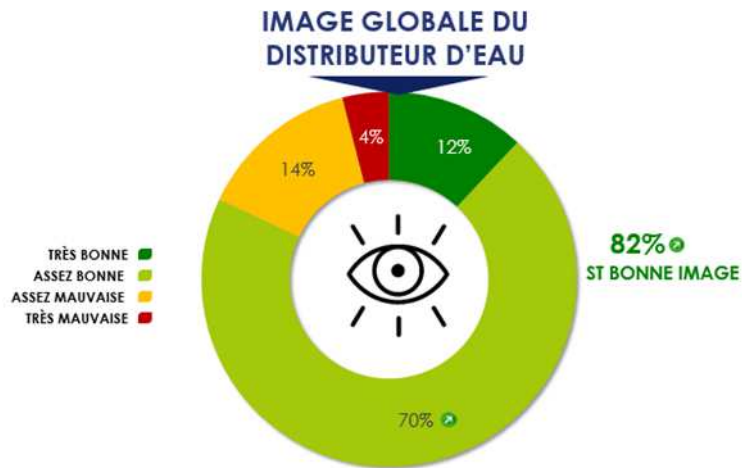
MORLAÀS	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	1	1	0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	1	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	231,75	-	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	397,04	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	238,96	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	397,04	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

NARCASTET	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	0	1	0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	1	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	0	-	0,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	55,79	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	37,64	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	55,79	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

3.4.11 Les dégrèvements

Les dégrèvements					
Désignation	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes dégrévés (m ³)	61 928	61 646	100 829	69 755	-30,8%
Nombre de dégrèvements	161	164	303	191	-37,0%

Le détail des dégrèvements se trouve en **annexe N°12**.



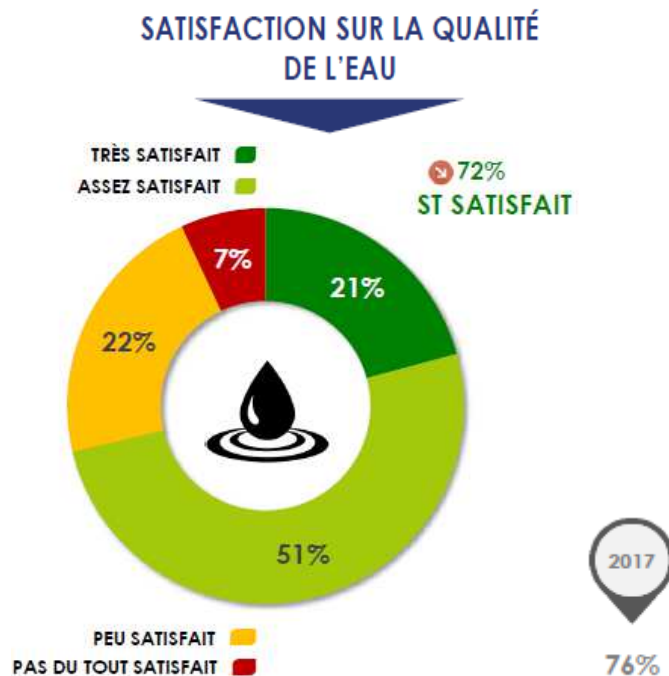
L'intention de fidélité à SUEZ est plutôt forte : 82% des clients envisageraient de rester chez leur distributeur d'eau s'ils avaient la possibilité d'en choisir un autre. Un score en hausse par rapport à l'année dernière (77% en 2017).

> Satisfaction liée à la qualité de l'eau

72% des clients se déclarent satisfaits de la qualité de l'eau du robinet. Un score en baisse par rapport à l'année dernière.

Les principaux facteurs d'insatisfaction des clients concernent :

- la teneur en calcaire
- la teneur en chlore



>La relève

Les clients relevés à distance sont plus satisfaits de la relève que ceux l'étant au domicile : 72% de clients satisfaits pour la relève à domicile versus 89% de satisfaits pour le relevé à distance via compteur connecté.

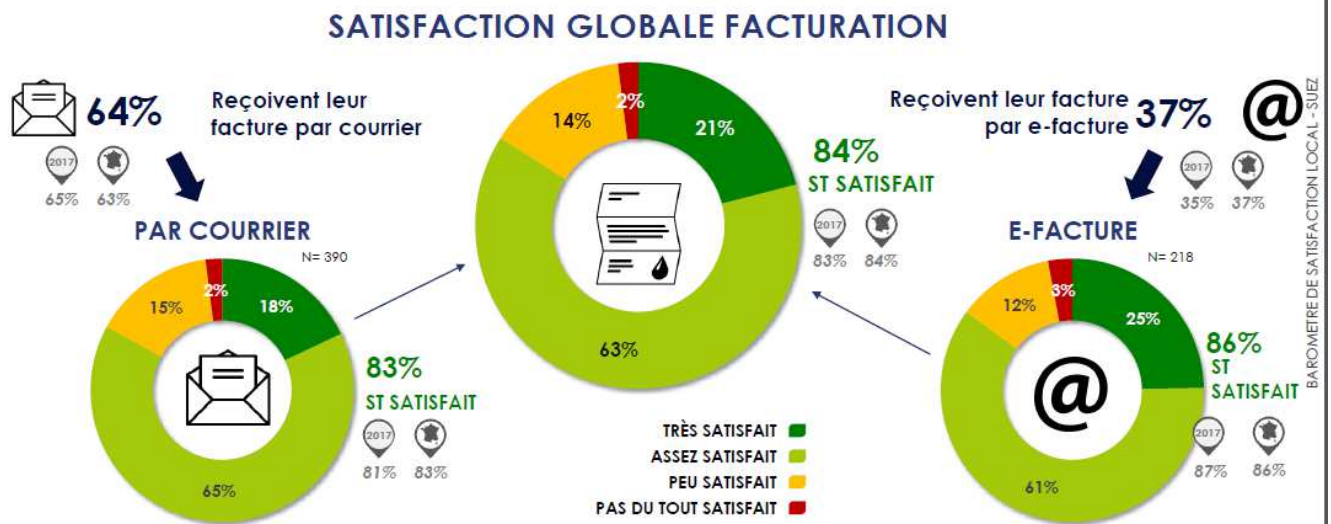
Pour ce qui est de la relève à distance, les clients apprécient la fiabilité des relevés : 86% de satisfaction.

En ce qui concerne la relève à domicile, **la qualité du contact avec le releveur est très appréciée par les clients : 96% de satisfaction !** Un score en hausse par rapport à l'année dernière.

>Facturation

Avec 84% de clients satisfaits, **la satisfaction liée à la facturation est bonne.**

A noter : **une satisfaction plus importante de la facturation par efacture (facture électronique) par rapport à la facturation par courrier (86% versus 83%)**



3.4.13 Le prix du service de l'eau potable

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- Lyonnaise des Eaux France en application du contrat de concession du service public de distribution d'eau
- La collectivité au travers des redevances collectivités
- l'État au travers de la redevance d'occupation du domaine public et de la TVA
- l'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie fixe variable selon le diamètre du compteur d'eau et un prix au m3.

- LE TARIF**

Prix de l'eau pour un client ayant consommé 120 m3					
	m3	Montant facturé 2018	Prix unitaire 1er janv 2019	Montant facturé 2019	Variation (%)
Distribution de l'eau					
Part du délégataire		69,01		70,01	1,4%
Partie fixe		24,27	12,31	24,62	1,4%
Consommation 0 à 60m ³	120	44,73	0,282	45,39	1,5%
Consommation 60 à 120m ³			0,4745		
Part du Syndicat		80,40		80,40	0,0%
Surtaxe sur consommation	120	80,40	0,67	80,40	0,0%
Organismes publics		47,44		47,66	0,5%
Lutte contre la pollution	120	39,6	0,330	39,60	0,0%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	7,84	0,0672	8,06	2,9%
TVA (5,5%)		10,83		10,89	0,6%
Prix eau TTC		207,68		208,97	0,6%
Prix au m3 TTC		1,73		1,74	0,6%

Le tarif				
Détail prix eau	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	N/N-1 (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité(€/an/abonné)	24,10	24,27	24,62	1,40%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m ³)	1,04015	1,04275	1,04825	0,50%
Taux de la partie fixe du service (%)	16,18%	16,24%	16,37%	0,80%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	1,7177	1,7305	1,74133	0,60%
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	1,6282	1,64033	1,65058	0,60%

Ce bilan présente les redevances de l'agence de l'eau et les tarifs concernant la production et la distribution d'eau potable. Ce sont les seuls tarifs communs à toutes les communes du SIEP de Jurançon.

Les organismes de tutelle considèrent que la consommation moyenne annuelle d'un foyer est d'environ 120 m³. Par conséquent, afin de comparer le prix de l'eau d'une collectivité à une autre et d'une année sur l'autre, le prix théorique au m³ est calculé en prenant le montant total d'une facture de 120 m³ divisé par 120.

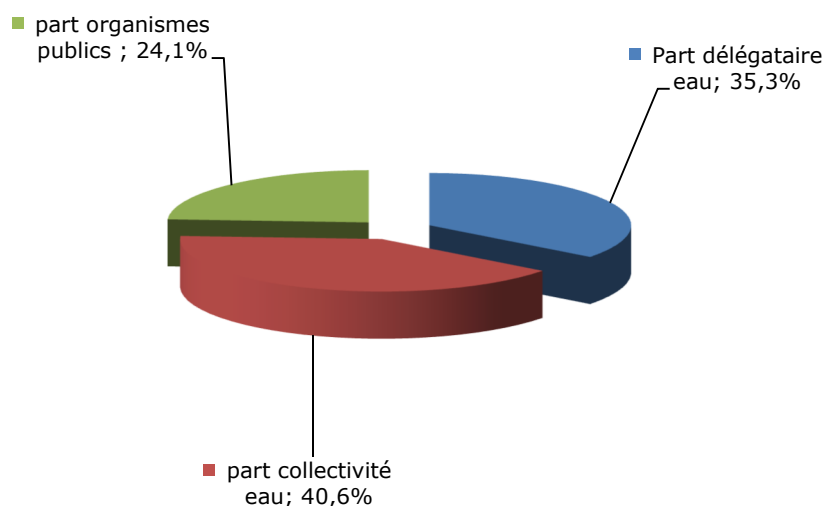
Le prix de l'eau potable augmente de 0,6% entre 2018 et 2019. Le détail se retrouve dans le tableau ci-dessus.

- **LES COMPOSANTES DU TARIF DE L'EAU**

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

Les composantes du prix de l'eau				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2018	01/01/2019	N/N-1 (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	24,27	24,62	1,4%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	0,3728	0,3783	1,5%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,67	0,67	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat	0,33	0,33	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,0653	0,0672	2,8%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,0902	0,0908	0,6%

Répartition des différentes composantes du prix de l'eau hors taxes pour une consommation annuelle de 120 m3



- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

En **annexe 5** sont présentées pour les communes du Syndicat, les factures spécimen pour un usager ayant consommé 120 m³.

4 | Comptes de la délégation



4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en euros	2017	2018	Ecart en %
PRODUITS	6 558 809	6 647 877	1,4%
Exploitation du service	2 141 866	2 219 950	
Collectivités et autres organismes publics	3 960 455	3 968 872	
Travaux attribués à titre exclusif	212 640	220 291	
Produits accessoires	243 848	238 764	
CHARGES	7 105 264	7 222 267	1,6%
Personnel	1 311 767	1 234 529	
Energie électrique	298 122	317 212	
Achats d'eau	9 671	11 941	
Produits de traitement	4 059	1 906	
Analyses	21 221	36 751	
Sous-traitance, matières et fournitures	311 126	324 906	
Impôts locaux et taxes	22 440	28 595	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	765 882	838 099	
• télécommunication, postes et télégestion	51 604	48 394	
• engins et véhicules	175 960	160 318	
• informatique	277 823	333 614	
• assurance	8 369	11 746	
• locaux	75 133	80 565	
Contribution des services centraux et recherche	75 313	75 127	
Collectivités et autres organismes publics	3 960 455	3 968 872	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	166 045	167 139	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	172 886	177 640	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	17 305	19 525	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	-31 029	20 025	
Résultat avant impôt	-546 455	-574 391	-5,1%
RESULTAT	-546 455	-574 391	-5,1%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018

Détail des produits

en Euros	2017	2018	Ecart en %
TOTAL	6 558 809	6 647 877	1,4%
Exploitation du service	2 141 866	2 219 950	3,6%
• Partie fixe	738 760	731 558	
• Partie proportionnelle	1 386 491	1 473 106	
• Cession d'eau	16 616	15 287	
Collectivités et autres organismes publics	3 960 455	3 968 872	0,2%
• Part Collectivité	2 647 849	2 628 063	
• Redevance prélèvement	270 319	261 566	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	1 042 287	1 079 243	
Travaux attribués à titre exclusif	212 640	220 291	3,6%
• Branchements	195 746	217 134	
• Autres travaux	16 895	3 157	
Produits accessoires	243 848	238 764	-2,1%
• Facturation et recouvrement de la redevance	63 138	74 111	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	21 984	17 616	
• Autres produits accessoires	158 726	147 037	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2018

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.
- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :
 - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.

- La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

Sommaire

- I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
- II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
- III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
- IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
- V. IMPÔT SUR LES SOCIETES
- VI. ANNEXES

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ en 2018 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base.

1. La Région est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ.

2. La Région dispose de sa propre comptabilité d'établissement

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la Région.

L'organisation de SUEZ trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

1. Éléments directement imputés par contrats

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

2. Éléments affectés sur une base technique

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.
- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.
- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées en annexe A1.
- Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées en annexe A2.

3. Charges indirectes

a Les frais généraux locaux

- Les frais généraux locaux de la région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région. Le pourcentage de ces charges réparties sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée est donné en annexe A3. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,6% de leurs Produits (hors compte de tiers)
- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées: achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ.

b La contribution des services centraux et recherche

- La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux régions est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.
- Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région.

4. La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les régions, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans la région, sont répartis suivant la même règle.

III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des régions.

1. Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a) garantie pour continuité du service,
- b) programme contractuel,
- c) fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) : la **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.
- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.
- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.
- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) : compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

2. Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a) programme contractuel,
- b) fonds contractuel,
- c) annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d) investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.

Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1^{er} établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m³ vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement dont la valeur est définie en annexe A4.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

3. Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux. La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) défini en annexe A5. La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs. Celle-ci est définie en annexe A5.
- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon

durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé'):

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 4,49%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

4. Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,36% (0,14% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif).

IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

V. IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 1,1 % de taux d'IS supplémentaire. L'IS s'entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux.

Le taux applicable est de 33,33%.

VI. ANNEXES

A1 - Clés reposant sur des critères physiques

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Affectation charges ordonnancement réseau et clientèle / nb heures MO MEDIA	Nb d'heures MO des interventions réseau et clientèle	8 011,72
Affectation charges ordonnancement usine / nb heure MO MEDIA	Nb d'heures MO des interventions usine	2 377,45
Affectation charges SIG	linéaire de réseau toutes activités confondues, eau et asst	825,62
Autres produits affermage eau	Clients affermage eau potable	30 433,00
Charges branchements eau	Clients affermage eau potable	30 433,00
Charges distribution	Longueur réseau de distribution (km)	825,62
Charges Engins spéciaux – seulement Hydrocureurs	Nombre d'heures media sur compte analytique (9602/9603%)	0,00
Charges Engins spéciaux - tous hors hydrocureurs	Nombre d'heures media sur compte analytique (9502%/9503%/9603%/9604%/9751%/9752%/9753%/9754)	8 011,72
Charges facturation encaissement	Client équivalent	35 052,20
Charges production eau potable	Volume eau potable produite (milliers m3)	5 755 585,00
Charges relève compteurs	Nombre de relevés	64 136,00
Charges télérelève contrats eau et assainissement	Clients télérelevés	8,00
Produits prestations annexes facturables	Clients affermage eau potable	30 433,00

A2 - Clés reposant sur des critères financiers

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Charges gérances eau	CA hors AE	2 667 063,68
Charges de structure travaux facturables	charges travaux facturés	-148 631,77
ligne contribution des services centraux et recherche	CA total	2 679 005,08
Charges logistique	Sortie de stock	-53 991,85
Charges achat	Achats / Charges externes hors achats d'eau	-1 216 795,19
Charges supports aux interventions / MO	Charges Personnel imputé en exploitation	-801 747,14
Stocks pour BFR	Produits hors compte de tiers	2 679 005,08
Répartition des charges de structures travaux	Produits travaux facturables et prestations de services	220 290,68

Les charges de main d'œuvre annexes (participation, retraites et autres) sont réparties sur la base des charges directes de personnel imputées ou affectées au contrat. Ces dernières représentent 3,85% des charges de l'Entreprise Régionale.

A3 - Calcul de Répartition à la Valeur Ajoutée

Les frais généraux locaux de l'Entreprise Régionale, et la charge relative aux autres éléments du domaine privé corporels et incorporels sont répartis sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée. Les charges réparties sur le contrat représentent 2,61% des charges de l'Entreprise Régionale.

A4 - Taux de financement - Domaine concédé

La valeur de ce taux est égale à : 5,59 %

A5 - Compteurs du Domaine Privé

La durée de vie moyenne des compteurs est de : 14 ans

La valeur du taux de financement est égale à : 5,5 %

4.2 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine". Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégué et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégué, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

4.2.1 La situation sur les installations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ASSAT - Station de reprise de Lafforgue - Renouvellement partiel ballon antibélier	319,20
BOSDARROS-Réservoir Batgusère-RVT-Traversée de parois et hydraulique cuve	14 601,86
GAN-Station de reprise Lanot - RVT partiel ballon antibélier	1486,35
GAN-Réservoir Sabalot -RVT partiel hydraulique	6045,24
GELOS-Station de reprise Carrérot-RVT partiel pompe1	797,35
MAZERES LEZONS-P17-RVT CPU SOFREL S550	871,56
MAZERES LEZONS- Réservoir 3000 -RVT trappe accès	1 783,22
MAZERES LEZONS- Réservoir 3000 - RVT échelle	3 639,78
MAZERES LEZONS- Réservoir 3000 - RVT hydraulique&chambre de vannes	10 129,79
MORLAAS-Réservoir Morlaàs Haute vue-RVT-Traversée de parois et hydraulique cuve	6 787,93
MORLAAS-Réservoir Morlaàs Haute vue-RVT Echelle intérieur cuve	1 765,76
MORLAAS-Station de reprise Berlanne-RVT moteur pompe 1	1 645,55
MORLAAS-Station de reprise Berlanne-RVT armoire armoire BT	6 471,75

MORLAAS-Station de reprise Berlanne -RVT stabilisateur amont	1 360,92
MORLAAS-Station de reprise Berlanne-RVT partiel ballon antibélier	1 226,98
MORLAAS-Surpresseur Serres Morlaàs-RVT partiel ballon antibélier	1 294,04
MORLAAS-Surpresseur Serres Morlaàs-RVT pompe & vanne motorisée	1 175,74
NARCASTET-Station de reprise Narcastet-Réhabilitation pompe 1 et 2	11 898,50
NARCASTET-Station de reprise Narcastet-RVT- RVT partiel hydraulique	1 136,78
NARCASTET-Station de reprise Narcastet-RVT- RVT partiel hydraulique	139,65
NARCASTET-Station de reprise Narcastet- RVT partiel ballon antibélier	2 124,94
UZOS-Réservoir Taillefer-RVT partiel hydraulique	6 539,64
-	83 242,53

> Commentaire des données

Le montant total des investissements comptabilisés, au titre du renouvellement 2018, sur le champ captant est de **871,56 € HT** (1 966,00 € HT en 2017), sur les réservoirs et stations de reprise est de **82 370,97 €** (137 202,64 € HT en 2017).

4.2.2 La situation sur les branchements

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation réalisé sur l'année :

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	30 623,91
Total	30 623,91

Ce montant concerne le renouvellement de 38 branchements dont le détail de trouve en annexe N°6.

4.2.3 La situation sur les compteurs

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service définit les règles à respecter pour le contrôle de la qualité du parc compteur.

Cette année, nous avons procédé aux contrôles statistiques prévus par cet arrêté. Ce processus a été géré au travers de l'application CONSTAT pour la gestion des Lots, le tirage au sort, la constitution des carnets métrologiques, la restitution des résultats de laboratoire et la mise à jour automatique des carnets métrologiques. Les résultats obtenus confirment la conformité du parc géré vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Le remplacement des compteurs effectué cette année est récapitulé sur le tableau suivant :

Travaux réalisés sur les compteurs en 2018				
	15 mm	20-40 mm	> 50 mm	Total
Renouvelés	1 705	65	1	1 771

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Renouvelés	2 547	1 652	1 383	1 335	1 406	2 113	1 971	1 457	1 362	1 771
Cumul renouvellement de compteur réalisé	6 525	8 177	9 560	10 895	12 301	14 414	16 385	17 842	19 204	20 975
Cumul renouvellement de compteur prévu à fin 2009 (rajeunissement du parc sur 2005/2009)	9 551	suivant PRC	suivant PRC	suivant PRC	suivant PRC	suivant PRC	suivant PRC	suivant PRC	suivant PRC	suivant PRC
Compteurs > 15 ans	1 262	696	564	259	189	661	199	718	853	830
% objectif contractuel	95,5%	97,6%	98,1%	-99,1%	-99,4%	-97,8%	-99,3%	-97,7%	-97,3%	-97,4%

• **LES COÛTS COMPTABILISÉS**

Les dépenses constatées concernant le plan de renouvellement des compteurs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

Coût comptabilisé pour le remplacement et le renouvellement des compteurs	
Désignation	Dépense constatée ou en cours (€)
Dépense constatée ou en cours dans le cadre de remplacements de compteurs	120 487,42
Total	120 487,42

L'agence Pyrénées Gascogne a procédé au renouvellement de près de 20 980 compteurs en 10 ans.

4.3 Les investissements contractuels

4.3.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	91 019,13
Branchements	30 623,91
Total	121 643,04

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2014	2015	2016	2017	2018
Renouvellement	342 898,72	228 949,95	224 894,6	198 655,83	121 643,04

Le montant total du renouvellement et des investissements réalisés en 2018 est de **121 643,04 €**

Ci-après la répartition détaillée:

- Usines :	83 243,53 €
- Compteurs de sectorisation :	7 776,60 €
- Branchements :	30 623,91 €

Ces montants sont les montants engagés sur chacune des opérations au 31/12/2018.

Le détail des travaux est dans le suivi du PLAN PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES en **Annexe 7**.

5 | Votre délégataire



Expert des métiers de l'eau et des déchets depuis 160 ans, présent sur les 5 continents, SUEZ met toute sa capacité d'innovation au service d'une gestion performante et durable des ressources. Le Groupe accompagne ses clients dans le passage d'un modèle linéaire qui surconsomme les ressources à une économie circulaire qui les recycle et les valorise.

SUEZ est pleinement engagé dans la révolution de la ressource, notamment en France, berceau historique du Groupe où 30 000 collaborateurs mettent en œuvre une gestion totalement renouvelée des ressources et accompagnent leurs clients vers l'économie circulaire.

Cette partie décrit notre organisation ainsi les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

5.1 Notre organisation

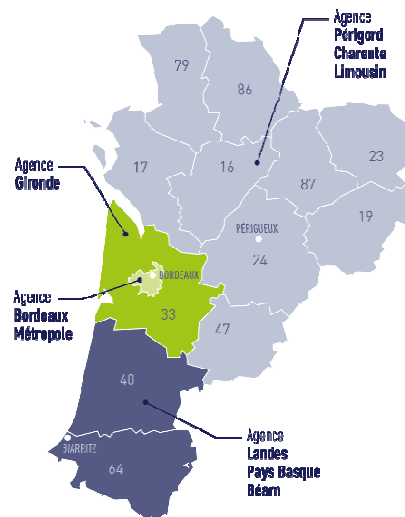
5.1.1 La Région

La Région Nouvelle Aquitaine de SUEZ est l'une des 10 entités régionales de SUEZ Eau France. Elle couvre entre autres les départements de la Gironde, de la Dordogne, de la Charente et la Charente-Maritime, de la Creuse et de la Corrèze, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la région Nouvelle Aquitaine s'organise autour de **4 Agences territoriales** et de nombreuses implantations de proximité qui permettent de développer un ancrage territorial fort pour répondre aux attentes de nos clients collectivités.

Grace à une organisation et des moyens adaptés aux enjeux et besoins des territoires, l'entreprise assure une mission de service public **réactive, disponible et efficace** en vue d'assurer un **service de qualité, 7j/7, 24h/24** et ainsi de satisfaire tant ses clients, les collectivités, que les usagers et les professionnels.

Forte de **1300 collaborateurs**, L'entreprise est en charge de près de **200 contrats** de délégation du service public de l'eau et de l'assainissement sur le territoire Nouvelle aquitaine



5.1.2 Nos implantations

UNE ORGANISATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ



AGENCE GIRONDE

Des moyens humains et matériels mobilisés pour un service exploitation efficace, au nord comme au sud : équipes usines et réseaux, responsables travaux, matériel et moyens exploitation.

150 collaborateurs.

53 contrats d'eau
57 contrats d'assainissement,

191 395 clients eau pour
7 285,7 km réseau eau

105 330 clients assainissement
2 147 km de réseau.

AGENCE LANDES - PAYS BASQUE - BÉARN

Basée à Biarritz et quelques points d'ancrage dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques, elle offre à ses clients une réponse de proximité et son expertise.

180 collaborateurs

15 contrats eau
16 contrats assainissement

153 000 clients eau pour
6 000 km réseau eau

135 000 clients assainissement,
1 800 km de réseau.

AGENCE PÉRIGORD - CHARENTE - LIMOUSIN

Implantée sur la ville de Périgueux et quelques points d'ancrage en Charente et en Charente Maritime, l'agence assure un service suivi à proximité des installations de ses clients

53 collaborateurs.

20 contrats eau
17 contrats assainissement.

69 176 clients eau pour
4 548,1 km réseau eau

56 275 clients assainissement
726,5 km de réseau.

AGENCE BORDEAUX-MÉTROPOLE

SUEZ et sa filiale, la Société de Gestion de l'Assainissement de la Cub, disposent d'une organisation et de moyens techniques spécifiques pour répondre aux deux enjeux de l'eau et de l'assainissement : fournir une eau de qualité 24h/24, protéger l'environnement en assurant le traitement des eaux usées et gérer les eaux pluviales urbaines.

Certifié ISO 9001, OSHAS 18001, ISO 14001

770 collaborateurs.

273 749 clients eau.
3 201 km de réseau d'eau potable (dont 54 km d'aqueducs).

281 270 clients en assainissement.
4 246 km de réseau de collecte.

1 300 collaborateurs répartis dans :

- 4 Agences territoriales : Gironde, Périgord Périgord Limousin Charente, Landes Pays Basque et Bordeaux Métropole
- l'Agence clientèle
- la Direction et des services supports,
- le Laboratoire régional,
- le LyRE, centre de recherche et d'innovation situé au cœur du campus bordelais.

DES MOYENS INTEGRES

Les services " support " :

expertise en eau potable et assainissement, gestion du patrimoine, prévention des risques et Management de la Qualité, communication, informatique, approvisionnement, ressources humaines... ils font bénéficier de leurs compétences l'ensemble de nos collectivités clientes

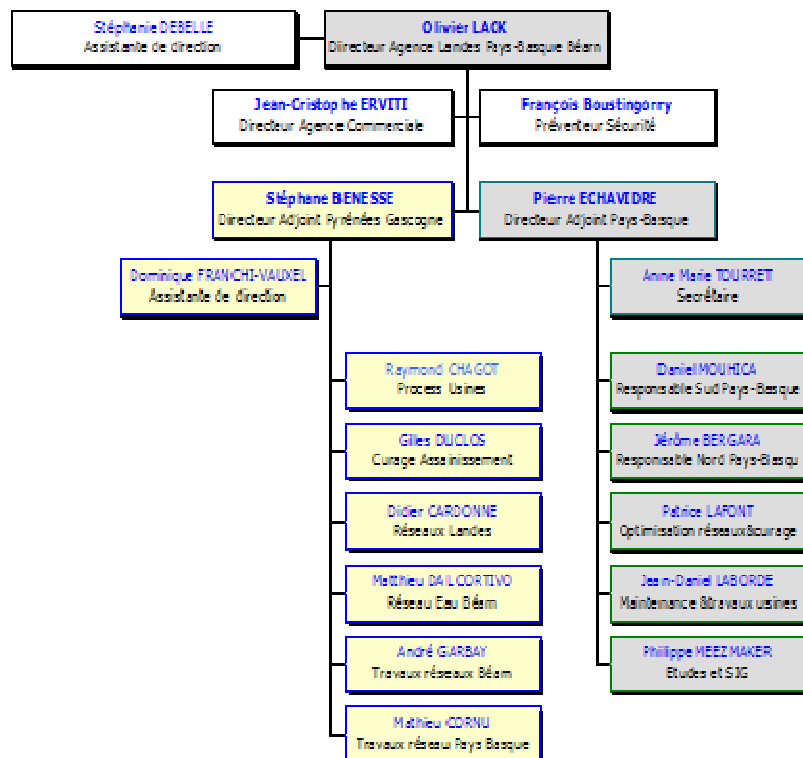
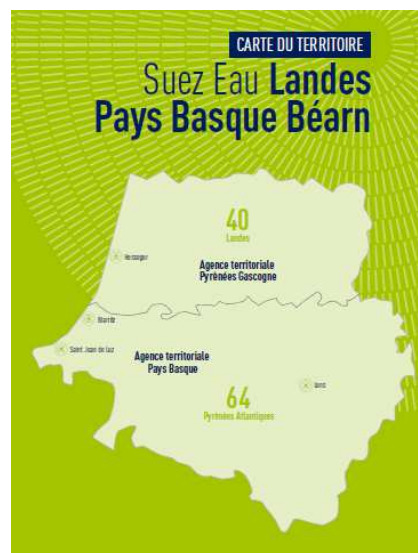
5.1.3 Nos moyens humains

L'agence **LANDES - PAYS BASQUE - BÉARN**, implantée à Biarritz, emploie 180 hommes et femmes de notre région au service de votre collectivité. Répartis sur les départements 40 et 64, à proximité immédiate de vos installations, ils sont disponibles 24h/24 et 7j/7.

DES MOYENS HUMAINS

Elle est composée :

- 1 directeur d'agence
- 2 directeurs adjoints
- 1 assistante de direction
- 1 préventeur sécurité
- 4 responsables secteurs
- 5 responsables process
- 3 responsables travaux réseaux
- 1 responsable maintenance usine et travaux usine
- 1 responsable SIG



Olivier LACK
Directeur Agence Landes-Pays-
Basque-Béarn

5.1.4 Les autres moyens

DES MOYENS MATERIELS

1 parc de 68 véhicules d'intervention dont :

- ✓ 10 fourgons atelier ;
- ✓ 2 camions benne 6,5 tonnes ;
- ✓ 3 camions benne 13 tonnes ;
- ✓ 3 camions benne 19 tonne grue ;
- ✓ 1 camion 19 tonnes poly-bennes + 2 bennes ;
- ✓ 1 camion 6 x 4 26 tonnes équipé pour les travaux de réfection de voirie ;
- ✓ 1 chargeuse (700 L);
- ✓ 1 mini pelle équipée de treuils extracoupe ® + remorques ;
- ✓ 1 mini pelle 5 tonnes pour terrassement mécanique en masse ;
- ✓ 10 compresseurs ;
- ✓ 3 fourgons équipés notamment pour les inspections télévisées, pour les tests à la fumée, au colorant et d'étanchéité mais également pour la recherche de fuites ;

4 accueils clientèle (Biarritz, Lons, Artix, Soorts-Hossegor)

1 centre de pilotage VISIO basé à Biarritz : plateforme dédiée à la gestion des interventions et au pilotage des usines et des réseaux d'eau et d'assainissement

1 réseau de surveillance des équipements télécontrôle

1 astreinte 24h/24 de 17 techniciens piloté par le télécontrôle (pour toute l'agence : 10 agents de réseaux, 7 électromécaniciens ou process, 2 agents de maîtrise) ;

En période de crise, mobilisation de 45 personnes sur le Centre Equipements informatiques



5.1.5 Nos moyens logistiques

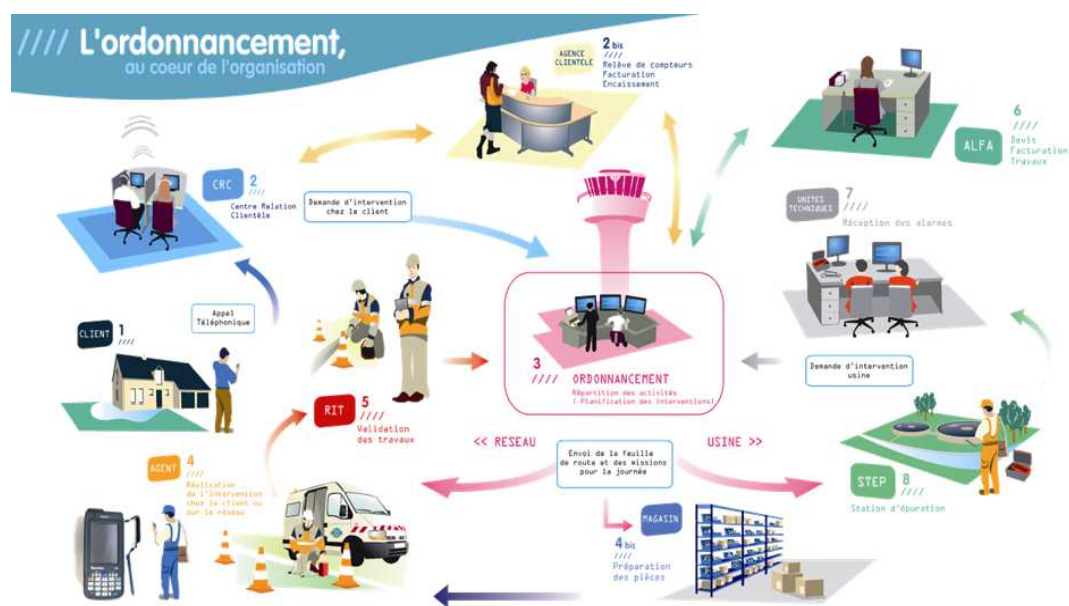
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction de leur urgence et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu la réalisation des interventions,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients:

Cette organisation repose sur un ensemble de systèmes d'informations intégrés : télésurveillance, système de gestion de la planification, tablettes digitales communicantes sur lesquelles les ordres d'intervention sont transmis aux agents et leur permettant la consultation des plans ... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en relation étroite avec les équipes logistiques afin de mettre à disposition des agents les pièces nécessaires, soit dans un dépôt au plus près des équipes d'exploitation, soit dans le stock de leur véhicule, soit pour les opérations les plus importantes directement sur le chantier.

5.1.6 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale

Présent sur les 5 continents, SUEZ apporte aux collectivités, industriels, consommateurs, agriculteurs, des solutions concrètes permettant une gestion performante et durable de leurs ressources.

Innovier pour nos clients

Afin d'apporter des contributions concrètes à la révolution de la ressource, SUEZ appuie sa stratégie sur une politique de recherche et d'innovation ambitieuse. Celle-ci assure une forte différenciation de ses offres et permet à ses clients d'être plus efficaces dans la gestion environnementale de leurs activités. Nos axes innovants sont :

- Développer l'accès aux ressources
- Assurer la protection des ressources et des écosystèmes
- Optimiser l'usage des ressources grâce au numérique
- Produire des nouvelles ressources

Un groupe engagé pour la planète

Pour SUEZ, la lutte contre le réchauffement climatique est une priorité absolue. Dans le cadre de sa feuille de route 2017/2021, le Groupe a défini 13 objectifs pour le climat.

Conscient du rôle qu'il a à jouer, SUEZ s'engage à préserver la biodiversité à travers un plan d'actions concret, reconnu comme partie intégrante de la stratégie nationale pour la biodiversité en France.

SUEZ s'engage pour la préservation des océans à travers des solutions concrètes sur les cycles de l'eau et des déchets à l'échelle des bassins versants pour anticiper les pollutions des rivières et des océans.

Un groupe engagé pour les hommes

SUEZ se mobilise pour le soutien aux populations fragiles et défavorisées ainsi que pour l'intégration sociale des personnes en difficulté à travers des actions en France et dans le monde.

L'égalité des chances et la diversité sont au cœur de la performance sociale du Groupe et lui apportent une richesse humaine et économique, source d'innovation. Le Groupe mène ainsi des actions concrètes dans ces domaines afin de répondre à ces deux ambitions complémentaires.

SUEZ contribue à un développement durable et équilibré des territoires en travaillant avec les acteurs essentiels à leur développement et à leur vitalité : PME, structures de l'insertion, secteur protégé et adapté, acteurs de l'économie sociale et solidaire.

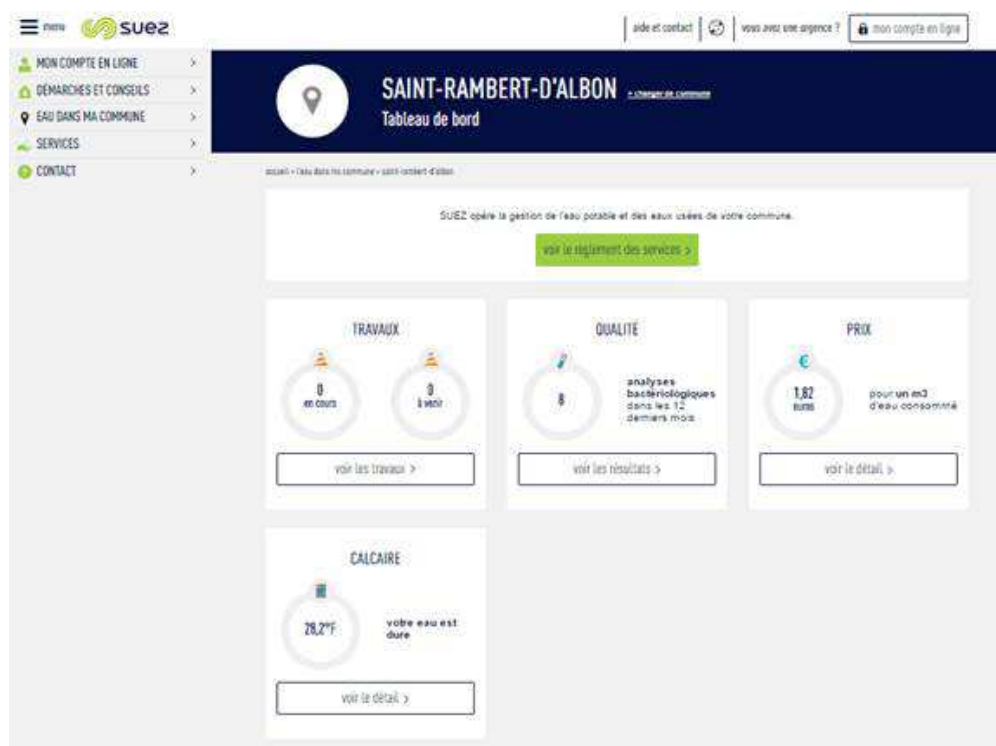
5.2 La relation clientèle

5.2.1 Le site internet et l'information client

En 2018, Le site internet www.toutsurmoneau.fr a accueilli plus de 258 356 visiteurs uniques chaque mois, soit 13% de visiteurs de plus que l'année précédente.

Le site www.toutsurmoneau.fr, accessible via ordinateur, smartphone ou tablette apporte aux clients des informations en temps réel sur :

- **l'eau dans leur commune** : qualité, teneur en calcaire, prix, travaux en cours ou prévus impactant la voirie ou générant des coupures d'eau



*Depuis la page **Eau dans ma commune**, le client indique le code postal de sa commune et peut ainsi tout connaître de son eau (qualité, prix, taux de calcaire) et des travaux sur le réseau (page « Eau dans ma commune » sur toutsurmoneau.fr)*

- **des conseils pour faciliter leurs démarches**, mieux gérer leur consommation avec le simulateur de consommation en ligne, ou encore mieux comprendre leur facture

Evaluer ma consommation
Les clés pour comprendre ma consommation

accueil > démarches et conseils > éco-gestes > maîtriser sa consommation > évaluer sa consommation

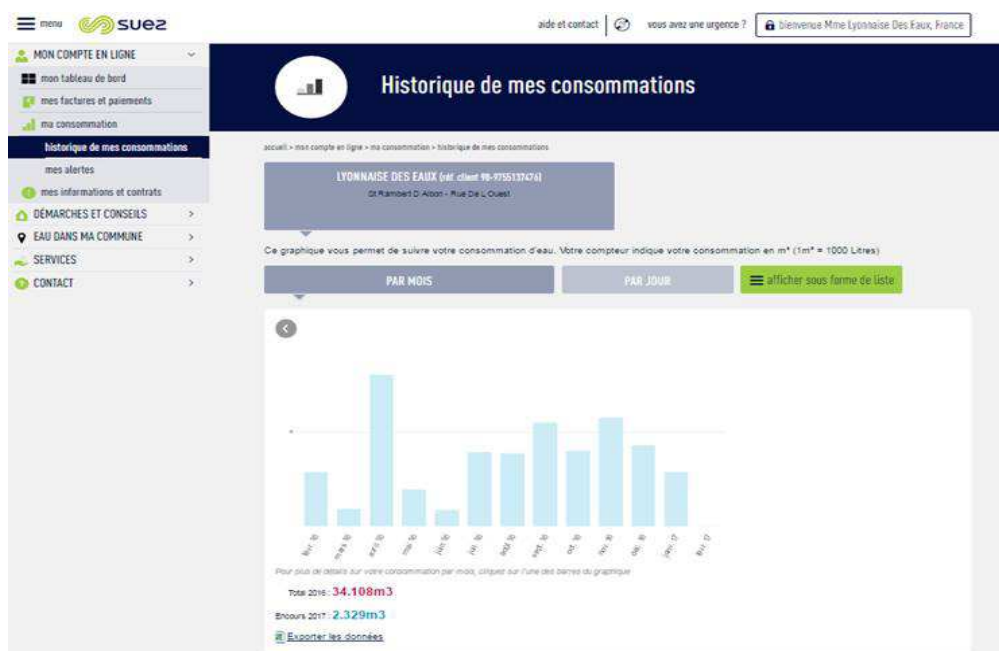
Savez-vous combien vous consommez d'eau au quotidien ? Quels sont les gestes pour réduire votre consommation d'eau et votre facture ? Faites le test avec ce simulateur de consommation.

*Le client peut **estimer sa consommation annuelle d'eau** en répondant à des questions sur le simulateur de consommation en ligne (page « Estimer ma consommation » sur toutsurmoneau.fr)*

« **Mon compte en ligne** », un espace personnel et sécurisé, disponible 24h/24 7j/7, qui permet aux clients :

- une gestion autonome de leur contrat :
 - accès aux données personnelles (nom du contrat, téléphone fixe et mobile, adresse de facturation),
 - visualisation des factures et possibilité de les télécharger au format PDF,
 - visualisation historique des paiements,
 - suivi des consommations (pour les clients équipés d'un compteur télérelevé).

*Le client a un **accès personnalisé et sécurisé** disponible 24h/24 7j/7 pour gérer son contrat d'eau (tableau de bord de l'espace Compte en ligne)*



- la **réalisation en ligne** de transactions et souscriptions
 - paiement sécurisé de leur facture par Carte Bancaire,
 - dépose du relevé de compteur,
 - souscription au prélèvement automatique et à la mensualisation,
 - souscription à l'e-facture.

Des échanges possibles avec le service client via les différents canaux de contact :

- un formulaire en ligne (abonnement et déménagement, demande de devis travaux),
- le téléphone, les coordonnées du service client étant disponibles sur le site.
- un conseiller virtuel qui répond à toutes vos questions.

En 2018, 890 842 sessions de discussion ont été amorcées avec le conseiller virtuel Olivier, soit une baisse de 10% des sessions par rapport à 2017. Il est présent en bas de chaque page du site avec un Top 3 des questions les plus posées sur la page.

> Magazines Eau Services

Eau Services, le magazine de SUEZ qui présente les solutions nouvelles à tous les acteurs du territoire : collectivités, entreprises, agriculteurs ...

Diffusé dans une version papier deux fois par an, il est complété par un supplément technique pour chaque numéro, des numéros spéciaux et des newsletters digitales.

Une étude de lectorat menée en novembre 2017 a montré que Eau Service est un magazine :

- **97% Facile à comprendre**
- **97% Délivre une information en laquelle on peut avoir confiance**
- **93% Informe sur les aspects du service de l'eau et de l'assainissement**
- **83% Donne une meilleure connaissance de l'offre SUEZ au service de votre territoire**
- **83% Constitue un lien régulier avec SUEZ**



Janvier 2018

Eau Services n°7

Sujet principal : Le potentiel de l'eau circulaire pour les collectivités

Novembre 2018

Eau Services n°8

Sujet principal : Infrastructures de l'eau, un patrimoine à sauvegarder

Newsletters Eau Services

Janvier 2018 – Le potentiel de l'eau circulaire pour les collectivités

Mars 2018 – L'eau en montagne, une gestion complexe

Avril 2018 – Comment la nature peut-elle inspirer une gestion durable de la ressource en eau ?

Mai 2018 – Le renouvellement des canalisations, un des axes d'amélioration de la performance des réseaux

Juin 2018 – Comment mieux piloter ses services eau et déchets ?

Juillet 2018 – Quel accompagnement pour obtenir le pavillon bleu, gage de qualité et d'attractivité touristique ?

Septembre 2018 – Journée de l'innovation : le patrimoine industriel à l'honneur

Octobre 2018 – Eaux usées et énergie : les citoyens contribuent à la transition énergétique des territoires

Novembre 2018 – Pollutec, le rendez-vous des acteurs de l'environnement et de l'énergie !

Décembre 2018 - Infrastructures de l'eau, un patrimoine à sauvegarder

Retrouvez également tous les articles du magazine Eau Services sur la plateforme <https://eau.toutsurmesservices.fr/>

5.2.2 L'entité de gestion client

Les Agences Gestion Clients (AGC) sont en charge :

- de la facturation ;
- de l'encaissement ;
- du recouvrement amiable et contentieux.

5.3 Notre système de management

NOTRE CERTIFICATION QUALITE ISO 9001

Notre vision est résolument orientée vers nos clients, collectivités, professionnels et particuliers, industriels et agriculteurs... Nous devons sans cesse imaginer de nouveaux services et de nouvelles solutions pour répondre à leurs attentes, notamment dans le domaine du développement durable. Notre politique intégrée (Qualité Santé Sécurité Energie Environnement et Risque Industriel) doit y contribuer avec les femmes et les hommes de l'entreprise. SUEZ a développé un système de management de la qualité certifié pour son périmètre national. L'objectif de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 est de répondre aux attentes de nos clients internes et externes tout en améliorant nos performances économiques et gagner en efficacité.

Trois grands piliers de notre système de management qualité sont :

- la responsabilité de la direction qui définit la politique de l'entreprise,
- l'identification et la gestion des processus qui contribuent à la satisfaction des parties intéressées,
- l'amélioration continue qui permet la mesure et l'enregistrement de la performance à tous les niveaux ainsi que l'engagement d'actions de progrès efficaces.

NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION NATIONALE

Notre périmètre de certification nationale concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable 24h/24
- collecte et traitement des effluents
- travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement
- irrigation et gestion des milieux naturels
- entretien et dépollution de plans d'eau
- gestion de réseaux d'irrigation
- prestation d'ingénierie en eau et assainissement
- gestion des services à la clientèle
- gestion du patrimoine
- formation professionnelle pour le développement des compétences
- prestation de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
- études, réalisation et installation d'Usines de traitement par Ultra Filtration.



NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
 - Identifier les risques et les besoins (ressources)
 - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
 - Gérer la documentation
 - . Définir les règles de réalisation de l'activité
 - . Enregistrer la preuve de réalisation des activités
 - Former (acquisition des compétences nécessaires)
 - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
 - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
 - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
 - Revue des activités

NOTRE OBJECTIF

Cette organisation nous permet donc de :

- produire une eau de qualité 24h/24,
- rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'eau,
- préserver la Santé et la Sécurité de chaque collaborateur,
- renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes,
- anticiper et maîtriser les risques associés à nos activités,

NOTRE CERTIFICATION ENERGIE ISO 50001

En 2012, SUEZ a été une des premières entreprises françaises à obtenir des certifications énergie locales dès la publication de la norme ISO 50001. Etant donné les enjeux environnementaux et économiques, l'Entreprise a décidé fin 2014 de s'engager dans une certification nationale de l'énergie. Cette certification permet également d'être en conformité avec les exigences de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique.

Le périmètre de certification nationale s'accroît en vagues successives sur 3 ans 2015-2017. Fin 2017 100% du périmètre Eau France est certifié. La robustesse et la pertinence du système de management de l'énergie mis en place ont été salués par les auditeurs. Il repose notamment sur deux actions qui couvrent plus de 50 % de la consommation énergétique de l'Entreprise :

- Eviter le renouvellement systématique à l'identique des pompes pour en optimiser le dimensionnement et la consommation.
- Optimiser la concentration en boues activées dans les bassins biologiques des stations d'épuration et ainsi baisser la consommation d'énergie liée à l'aération des bassins.

En complément, une campagne de diagnostics énergétiques a été réalisée sur plus de 200 sites de 2015 à 2017 pour identifier des gisements de performance.

Chaque Région a élaboré et suit un plan d'actions régional, qui comprend, outre la déclinaison des démarches nationales, des actions en lien avec les gisements de performance et le contexte local.

Un réseau d'experts Energie est en place dans les Régions. Il se réunit régulièrement avec la Direction Technique nationale et les centres d'expertise du groupe, afin de faire bénéficier aux exploitants des dernières nouveautés en matière de performance énergétique (nouveaux équipements, etc.) et des retours d'expérience.



Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance selon les normes suivantes :

ISO 50001:2011

Gilles Bessiere - Area Technical Manager

Emis par : LRQA France SAS

au nom et pour le compte de : Lloyd's Register Quality Assurance Limited

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Certificat en cours : 2 Décembre 2018

Première(s) approbation(s) :

Date d'expiration : 20 Août 2021

ISO 50001 - 2 Décembre 2015

Numéro de certificat : 10154487

Numéro(s) d'approbation : ISO 50001 - 0031281

Le Système de Management concerne :

Production et distribution d'eau potable 24h/24 ;
collecte et traitement des effluents, travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement, irrigation et gestion des milieux naturels, entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation, prestation d'ingénierie en eau et assainissement ;
gestion des services à la clientèle ; gestion du patrimoine ;
formation professionnelle pour le développement des compétences ;
prestations de contrôle et d'étalement sur banc de compteurs d'eau ; études, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.



001

POUR ALLER PLUS LOIN

A cette structure de base, structurante, peuvent être associés d'autres systèmes de management dans les domaines de l'environnement (ISO 14001), de la sécurité de la denrée alimentaire (ISO 22000), de la santé sécurité au travail (OHSAS 18001 ou MASE)...en fonction de la demande et du besoin des collectivités pour lesquelles nous travaillons. Ces démarches sont complètement intégrées à la Démarche Qualité.

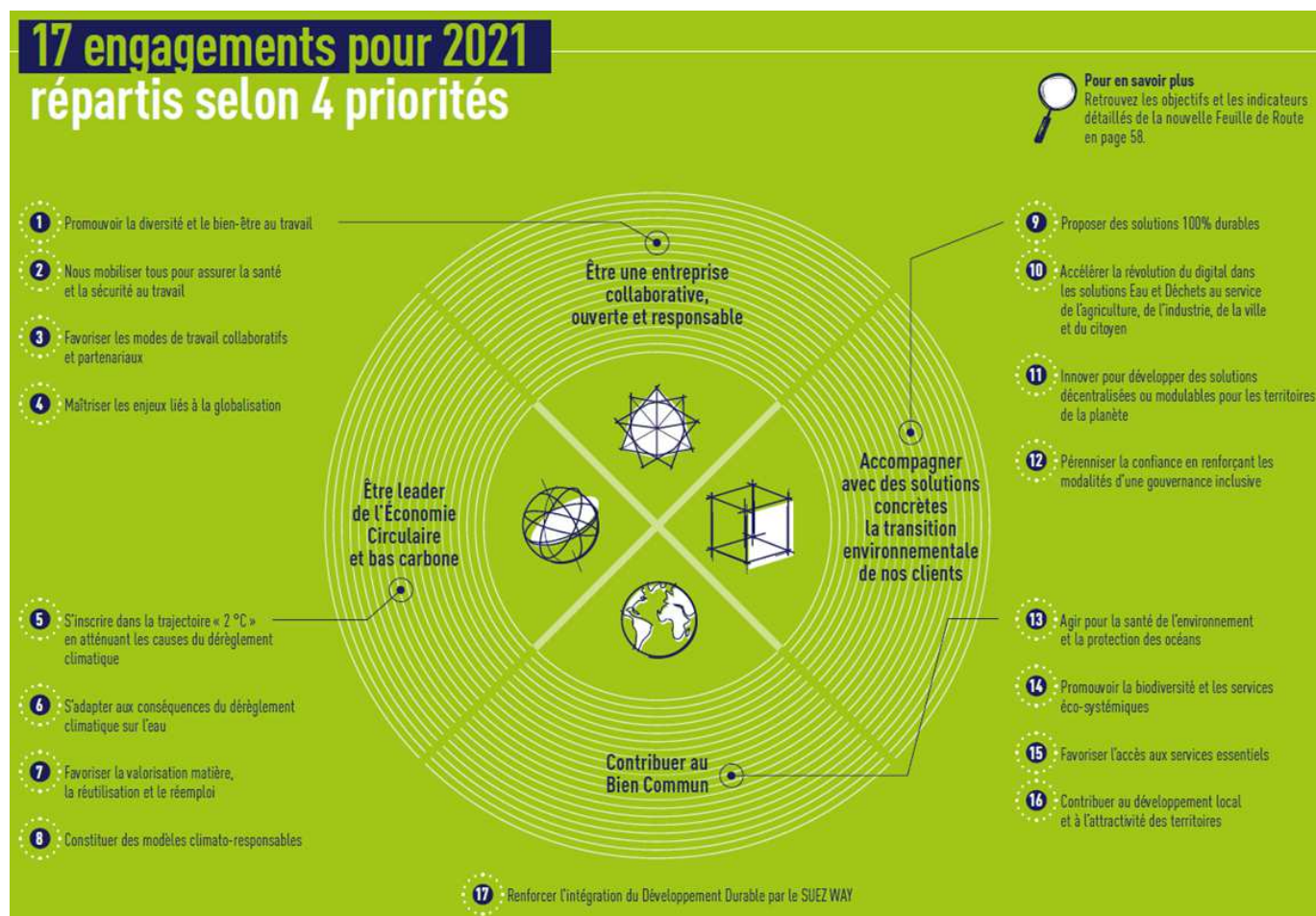
5.4 Notre démarche développement durable

UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Face aux pressions grandissantes sur les ressources en eau renforcées par les effets du changement climatique, SUEZ, en ligne avec les objectifs du Groupe, propose de construire, ensemble, les services de l'eau et de l'assainissement d'aujourd'hui et demain.

La politique de Développement Durable de SUEZ est fondée sur une logique d'amélioration continue et de co-construction avec les parties prenantes. Ainsi, la Feuille de Route Développement durable 2017-2021 de SUEZ¹ a été élaborée à la suite d'une large consultation interne et externe mobilisant plus de 5000 personnes. Au service de la Révolution de la Ressource, elle comprend 17 engagements opérationnels, structurés autour de 4 axes stratégiques, en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :

- Etre une entreprise collaborative ouverte et responsable
- Etre leader de l'économie circulaire et bas carbone
- Accompagner avec des solutions concrètes la transition environnementale de nos clients
- Contribuer au bien commun



SUEZ, en déclinaison de la Feuille de Route du Groupe, a établi sa propre Feuille de Route à horizon 2021, qui comporte notamment les engagements suivants, assortis d'objectifs concrets en lien avec ses métiers :

¹ <http://feuillederoute2017-2021.suez.com>

1. S'inscrire dans une trajectoire « 2°C » en atténuant les causes du dérèglement climatique
 - Réduire de plus de 10 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble du périmètre d'activité entre 2014 et 2021 (et de plus de 30 % d'ici 2030)
 - Augmenter de plus de 10 % la production d'énergie renouvelable entre 2017 et 2021

Cet objectif sera atteint grâce à des plans d'action en matière d'efficacité énergétique, de production et auto-consommation d'énergies renouvelables (cogénération, production de biogaz et biofuel, solaire et éolienne...), d'optimisation des tournées de véhicules et d'achat d'énergies vertes.

Ces engagements contribuent aux objectifs climat du Groupe SUEZ, reconnus en 2018 par l'initiative internationale Science Based Targets² comme alignés avec la trajectoire 2°C.

2. S'adapter aux conséquences du dérèglement climatique sur l'eau
 - Economiser l'équivalent de la consommation d'une ville de 400 000 habitants entre 2017 et 2021 par la diminution des fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable

Pour ce faire, SUEZ propose aux collectivités locales une gamme de solutions smart de la gamme Aquadvanced® permettant un pilotage en temps réel de la performance des réseaux de distribution (sectorisation, instrumentation, modulation de pression, ...).

- Augmenter la capacité de mise à disposition d'eaux alternatives

La réutilisation des eaux usées, la réalimentation de nappes phréatiques et les unités décentralisées de dessalement sont des solutions proposées par SUEZ qui permettent de multiplier les sources d'eau (potable ou non potable selon les usages) en cas de stress hydrique.

Par ailleurs, depuis 2014, SUEZ organise l'appel à projets Agir pour la Resource en eau, destiné aux associations, start-up, organismes de recherche, universitaires. Son édition 2018 a porté sur « Des solutions face aux risques climatiques ». 3 lauréats y ont été récompensés par un soutien financier et opérationnel (aide d'un expert Eau France) :

- L'Institut de Recherche pour le Développement de Nouvelle-Calédonie sur la restauration participative de la forêt d'un bassin de captage d'eau potable en vue de prévenir l'impact d'événements climatiques extrêmes ;
- Le Centre National de la Recherche Scientifique et l'université de Montpellier (Laboratoire de Chimie Bio-inspirée) sur un dispositif de dépollution à la source des eaux contaminées par les éléments métalliques ;
- Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale sur la préservation d'une zone humide exceptionnelle.

3. Favoriser l'accès aux services essentiels
 - Intensifier les actions d'accompagnement des clients en situation de fragilité

Pour accompagner ses clients en situation de fragilité, les actions engagées par SUEZ reposent sur le dialogue et le rapprochement avec les clients fragiles. Des équipes, spécialement formées à l'accompagnement de ces publics, sont réparties sur tout le territoire. Des outils ont été créés pour mieux les connaître et ajuster le service à leurs besoins particuliers, comme :

- Une méthodologie de cartographie de la précarité hydrique, développée par le LyRE, centre de recherche de SUEZ implanté à Bordeaux, permet d'identifier, sur un périmètre géographique donné, les quartiers au sein desquels l'accompagnement à un meilleur usage de l'eau et à une meilleure maîtrise des budgets est prioritaire.
- La Mission Solidarité Eau, une équipe de SUEZ dédiée dans les territoires, a pour objectif de développer les liens avec les acteurs locaux pour la lutte contre la précarité hydrique.

De plus, la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux de médiation sociale contribue fortement à l'accès aux services pour tous : elle renforce les opportunités d'identifier les clients fragiles et améliore la qualité du service délivré. C'est pourquoi SUEZ est partenaire des PIMMS (Points Information Médiation

² <https://sciencebasedtargets.org> Programme conjoint du CDP (Carbon Disclosure Project), du Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du WWF qui évalue la conformité des objectifs de réduction des émissions de GES des entreprises par rapport aux recommandations des scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Multi-Services) dans les territoires. Les médiateurs, en mission dans ces points d'accueil, sont qualifiés pour accompagner tout type de vulnérabilité : physique, culturelle, financière, administrative et technologique.

4. Contribuer au développement local et à l'attractivité des territoires

- Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle

SUEZ s'engage à favoriser l'emploi, en travaillant notamment avec des entreprises locales et en développant des partenariats avec des entrepreneurs sociaux et environnementaux.

Pour favoriser l'insertion, SUEZ est partenaire du programme « 100 chances, 100 emplois » initié par Schneider Electric. L'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi de jeunes de 16 à 26 ans issus des quartiers sensibles, en proposant un parcours d'intégration très structuré, dont une phase de coaching dispensée par les entreprises partenaires. Les jeunes sont ainsi conseillés par des salariés en activité, en complément de l'accompagnement dont ils bénéficient par la Mission locale.

SUEZ est également partenaire de l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT). Véritable facilitateur d'insertion professionnelle, engagé pour l'égalité des chances, NQT pilote l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires de la ville, zones de revitalisation rurales ou de milieux sociaux modestes. Il repose sur un réseau unique et novateur de cadres et de dirigeants d'entreprises expérimentés et en activité.

Enfin, sur leurs territoires d'implantation, les Maisons pour Rebondir créées par SUEZ, à Bordeaux depuis 2012 et plus récemment en Ile de France et à Lyon, jouent le rôle de « guichet unique » à l'interne et à l'externe sur les questions liées à l'insertion par l'emploi et à l'économie sociale et solidaire.

5.5 Nos offres innovantes

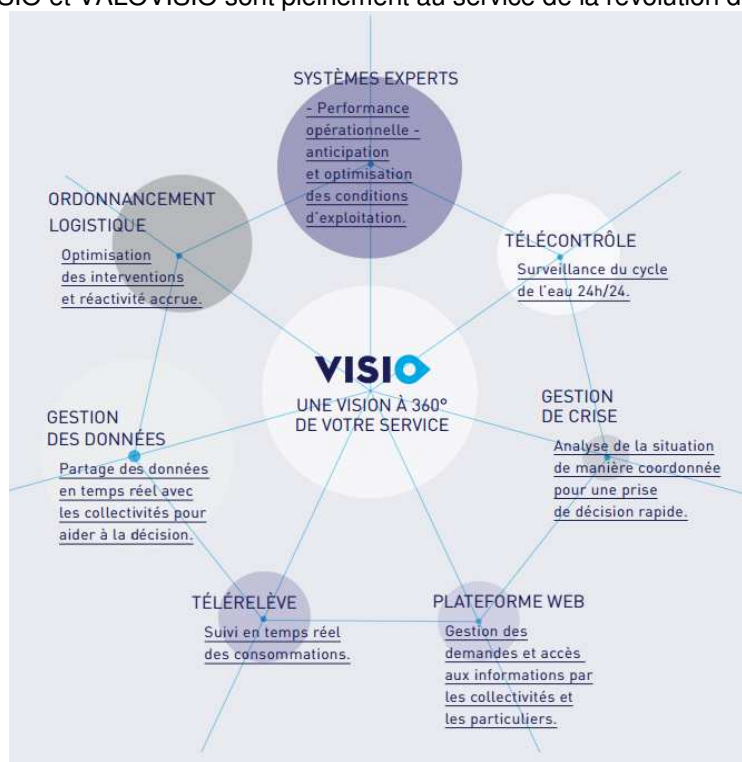
5.5.1 Notre organisation VISIO

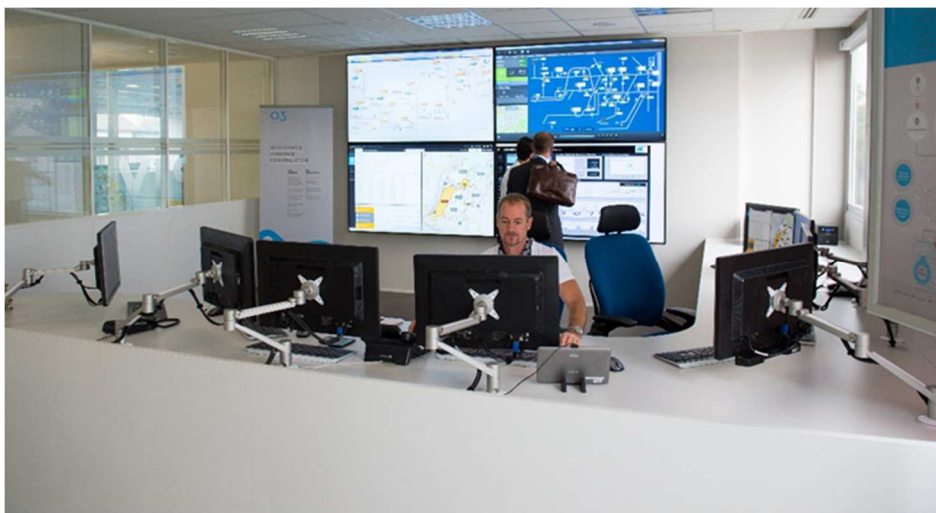
VISIO et VALOVISIO les centres de pilotage intelligent de SUEZ en France

Véritables tours de contrôle, les centres VISIO pilotent et supervisent les réseaux d'eau en temps réel. En 2014 SUEZ inaugurerait son premier centre de pilotage intelligent en région lyonnaise, en 2018 100% du territoire français est couvert par l'un des 13 centres VISIO.

Fin 2017, le premier VALOVISIO a vu le jour à Caluire-et-Cuire près le Lyon. VALOVISIO pilote les services aux entreprises des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et permet aux clients de SUEZ de bénéficier d'un service optimisé et parfaitement adapté à leurs besoins, d'une traçabilité de leurs flux et d'une plus grande réactivité à leurs demandes.

Les centres VISIO et VALOVISIO sont pleinement au service de la révolution de la ressource.





NOS SOLUTIONS D'EXPLOITATION INNOVANTES

Les installations du service de l'eau se modernisent via l'équipement de systèmes de mesure performants (capteurs, télérelève des compteurs...), de télétransmission et d'automatismes favorisant un pilotage " intelligent ".

Aquadvanced® Assainissement constitue une gamme d'outils alimentée en temps réel par des données météorologiques et de mesures de débits qui permet d'optimiser la gestion des eaux pluviales. En mobilisant les capacités de stockage au bon endroit et au bon moment, ils permettent d'anticiper et de traiter automatiquement les épisodes pluvieux sévères, éviter la saturation des réseaux d'assainissement ainsi que les débordements fortement polluants vers l'environnement. Ils permettent ainsi de prévenir le risque d'inondation et de minimiser l'impact des rejets sur la qualité du milieu naturel. Ils constituent également un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'une gestion anticipée du risque sanitaire pour les eaux de baignade.

Aquadvanced® Hydraulique et Aquadvanced® Qualité sont des outils modulaires qui optimisent l'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable (le débit, le rendement, la pression, la qualité), grâce à des capteurs surveillant la qualité et les caractéristiques hydrauliques du réseau en temps réel. Ils assurent une analyse multicritère des données collectées et permettent de déclencher rapidement une gestion des événements détectés (fuites, chutes du niveau de pression) pour déclencher les interventions des équipes.

Aquadvanced® Energie et Aquadvanced® Forage sont des outils d'analyse et d'anticipation du fonctionnement des installations de pompage d'eau potable qui visent à optimiser la consommation énergétique et pérenniser le patrimoine ressource.

En 2018, les gammes Aquadvanced® et ON'connect® s'étoffent :

Aquadvanced® Quality Monitoring : une offre sur-mesure d'analyse et de gestion en continu de la qualité de l'eau dans les réseaux de distribution. Une solution conçue pour accompagner les services de l'eau dans le respect de la conformité réglementaire et la mise en œuvre de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau.

ON'connect Tourism : une solution conçue avec les collectivités pour améliorer la qualité des services au sein des villes. Celle-ci facilite le suivi et la maîtrise quotidienne des consommations d'eau et apporte de nouveaux services à forte valeur ajoutée aux villes et à leurs habitants.

ON'connect Generation : une solution digitale préventive pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Elle facilite le suivi et la maîtrise quotidienne des consommations d'eau et apporte de nouveaux services à forte valeur ajoutée aux villes et à leurs habitants.

Waste connect : Avec la gamme de capteurs connectés Waste connect, SUEZ met le digital et la data au service des collectivités et des entreprises pour piloter et optimiser en temps réel la gestion de leurs déchets. Plus de 10 000 capteurs équipent les bennes connectées sur toute la France.

RECO® : pour accompagner la mutation sociétale vers le recyclage des déchets, SUEZ a développé l'offre RECO, un système de collecte innovant, encourageant l'action des citoyens pour une valorisation optimale. Plus de 100 kiosques RECO sont implantés en France.

Des solutions pour améliorer la qualité de l'air

SUEZ relève le défi de la qualité de l'air et s'investit dans la conception, le développement et l'exploitation de solutions de traitement de l'air et propose une offre dédiée à la qualité de l'air. L'offre « Air Solutions » permet aux collectivités d'améliorer la qualité de l'air des territoires.

NOSE : grâce à la représentation en temps réel des émissions atmosphériques, la Plateforme NOSE permet au client de respecter ses obligations réglementaires et de réduire les nuisances pour les riverains. Ce produit NOSE aide à maîtriser l'impact olfactif des stations d'épuration.

QUICK SCAN : sur les sites de stockage des déchets non dangereux QUICK SCAN permet de localiser et réduire les émissions fugitives de méthane pour lutter contre le réchauffement climatique.

IP'AIR : Dans une station du métro parisien, le projet IP'AIR innove en captant les particules fines de l'air ambiant pour délivrer un air plus sain.

PUITS DE CARBONE : Fruit d'un partenariat entre SUEZ et Fermentalg, société spécialisée dans les micro-algues, le Puits de Carbone est une innovation pour lutter contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique. Son principe repose sur l'utilisation des micro-algues et sur la photosynthèse pour purifier l'air.

En 2018, SUEZ propose une solution innovante pour diagnostiquer vos infrastructures et ainsi mieux les exploiter.

VISUAL INSPECT : SUEZ met en œuvre toute son expertise associée aux nouvelles technologies (drones, caméra, tablettes...) pour vous permettre de visualiser l'état de vos canalisations et d'établir des diagnostics performants.

5.5.2 Nos nouveaux produits d'exploitation

Les installations du service de l'eau se modernisent via l'équipement de systèmes de mesure performants (capteurs, télérelève des compteurs...), de télétransmission et d'automatismes favorisant un pilotage " intelligent ".

Aquadvanced® Assainissement constitue une gamme d'outils alimentée en temps réel par des données météorologiques et de mesures de débits qui permet d'optimiser la gestion des eaux pluviales. En mobilisant les capacités de stockage au bon endroit et au bon moment, ils permettent d'anticiper et de traiter automatiquement les épisodes pluvieux sévères, éviter la saturation des réseaux d'assainissement ainsi que les débordements fortement polluants vers l'environnement. Ils permettent ainsi de prévenir le risque d'inondation et de minimiser l'impact des rejets sur la qualité du milieu naturel. Ils constituent également un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'une gestion anticipée du risque sanitaire pour les eaux de baignade.

Aquadvanced® Hydraulique et Aquadvanced® Qualité sont des outils modulaires qui optimisent l'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable (le débit, le rendement, la pression, la qualité), grâce à des capteurs surveillant la qualité et les caractéristiques hydrauliques du réseau en temps réel. Ils assurent une analyse multicritère des données collectées et permettent de déclencher rapidement une gestion des événements détectés (fuites, chutes du niveau de pression) pour déclencher les interventions des équipes.

Aquadvanced® Energie et Aquadvanced® Forage sont des outils d'analyse et d'anticipation du fonctionnement des installations de pompage d'eau potable qui visent à optimiser la consommation énergétique et pérenniser le patrimoine ressource.

5.6 Nos actions de communication

5.6.1 Les actions de communications pour SUEZ eau France

- Du 12 au 19 octobre 2018, SUEZ a organisé sa **première semaine de l'innovation**, des journées portes ouvertes pour rendre visible l'invisible au plus grand nombre et montrer comment ses métiers évoluent avec les technologies, le numérique et l'internet des objets. A cette occasion plus de 40 sites : centre de tri, usine d'eau potable, station d'épuration, centre de supervision ... ont ouverts leurs portes. Plus de 4 000 visiteurs ont ainsi pu découvrir les coulisses de l'eau et du recyclage.
- **A l'occasion de la COP24 à Katowice en Pologne du 2 au 14 décembre** SUEZ et des experts issus de tous horizons (philosophe, économiste, anthropologue, biologiste, écrivains...) signent un Manifeste. Son objectif : Accélérer le passage d'une conception linéaire de notre économie à une conception circulaire, qui cherche à préserver, transformer et réutiliser.
 - Pour la 2e année consécutive, SUEZ a reçu le prix Momentum for Change des Nations Unies.
 - La station d'épuration de La Farfana à Santiago du Chili, 1re biofactory au monde, a été récompensée.
 - SUEZ publie sa contribution au dialogue de Talanoa pour mettre en avant l'urgence de généraliser le modèle de l'économie circulaire afin d'assurer une transition bas-carbone juste et durable. Le dialogue de Talanoa est un dialogue entre les Etats et les acteurs non-étatiques qui vise notamment à s'accorder sur un modèle de développement bas-carbone inclusif et équitable, et à informer les gouvernements des solutions climat existantes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.
- **Le salon des maires et des collectivités locales** est un salon incontournable regroupant les grands acteurs de la commande publique avec l'ensemble de leurs partenaires. Lors de la dernière édition du 20 au 22 novembre 2018, ce fut l'occasion pour SUEZ de mettre en avant son savoir-faire et ses solutions innovantes de protection de la ressource.
- **Pollutec 2018** : Du 27 au 30 novembre 2018 SUEZ a présenté sur son stand et au cours de nombreuses conférences des solutions innovantes pour la ville et les industries de demain. Les visiteurs ont pu échanger avec les experts de SUEZ autour des thèmes : eau et assainissement ; recyclage et valorisation des déchets, ville durable, industrie, protection des océans.
- **SUEZ4océan** : En 2018 SUEZ poursuit son engagement en faveur de la préservation des océans, au travers d'actions et partenariats.
 - SUEZ, a décidé de soutenir Stéphane Le Diraison et son projet **Time for Ocean** aux côtés de Bouygues Construction et de la ville de Boulogne-Billancourt (92).
 - SUEZ, en partenariat avec **Project Rescue Océan**, a imaginé un dispositif digital de communication destiné à faire réagir les vacanciers pour protéger le littoral et plus particulièrement la Méditerranée.
 - Sur la côte Atlantique, à l'occasion du Caraïbos Lacanau Pro SUEZ a lancé une opération de sensibilisation à la protection des Océans en organisant une distribution de gourdes réutilisables. **L'opération « gourde for you »** a permis de sensibiliser le grand public, les vacanciers et les festivaliers à la protection de l'océan.
- **Jour du dépassement de la Terre** : SUEZ contribue à repousser la date. Le 1er août 2018, nous entrons dans une situation de dette écologique : notre consommation de ressources dépasse ce que la Terre peut régénérer en un an. Ce jour, appelé Jour du dépassement de la Terre, intervient chaque année de plus en plus tôt. Pourtant, réduire de 50 % notre empreinte carbone permettrait de repousser cette date de 93 jours. Aux côtés de ses clients industriels et des collectivités locales, SUEZ est fier de contribuer à réduire notre consommation de ressources et bâtir un monde décarboné.

- **Journée de la Terre** – 22 avril 2018. SUEZ s’engage à donner une seconde vie aux plastiques et à renforcer l’économie circulaire en augmentant de 50% les volumes de plastiques recyclés d’ici 2020. A cette occasion SUEZ a lancé une campagne de communication sur les réseaux sociaux.

Retrouvez nos actualités sur notre site <http://www.suez.fr>

Les actualités commerciales 2018 de SUEZ en France

En 2018, SUEZ a renforcé ses activités dans l’hexagone et a su conquérir ou reconquérir de nombreux contrats grâce à une politique d’innovation ambitieuse et différenciante au service de ses clients pour une économie plus circulaire.

Activités Eau

- **La collecte et le transport des eaux usées des Hauts-de-Seine** : Plusieurs innovations seront apportées, dont le développement d’une maquette numérique 3D des réseaux. Un outil de gestion prédictive des réseaux sera également mis en œuvre pour diminuer les rejets vers le milieu naturel et éviter les risques d’inondations.
- A compter du 1^{er} janvier 2019, SUEZ assurera **la gestion du service de l’eau potable de 8 communes de l’Agglomération du Grand Avignon**. Ce contrat comportera notamment la mise en place d’une tarification progressive, l’amélioration du rendement de réseau et la sécurisation de l’alimentation en eau potable.
- L’exploitation de la **station d’épuration de l’Eurométropole de Strasbourg**. La collectivité renouvelle sa confiance à SUEZ pour une durée de 5 ans. Cette installation, vitrine nationale de l’économie circulaire, a été la première, en 2015, à injecter du biométhane issu des eaux usées dans le réseau de gaz naturel.
- La gestion et l’exploitation de la **station d’épuration de La Feysse pour la Métropole de Lyon**. La station d’épuration de La Feysse, Aqualyon, constitue un équipement majeur pour le développement environnemental de la Métropole. L’offre de services de SUEZ repose sur la conformité réglementaire et environnementale, la performance énergétique, la valorisation du patrimoine et la cohésion sociale.
- La gestion du service d’eau potable et le **déploiement de 58 000 compteurs On’Connect pour le Syndicat des Eaux Durance Ventoux (Vaucluse)**. SUEZ modernisera le service de l’eau et assurera la préservation de la ressource en eau entre Monts de Vaucluse et Luberon dans 28 communes, pour une durée de 10 ans.
- A compter du 1^{er} janvier 2019, SUEZ assurera la **gestion des réseaux d’assainissement et des stations d’épuration de Nantes Métropole**. Dans le cadre du contrat relatif à l’entretien des 1800 km de réseaux et des infrastructures d’assainissement de la métropole, SUEZ s’engage à valoriser ces installations enterrées. Le second contrat porte sur l’exploitation des 19 stations d’épuration de la Métropole.
- **Toulouse Métropole a confié son service public d’assainissement** à SUEZ pour les 12 prochaines années. Ce contrat débutera dès janvier 2020, SUEZ assurera alors la gestion des 17 usines de traitement des eaux usées et des 3 700 km de réseaux d’assainissement répartis sur les 37 communes de la Métropole.

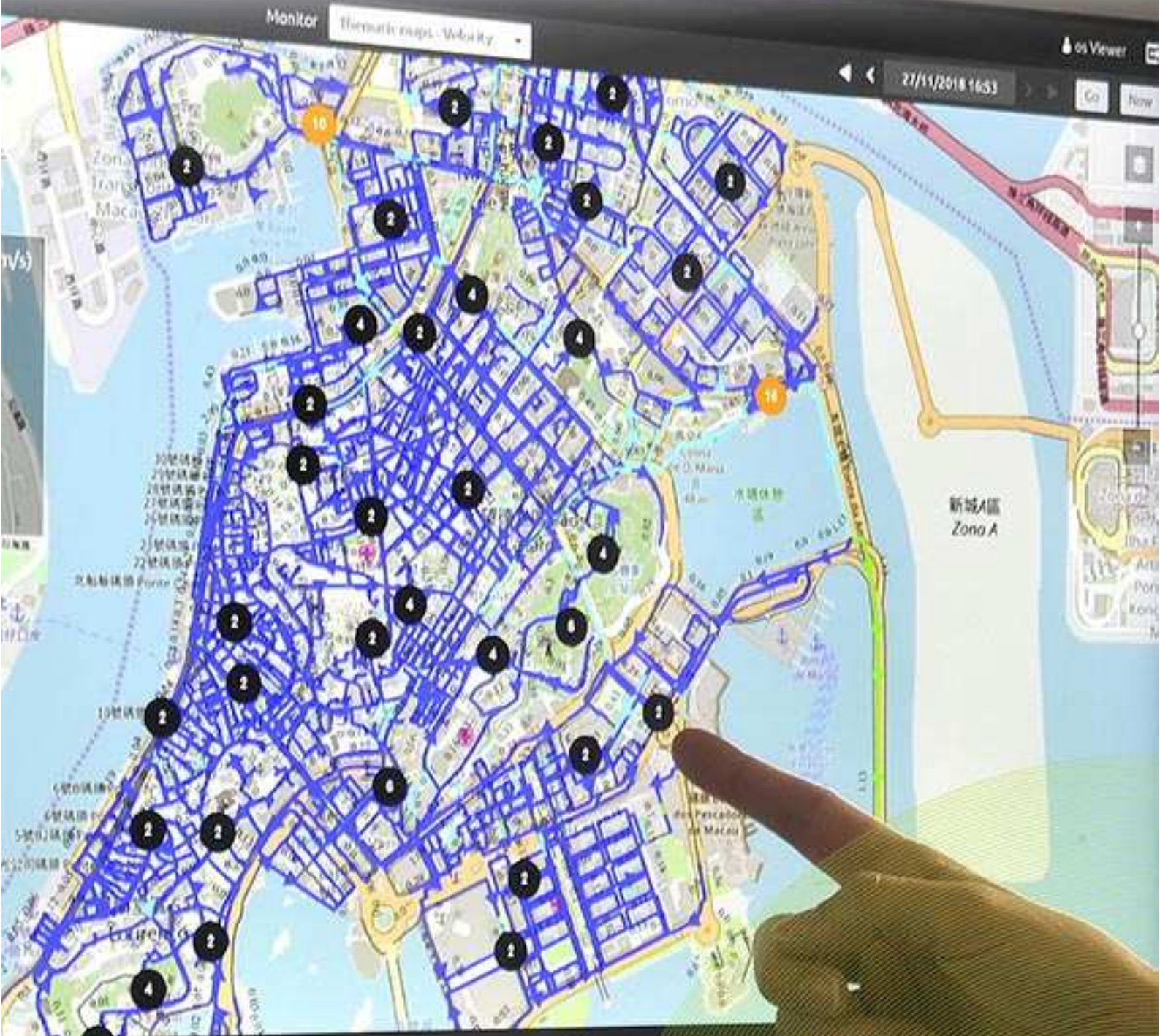
Activités Recyclage et Valorisation

- SUEZ réinvente également le service de **propreté urbaine** pour l’attractivité des territoires aux côtés de trois grandes métropoles : Bordeaux, Marseille et Reims.
- L’accompagnement de la **Métropole Bordelaise** pour le contrat de propreté urbaine au sein de son cœur historique, quartier à la fréquentation la plus dense de la ville. Une solution sur mesure a été conçue par SUEZ, comprenant la collecte des déchets ménagers résiduels, la collecte des points d’apport volontaire et le nettoyage (voirie, mobilier, fontaines, affiches, mégots).
- **A Marseille**, depuis septembre 2017, SUEZ et Noé Concept innovent pour la propreté urbaine, la collecte et le tri des déchets des 65 000 habitants des 1^{er} et 2^e arrondissements. Ce contrat mobilise quotidiennement 37 cantonniers. Il prévoit, entre autres, la gestion prédictive, la traçabilité et le suivi en temps réel des tournées via la géolocalisation des camions de collecte ou encore l’évaluation de

la qualité du service à travers une application dédiée. Chaque mois, 215 tonnes de déchets de voirie sont ramassées par les balayeuses sur ces deux arrondissements.

A Reims, SUEZ renouvelle le contrat de propreté urbaine de l'hypercentre et celui relatif au nettoyage des marchés de bouche. Pour garantir un service de haute qualité et le moderniser, le Groupe s'appuiera sur des applications numériques destinées aux agents piétons et aux véhicules. Par ailleurs, la propreté durable de la ville de Reims s'accompagnera d'une diminution de l'impact l'environnemental de cette activité. Ainsi, outre le développement d'une mobilité douce (véhicules électriques, vélo, etc.),

6 | Glossaire



PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné (ou client)**
Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation). L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).
- **Abonné domestique ou assimilé**
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).
- **Accessoires**
Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.
- **Appareil de fontainerie**
Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.
- **Autorité organisatrice**
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

B

- **Branchement eau**
Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

C

- **Certification ISO 9001**
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Clapet anti-retour**
Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.
- **Conduite d'adduction**
Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.
- **Conduite principale**
Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).
- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.
- **Commission départementale Solidarité Eau**
Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.
- **Compteur**
Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

D

- **Débitmètre**
Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).
- **Détendeur**
Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.
- **Disconnecteur**
Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

E

- **Échantillon**
Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).
- **Émetteur**
Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

H

- **Habitant**
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Indice linéaire de perte (ILP)**

$ILP = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$.
L'unité est en m³/km/j

- **Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**

$ILVNC = (\text{volume MED} - \text{volume comptabilisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$
ou $(\text{volume MED} - \text{volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit"}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$. Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m³/km/j).

L

- **Linéaire de réseau de desserte**

Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

M

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

P

- **Perte apparente**

Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, ...).

- **Perte réelle**

Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

- **Poteau incendie**

Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**

Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**

Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

R

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Regard**

Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**

Soupape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**

Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)

Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)
L'unité est en %.

Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

S

- **Stabilisateur d'écoulement**

Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**

Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

V

- **Vanne**
Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).
- **Vidange**
Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.
- **Ventouse**
Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.
- **Volume comptabilisé**
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, ...), qu'ils soient facturés ou non.
- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage)**
Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).
- **Volume consommé autorisé**
Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.
- **Volume exporté**
Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).
- **Volume importé**
Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume livré au réseau (VLAR)**
Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume prélevé**
Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.
- **Volume produit**
Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.
- **Volume de service production**
Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.
- **Volume de service du réseau**
Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).
- **Volume mis en distribution (VMED)**
Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : *Observatoire National des services d'eau et d'assainissement*

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)**

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
- les redevances/taxes
- le montant facture 120 m³

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1) / 120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques}) \times 100$

B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques}) \times 100$

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - . existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
 - . la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

- **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

- **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

- **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif))

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000

7 | Annexes



7.1 Synthèse réglementaire

COMMANDE PUBLIQUE

Publication du code de la commande publique

Le code résulte :

- De l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, prise sur le fondement de l'article 38 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- Du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Le code de la commande publique a vocation à regrouper et à organiser les règles relatives aux différents contrats de la commande publique qui s'analysent, au sens du droit de l'Union européenne, comme des marchés publics et des contrats de concession.

Cette codification a été présentée comme étant intervenue à droit constant et sous la seule réserve de modifications rendues nécessaires pour assurer le respect de la hiérarchie des normes et la cohérence rédactionnelle des textes rassemblés, harmoniser l'état du droit, remédier aux éventuelles erreurs ou insuffisances de codification et abroger les dispositions, codifiées ou non, devenues sans objet.

Outre les dispositions des ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et de leurs décrets d'application résultant de la transposition des directives européennes, le code de la commande publique rassemble l'ensemble des règles régissant le droit de la commande publique qui figuraient jusqu'alors dans des textes épars, telles que les règles relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance, aux délais de paiement ou à la facturation électronique.

Le code sera applicable aux marchés publics et aux contrats de concession pour lesquels une consultation sera engagée ou un avis de publicité envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2019. Toutefois, les dispositions relatives à la modification des contrats de concessions et qui ont été conclus ou pour lesquels une procédure de passation a été engagée ou un avis de concession a été envoyé à la publication avant le 1^{er} avril 2016.

[Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code la commande publique](#)

[Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique](#)

Achat innovant

Un décret du 24 décembre 2018 met en place une expérimentation relative aux achats innovants en prévoyant qu'à titre expérimental, pour une période de trois ans à compter de son entrée en vigueur, les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants au sens des textes en vigueur, et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.

Il également des mesures relatives à la révision de prix des marchés publics, au montant des avances et de la retenue de garantie dans les marchés publics, ainsi qu'à la dématérialisation de la commande publique. Enfin, le décret poursuit, au niveau réglementaire, la codification, dans le code de la commande publique, de certaines dispositions issues de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, initiée, pour ses dispositions de nature législative, avec l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

[Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique](#)

Dématérialisation de la commande publique

Pour les marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2018, tous les acheteurs sont tenus d'accepter que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME).

[Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 49](#)

Depuis le 1^{er} octobre 2018, tous les acheteurs sont tenus d'effectuer toutes les communications et tous les échanges d'informations par des moyens de communication électronique lorsqu'une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication, en matière de marchés publics.

Sont néanmoins prévues certaines exceptions (ex. : marchés passés sans publicité ni mise en concurrence dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées ; raisons techniques imposant l'utilisation de certains formats ; ...).

[Décret n° 2106-360 du 25 février 2016 relatif aux marchés publics, article 41](#)

Un arrêté du 27 juillet 2018 précise les exigences minimales relatives à l'utilisation d'outils et de dispositifs de communication ainsi qu'en matière d'échanges d'information par voie électronique des marchés publics. Il s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics.

L'article 22 et l'annexe IV de la directive 2014/24/UE fixent des exigences relatives aux outils et dispositifs de réception électronique des offres et des demandes de participations. Le droit interne fixe également des règles particulières pour les communications par voie électronique (protection des données à caractère personnel, règles de sécurité et d'interopérabilité ou téléservices).

Les exigences minimales définies dans cet arrêté sont fixées en application des articles 41 et 42 du décret n° 2016-360 et de l'article 33 du décret n° 2016-361. Les moyens de communication électroniques ne doivent pas être discriminatoires ou restreindre l'accès des opérateurs économiques. Ils doivent être communément disponibles et compatibles avec les technologies de l'information et de la communication généralement utilisées, tout en respectant les règles de sécurité et d'intégrité des échanges et en permettant l'identification exacte et fiable des expéditeurs.

[Arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics](#)

Un deuxième arrêté du 27 juillet 2018 précise les modalités de mise à disposition des documents de la consultation pour les marchés publics et les conditions d'ouverture de la copie de sauvegarde dans les procédures de passation des marchés publics et des marchés publics de défense ou de sécurité telles que définies aux articles 39 et 41 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ainsi qu'à l'article 33 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité.

[Arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde](#)

Un troisième arrêté du 27 juillet 2018 modifie l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique : il vient, sans bouleverser l'économie générale du texte, corriger des erreurs matérielles dans la rédaction initiale et dans les référentiels annexés à l'arrêté 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique, alléger la charge pesant sur les acheteurs en diminuant la durée de publication des données essentielles pour la réduire à un an si les acheteurs publient ces mêmes données sur le site www.data.gouv.fr et en excluant du champ de la publication les modifications résultant de l'application d'une clause de variation de prix.

[Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles de la commande publique](#)

Un arrêté du 12 avril 2018, pris sur le fondement du règlement n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques eIDAS et des ordonnances n° 2015-899 et n° 2016-65 afin de définir les modalités et l'utilisation de la signature électronique dans le cadre des procédures de la commande publique, est venu permettre la mise en œuvre de la signature électronique des marchés publics

Il définit les modalités d'utilisation de la signature électronique et du certificat qualifié nécessaire pour que le signataire d'un marché public puisse être considéré comme ayant valablement donné son consentement. La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques. Elle peut être une signature « qualifiée » au sens du même règlement. Il prend en considération la transition entre l'application du référentiel général de sécurité et l'application du règlement eIDAS.

[Arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics](#)

Seuils de passation des contrats de la commande publique

Un avis publié le 31 décembre 2017 est venu modifier les seuils des procédures de la commande publique, conformément aux règlements européens, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Les seuils sont notamment

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales pouvoirs adjudicateurs ;
- 443 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales entités adjudicatrices ;
- 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux des collectivités territoriales pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices ;
- Le seuil visé dans les textes relatifs aux contrats de concession est de 5 548 000 € HT.

[Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique \(JORF n°0305 du 31 décembre 2017, texte n° 171, NOR : ECOM1734747V\)](#)

Commande publique outre-mer : un plan de sous-traitance en faveur des PME locales

Ce décret a pour objet d'introduire, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, une obligation, pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur estimée du besoin supérieur à 500 000 euros HT, de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales. Ce dispositif est circonscrit aux collectivités ultramarines mentionnées à l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

[Décret n° 2018-57 du 31 janvier 2018 pris pour l'application du troisième alinéa de l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique](#)

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement

Ce décret instaure un seuil en dessous duquel la rémunération annuelle exigible par les exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement n'est pas due. Cette modification vise à réduire les coûts et charges administratives pesant à la fois sur les agences de l'eau au titre du traitement des factures de faibles montants mais également sur les exploitants pour qui la rémunération perçue est proche ou inférieure aux coûts de recouvrement de ces dernières.

[Décret n° 2017-1850 du 29 décembre 2017 relatif à la rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement chargés de percevoir les redevances prévues aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement](#)

Subventions pour travaux divers d'intérêt local

Cette instruction ministérielle apporte des précisions sur les modalités de gestion des subventions pour travaux divers d'intérêt local. Pour mémoire, l'article 14 de la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique a mis fin à la pratique dite de la « réserve parlementaire ». Ainsi, aucune subvention ne peut être attribuée au titre de la réserve parlementaire depuis le 1^{er} janvier 2018 (art 21 de cette même loi). De plus, depuis l'article 140 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances, l'opération subventionnée doit être achevée dans les quatre années suivant la date de déclaration de début d'exécution.

La réalisation et la rénovation de réseaux d'assainissement ou d'eau potable entrent dans le champ d'application de ces travaux divers d'intérêt local.

[\(Liste des subventions pour travaux divers d'intérêt local allouées en 2017 au titre de la réserve ministérielle\).](#)

[Instruction NOR : INTK1736628J modifiant l'instruction NOR INTK1607224J du 11 avril 2016 relative aux modalités de gestion des subventions pour travaux divers d'intérêt local accordées sur le programme 122 – action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales »](#)

Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance

Elle précise notamment un principe d'opposabilité en matière de circulaires et d'instructions :

L'article L. 312-2 du code des relations entre le public et l'administration est ainsi modifié :

1° Le premier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « *Les instructions et circulaires sont réputées abrogées si elles n'ont pas été publiées, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret.* »

Et à retenir également le rescrit en matière de redevance eau :

Un redevable de bonne foi peut demander à l'administration de prendre position sur son assujettissement aux redevances ; il doit fournir une présentation écrite, précise et complète de sa situation de fait. L'agence dispose d'un délai de 3 mois pour y répondre de façon motivée. La réponse est opposable à l'agence jusqu'à changement de fait ou de droit ou si l'agence notifie au demandeur une modification de sa position ;

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037307624&categorieLien=id>

Mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes

La loi ouvre la possibilité aux communautés de communes de s'opposer au transfert obligatoire au 1er janvier 2020, tel que prévu par la loi NOTRe, des compétences « eau » et « assainissement », ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Cette possibilité est également ouverte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la loi commentée uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif. En cas d'application de ces dispositions, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service public d'assainissement non collectif se poursuit dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article.

Si, après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elles, la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté. Les communes-membres peuvent toutefois s'opposer à cette délibération, dans un délai de trois mois.

La loi généralise en outre le principe de représentation-substitution, à l'occasion des transferts de compétences « eau » et/ou « assainissement » des communautés de communes ou d'agglomération à leurs membres dans les syndicats de communes auxquels ces dernières adhéraient. Le retrait n'est plus envisagé.

[Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/8/3/INTX1801143L/jo/texte)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/8/3/INTX1801143L/jo/texte>

Expérimentation de la tarification sociale de l'eau

Annulation par le Conseil constitutionnel de l'article 184 de la loi prévoyant la prolongation de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau, car amendement introduit sans lien avec le texte.

[LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite LOI ELAN et décision du Conseil Constitutionnel 2018-772 du 15-11-2018](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/11/20/ECOC1831675A/jo/texte)

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=02CD22079F60BA83B9E8C1A697C84EA8.tplqfr29s_3?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id

Facturation eau et assainissement

Cet arrêté vise à renforcer l'information des consommateurs sur le mode de répartition des volumes estimés de consommation d'eau lorsqu'il existe plusieurs périodes tarifaires et que la méthode usuelle du *pro rata temporis* n'est pas retenue par le distributeur. Dans ce cas, une notice d'information spécifique doit accompagner la facture.

Il met également à jour le nom de l'administration chargée de l'organisation du contrôle sanitaire des eaux distribuées.

[Arrêté du 20 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures d'eaux de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/20/ECOC1831675A/jo/texte)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/20/ECOC1831675A/jo/texte>

Schéma national sur les données sur l'eau et les services publics eau et assainissement

Cet arrêté remplace celui de 2010. Rappelons que ce schéma national des données est visé à l'article R. 131-34 du code de l'environnement pour le système d'information sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement, dénommé " système d'information sur l'eau ".

Ce schéma définit le système des données publiques de l'eau et fonde sur celui-ci le système d'information sur l'eau, son service d'information Eau France, en organise la gouvernance, décrit son référentiel technique et les modalités de son approbation.

[Arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037662074&dateTexte=&categorieLien=id)

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037662074&dateTexte=&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037662074&dateTexte=&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037662074&dateTexte=&categorieLien=id)

AGENCES DE L'EAU : REDEVANCE ET PROGRAMME D'INTERVENTION

Avis relatif à la délibération n° DL/CA/18-56 du 19 septembre 2018 relative aux taux de redevances pour la période 2019 à 2024 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509548&dateTexte=&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509548&dateTexte=&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509548&dateTexte=&categorieLien=id)

Avis relatif à la délibération n° 2018-101 du 4 octobre 2018 relative au 11e Programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 Redevances

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524427&dateTexte=&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524427&dateTexte=&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524427&dateTexte=&categorieLien=id)

Avis relatif à la délibération n° 2018-30 du 2 octobre 2018 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse relative aux taux de redevance pour les années 2019 à 2024

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037513090&dateTexte=&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037513090&dateTexte=&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037513090&dateTexte=&categorieLien=id)

Avis relatif à la délibération n° 18-A-031 du 5 octobre 2018 de l'Agence de l'eau Artois-Picardie portant sur les dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances pour le 11e Programme d'intervention

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509586&dateTexte=&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509586&dateTexte=&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509586&dateTexte=&categorieLien=id)

Avis relatif à la délibération n° CA 18-35 du 9 octobre 2018 relative à l'approbation du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524421&dateTexte=&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524421&dateTexte=&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524421&dateTexte=&categorieLien=id)

Avis relatif à la délibération n° 2018/27 du 12 octobre 2018 relative aux taux de redevances de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la période 2019-2024

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524462&dateTexte=&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524462&dateTexte=&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524462&dateTexte=&categorieLien=id)

ASSAINISSEMENT

Utilisation des eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires – expérimentation

Cet arrêté met en œuvre une expérimentation en Hautes-Pyrénées pour l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines aux fins d'irrigation et la fertilisation par aspersion de grandes cultures. Les projets doivent répondre aux caractéristiques suivantes peuvent bénéficier de l'expérimentation :

- Les projets portent exclusivement sur l'irrigation par aspersion, à partir d'eaux usées traitées, de grandes cultures destinées à être soumises à un traitement thermique adapté en fonction de la qualité de l'eau d'irrigation avant la vente au consommateur final ;
- Les installations proposées sont pourvues d'un traitement tertiaire permettant d'atteindre une qualité d'eau traitée « A » ou « B » en référence aux critères définis par l'annexe II de l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts ;

- Les installations proposées sont pourvues d'un pilotage numérique permettant de connaître en temps réel et de diffuser à l'irrigant la composition en éléments fertilisants de l'eau apportée en irrigation ;
- La composition de l'eau distribuée à chaque irrigant est adaptée afin de distribuer la dose d'éléments fertilisants prévue par le plan de fertilisation de chaque irrigant participant au projet.

[Arrêté du 29 janvier 2018 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour assurer l'irrigation et la fertilisation par aspersion de grandes cultures](#)

Outre-mer - Recherche des micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées

La note précise les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEP). Elle définit également les modalités de recherche des sources d'émission de ces micropolluants en amont des STEU et d'engagement des collectivités dans une démarche de réduction de ces émissions. Cette note technique ne s'applique pas en l'état aux STEU dont les eaux usées traitées sont évacuées par infiltration dans le sol. Elle s'applique uniquement sur le territoire des départements et régions d'outre-mer, à l'exception de Mayotte, au vu des spécificités et de la situation sur ce territoire.

[Note technique du 29 janvier 2018 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction concernant les départements et régions d'outre-mer](#)

Contrôle des services publics d'assainissement non collectif

Cette note technique vise à procéder à un rappel global de la réglementation en matière d'assainissement non collectif et présente de façon didactique les moyens mobilisables afin d'améliorer le fonctionnement des SPANC, tout en veillant à garantir la proportionnalité du service rendu. Elle porte également à connaissance les travaux réalisés ou en cours, menés dans le cadre interministériel afin d'assurer l'harmonisation des contrôles réalisés sur les installations d'assainissement non collectif.

[Note technique du 02 mai 2018 relative à l'exercice de la mission de contrôle des services publics d'assainissement non collectif](#)

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir_43356.pdf

EAU POTABLE

Certificat d'information sur les règles régissant une activité

Ce décret définit les activités sur lesquelles portent le certificat d'information prévu par l'[article L. 114-11 du code des relations entre le public et l'administration](#) ainsi que les conditions et les modalités de sa délivrance par l'administration. Il est pris pour l'application de l'article 23 de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance.

[Décret n° 2018-729 du 21 août 2018 relatif au certificat d'information sur les règles régissant une activité](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037322180&dateTexte=&categorieLien=id>

Agréments des laboratoires d'analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Ce décret précise l'autorité compétente pour délivrer l'agrément des laboratoires d'analyses chargés de la surveillance et du contrôle dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que l'organisme responsable de l'instruction préalable à la délivrance de cet agrément et habilite le ministre en charge de l'environnement à prévoir les modalités d'agrément par arrêté.

[Décret n° 2018-685 du 1er août 2018 relatif aux agréments des laboratoires d'analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037277311&dateTexte=&categorieLien=id>

Gestion des dépassements des limites de qualité pour le bore et le sélénium

La note d'information, qui s'inscrit dans le cadre de l'instruction N° DGS/EA4/2018/79 du 21 mars 2018, définit les modalités de gestion des situations de non-conformité relatives au dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le bore et le sélénium. Les

modalités de gestion décrites relèvent des articles R. 1321-26 à R. 1321-36 du code de la santé publique et sont exercées par les Agences régionales de santé (ARS).

[Note d'information n° DGS/EA4/2018/93 du 5 avril 2018 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité pour le bore et le sélénium dans les eaux destinées à la consommation humaine](#)

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir_43368.pdf

Plans de gestion de la sécurité sanitaire

Cette note d'information donne aux ARS des éléments de références et des outils pour celles qui souhaitent promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux par les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine

[Note d'information relative aux plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine](#)

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43090>

Présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine

Cette note d'information précise les modalités de mise en œuvre du contrôle sanitaire du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) d'origine souterraine, par les agences régionales de santé, en application des arrêtés du 9 décembre 2015 fixant notamment les modalités de mesure du radon dans les EDCH, y compris dans les eaux conditionnées à l'exclusion des eaux minérales naturelles et dans les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique. Les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les EDCH sont également indiquées.

[Note d'information n° DGS/EA4/2018/92 du 4 avril 2018 relative au contrôle sanitaire et à la gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine](#)

https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-05/ste_20180005_0000_0049.pdf

Modalités de gestion des non-conformités dans les eaux destinées à la consommation humaine

La présente instruction dite « instruction cadre » annonce les notes d'information relatives à la gestion de non-conformités dans les EDCH qui seront diffusées aux ARS au cours de l'année 2018 (cf. annexe). Elle apporte également des éléments d'information relatifs aux travaux d'expertise finalisés ou à venir et sur lesquels les ARS pourront s'appuyer.

[Instruction n°DGS/EA4/2018/79 du 21 mars 2018 relative aux modalités de gestion des non-conformités dans les eaux destinées à la consommation humaine prévues par notes d'information pour l'année 2018](#)

https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-05/ste_20180005_0000_0047.pdf

ENVIRONNEMENT

Biodiversité

Il est créé par le ministère de la transition écologique et solidaire un téléservice dénommé " dépôt légal de données de biodiversité " ayant pour finalité le dépôt des données brutes de biodiversité acquises par les maîtres d'ouvrage dans les conditions fixées à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement.

Accessible : <http://www.projets-environnement.fr> ou <http://www.naturefrance.fr>

Le téléservice est destiné aux usagers afin qu'ils assurent par voie électronique :

1° Le versement de fichiers de données brutes de biodiversité ou la saisie de données brutes de biodiversité ;

Et

2° Le renseignement de métadonnées associées.

Arrêté du 17 mai 2018 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif au versement ou à la saisie de données brutes de biodiversité dénommé « dépôt légal de données de biodiversité »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036963976&dateTexte=20180604>

Sortie de déchets

Ce décret supprime la commission consultative sur le statut de déchet, dont l'avis était requis pour l'établissement des arrêtés ministériels de sortie du statut de déchet. Cette suppression permet ainsi de simplifier la procédure administrative associée, considérée trop complexe par l'ensemble des acteurs. Elle ne nuira en rien à la qualité de la consultation sur les projets d'arrêtés, qui continuera d'associer l'ensemble des parties prenantes et le public. Elle s'inscrit également pleinement dans l'application des dispositions prévues par la feuille de route sur l'économie circulaire qui mentionne explicitement cette modification réglementaire.

Décret n° 2018-901 du 22 octobre 2018 modifiant la procédure de sortie du statut de déchet

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037518904&dateTexte=&categorieLien=id>

Filières d'enlèvement de certains déchets

Cet arrêté vise les filières d'enlèvement d'élimination de certains déchets enlèvement de certains déchets (papier, métal plastique, verre et bois) – suivi de la filière

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif à l'attestation mentionnée à l'article D. 543-284 du code de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037257710&dateTexte=&categorieLien=id>

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Note technique portant sur la réalisation de la 7ème campagne de surveillance « nitrates » 2018-2019 au titre de la directive 91/676/CEE dite « nitrates »

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=44001>

Instruction du Gouvernement du 14 août 2018 relative à la mise à jour des plans d'actions opérationnels territorialisés de la directive-cadre sur l'eau

Cette instruction fixe le cadre de la mise à jour des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) de la directive-cadre sur l'eau en 2019 et introduit le guide technique national d'accompagnement de ce travail.

http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20188/met_20180008_0000_0034.pdf

Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/27/TREL1819388A/jo/texte>

Décision d'exécution 2018/840 de la commission du 5 juin 2018 établissant une **liste de vigilance relative aux substances à surveillance** à l'échelle de l'Union dans le domaine de la police que de l'eau en vertu de la directive de 2008/105/CE du parlement européen

Il s'agit de la mise à jour régulière de la liste de substances, établie sur la base de l'étude des données recueillies sur les substances publiées et prenant en compte de nouvelles substances.

https://aida.ineris.fr/consultation_document/40775

SDAGE ET SAGE

Ce décret a pour objet de tenir compte des changements législatifs sur les règles de participation du public applicables aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans le cadre de l'[ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016](#) portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur

l'environnement, dite ordonnance sur la démocratisation du dialogue environnemental ainsi que des changements apportés par la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Il précise également la notion de détérioration des masses d'eau suite à la jurisprudence apportée par la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 1er juillet 2015.

Il prend en compte les recommandations formulées par le Comité national de l'eau quant à une simplification des procédures de modification et de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Il met en cohérence les dispositions relatives à la Corse incluses dans le [code général des collectivités territoriales](#) avec ces modifications. Enfin, il ajuste les dispositions relatives aux comités de gestion des poissons migrateurs et aux plans de gestion des poissons migrateurs afin de faciliter leur prise en compte dans les SDAGE.

Décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7CFE57269B5BA4F34FF25F75C5E26DAC.tplqfr25s_1?cidTexte=JORFTEXT000037469279&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037469154

SDAGE et participation du public

Les modalités de consultation des documents mentionnés au II de l'article L. 212-2 du code de l'environnement sont portées à la connaissance du public par voie électronique sur le site internet www.eaufrance.fr et par publication dans un quotidien régional. La mise à disposition de ces documents et des synthèses effectuées à l'issue de chaque phase de consultation du public est effectuée sur le même site internet.

Arrêté du 3 octobre 2018 relatif aux modalités de participation du public pour l'élaboration et la mise à jour des SDAGE

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/10/3/TREL1826864A/jo/texte/fr>

Transmission des procès-verbaux pour pollution ou infraction

Après plusieurs années durant lesquelles les PV pour infraction n'étaient plus transmis à l'entité visée, la loi pour la confiance rétablit le principe de la transmission en complétant l'article L 172.16 :

Les infractions aux dispositions du présent code et des textes pris pour son application sont constatées par des procès-verbaux qui font foi jusqu'à preuve contraire.

Les procès-verbaux sont adressés dans les cinq jours qui suivent leur clôture au procureur de la République. Une copie du procès-verbal est transmise, dans le même délai, à l'autorité administrative compétente. Sauf instruction contraire du procureur de la République, une copie du procès-verbal de constatation de l'infraction est également transmise au contrevenant, lorsqu'il est connu, dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat.

LOI n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037307624&categorieLien=id>

Interprétation des normes environnementales et qualification d'un cours d'eau

Un sénateur rappelle que la distinction entre un fossé et un cours d'eau a donné lieu à une jurisprudence abondante du Conseil d'Etat et que lorsqu'il y a un doute sur la qualification d'un écoulement d'eau, les services publics le qualifient très souvent de cours d'eau, ce qui engendre des règles plus contraignantes en termes de coût et d'entretien pour les collectivités. Il interpelle donc le gouvernement sur cette « *surinterprétation des normes environnementales à laquelle sont confrontés les élus dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des cours d'eau* ».

Le ministère liste, dans sa réponse, les trois critères issus de la jurisprudence du Conseil d'Etat et codifiés à l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement sur lesquels il faut s'appuyer pour définir un cours d'eau : le lit naturel à l'origine, l'alimentation par une source, et le débit suffisant la majeure partie de l'année.

[QE n° 01061, réponse à Cédric Perrin \(Territoire de Belfort – Les Républicains\), JO Sénat du 29 mars 2018](#)

ICPE –IOTA–AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE : TEXTES ET JURISPRUDENCE

ICPE sous seuil d'enregistrement

Arrêté du 3 août 2018 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037284996&dateTexte=&categorieLien=id>

ICPE : rubrique 2780 (compostage de déchets non dangereux ou matière végétale)

Cet arrêté modifie les dispositions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement pour la rubrique 2780 relative au compostage de déchets non dangereux ou matière végétale. Entrée en vigueur : le 1er juillet 2018.

Arrêté du 21 juin 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de compostage soumises à enregistrement sous la rubrique n° 2780

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/6/21/TREP1800787A/jo/texte>

ICPE-IOTA : autorisation environnementale

Ce décret précise la liste des pièces, documents et informations devant composer le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-8 et R. 181-15 du code de l'environnement. Il présente les pièces, documents et informations en fonction des intérêts à protéger ainsi que celles au titre des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments dont l'autorisation tient lieu. Ce décret tend à simplifier et clarifier le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication.

Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/9/18/TREP1818888D/jo/texte/fr>

Ce second décret vise à améliorer le dispositif de l'autorisation environnementale au niveau réglementaire en apportant les corrections nécessaires à son bon fonctionnement et il permet de corriger diverses imperfections et erreurs matérielles, à mettre à jour, améliorer et clarifier différentes autres procédures du [code de l'environnement](#) et du [code de l'urbanisme](#). A retenir :

- En vue de l'information des tiers, les mesures de police administrative (sanctions administratives visant les IOTA et ICPE) prévues à l'article L. 171-7 et au I de l'article L. 171-8 du code de l'environnement sont publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le département pendant une durée minimale de 2 mois. Le temps de publication des arrêtés ou des décisions de refus est porté à 4 mois.
- Lorsqu'une demande d'autorisation environnementale vise une IOTA, le préfet n'a plus à demander l'avis du préfet coordinateur de bassin ni du préfet maritime.
- Pour les IOTA soumises à déclaration : dossier sous format électronique + 3 ex imprimés.
- Le délai pour se prononcer sur une demande d'autorisation environnementale peut être prolongé par arrêté motivé dans la limite de 2 mois ou pour une durée plus longue avec accord du pétitionnaire.
- Pour les ICPE qui avait un arrêté à durée limitée, suppression de la possibilité existante d'en demander le renouvellement. Obligation de déposer un nouveau dossier.
- Pour les ICPE soumis à déclaration et à contrôle périodique : remise du rapport de contrôle sous la forme d'un document dématérialisé.

Décret 2018-1054 du 29 novembre 2018 relatif aux éoliennes, à l'autorisation environnementale et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit de l'environnement

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037673789

IOTA ET PERMIS DE CONSTRUIRE : pas de début de travaux avant le titre environnemental

L'article 60 de la loi établit le lien entre PC et IOTA dans les termes suivants introduit à l'Art. L. 425-14 du code de l'urbanisme :

Sans préjudice du second alinéa de l'article L. 181-30 du code de l'environnement, lorsque le projet est soumis à autorisation environnementale, en application du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du même code, ou à déclaration, en application de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre II dudit code, le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable ne peut pas être mis en œuvre :

« 1° Avant la délivrance de l'autorisation environnementale mentionnée à l'article L. 181-1 du même code ;

« 2° Avant la décision d'acceptation, pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration en application du II de l'article L. 214-3 du même code. »

LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite LOI ELAN

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=02CD22079F60BA83B9E8C1A697C84EA8.tplqfr29s_3?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id

Instruction des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Le ministère demande aux services préfectoraux de hiérarchiser en fonction des enjeux environnementaux les dossiers d'instruction des déclarations au titre de la loi sur l'eau.

[Note technique du 5 février 2018 relative à l'instruction des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau](#)

ICPE et règles d'urbanisme

L'article L. 514-6, I, al.2 du code de l'environnement qui a pour finalité d'empêcher que l'exploitation d'une installation classée légalement autorisée, enregistrée ou déclarée soit rendue irrégulière par une modification ultérieure des règles d'urbanisme, n'est pas applicable aux refus d'autorisation, d'enregistrement ou de délivrance d'un récépissé de déclaration. Par suite, le juge apprécie la compatibilité de la décision de refus avec le plan local d'urbanisme (PLU) applicable à la zone où se situe l'installation en litige au regard des règles de ce plan en vigueur à la date où il statue.

[Conseil d'Etat, 29 janvier 2018, n°405706, Société d'assainissement du parc automobile niçois](#)

ICPE : rappel du principe du bénéfice de l'antériorité pour déclarer irrecevables les recours des nouveaux voisins

Le Conseil d'Etat précise les dispositions de l'article L. 514-6 du Code de l'environnement selon lesquelles « *les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'acte portant autorisation ou enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative* ». Ainsi, « *les tiers placés dans une telle situation ne sont pas davantage recevables à intervenir au soutien d'une demande d'annulation de cet arrêté* ».

[Conseil d'Etat, 16 mars 2018, n°408182](#)

Autorisation environnementale et pouvoirs de régularisation du juge

Cet avis du Conseil d'État précise les pouvoirs de régularisation par le juge d'une autorisation environnementale objet d'un recours en annulation (art. L. 181-18 du code de l'environnement) :

- Le juge peut prononcer des annulations limitées soit à une ou plusieurs des anciennes autorisations désormais regroupées dans l'autorisation environnementale, soit à certains éléments de ces autorisations à la condition qu'ils en soient divisibles.
- La régularisation d'une autorisation environnementale doit toujours déboucher sur une décision complémentaire.
- Le juge peut suspendre l'exécution : soit, dans sa décision d'annulation, des parties non annulées de l'autorisation environnementale dans l'attente de la décision de régularisation ; soit, en cours d'instruction et par sa décision de sursis à statuer, des parties viciées et non viciées de l'autorisation environnementale, dans l'attente de la décision de régularisation.

La décision complémentaire prise pour la régularisation d'une autorisation environnementale doit être conforme au droit :

- Applicable à la date de l'autorisation environnementale attaquée, en cas de régularisation en cours d'instance d'un vice de forme ou de procédure ;
- Applicable à la date de la décision complémentaire, en cas de régularisation en cours d'instance d'un vice de fond ;
- Applicable à la date de la décision complémentaire, en cas de régularisation après annulation de la décision par le juge, pour un vice de forme ou de procédure ou un vice de fond.

Le juge peut autoriser lui-même, à titre provisoire, la poursuite de l'exploitation d'installations dont l'autorisation environnementale a été annulée.

[Conseil d'Etat, Avis, 22 mars 2018, n°415852](#)

URBANISME

Ce qu'il faut retenir de la loi Elan en matière d'urbanisme

1. **Simplification** des dossiers de demande de titre : après le premier alinéa de l'article L. 423-1 du code de l'urbanisme, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« *Le dossier joint à ces demandes et déclarations ne peut comprendre que les pièces nécessaires à la vérification du respect du droit de l'Union européenne, des règles relatives à l'utilisation des sols et à l'implantation, à la destination, à la nature, à l'architecture, aux dimensions et à l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords ainsi que des dispositions relatives à la salubrité ou à la sécurité publique ou relevant d'une autre législation dans les cas prévus au chapitre V du présent titre.* »

La limitation du contenu du dossier de demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou de déclaration préalable que doit fournir un pétitionnaire aux seules pièces nécessaires à la vérification du respect des législations et réglementations applicables au projet pour lequel une autorisation d'urbanisme est sollicitée s'imposera au pouvoir réglementaire et contribuera à éviter l'alourdissement de ce dossier, sans cependant garantir qu'il soit ainsi mis fin aux exigences infondées de pièces supplémentaires que déplorent les pétitionnaires.

2. Mise en place de systèmes de **télé procédure**

« Art. L. 423-3.-*Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022. Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme.*

« *Un arrêté pris par le ministre chargé de l'urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure.*»

L'obligation faite aux communes de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022 complète celle qui leur est faite par les articles L.112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration d'être saisies par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme qui est entré en vigueur le 8 novembre 2018.

3. Renforcement **des liens entre titre environnemental et titre en urbanisme**

L'article L. 425-14 du code de l'urbanisme est ainsi rédigé :

«*Sans préjudice du second alinéa de l'article L. 181-30 du code de l'environnement, lorsque le projet est soumis à autorisation environnementale, en application du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du même code, ou à déclaration, en application de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre II dudit code, le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable ne peut pas être mis en œuvre*

« 1° *Avant la délivrance de l'autorisation environnementale mentionnée à l'article L. 181-1 du même code ;*

« 2° *Avant la décision d'acceptation, pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration en application du II de l'article L. 214-3 du même code.* »

LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (1)

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2A39F1ABF1E3FD8BE408FCF0E38C729D.tplgfr28s_2?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id

Pas de sursis pour les plans d'occupation des sols au-delà de 2019

Les plans d'occupation des sols (POS) seront tous caducs, sans exception, au 31 décembre 2019. Pourtant, nombre d'entre eux perdurent et ne sont pas encore transformés en PLU. Notamment dans les communes qui ont fusionné et qui doivent recréer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la nouvelle communauté pour remplacer le POS en place. Un sénateur demande si ce délai de validité des POS peut être allongé afin de faciliter la création d'un PLUi cohérent pour le territoire.

Le ministre de la Cohésion des territoires, rappelle notamment que « *les plans d'occupations des sols, ont disposé de presque vingt ans pour évoluer sous forme de plan local d'urbanisme et qu'il n'est pas prévu d'instaurer une nouvelle possibilité de report de la caducité des plans d'occupation des sols pour les établissements publics de coopération intercommunale issus d'une fusion* ».

[QE n°02402, réponse à Jean-Claude Luche \(Aveyron – UC\), JO Sénat du 15 mars 2018](#)

SECURITE DES INTERVENTIONS - CYBERSECURITE - PROTECTION DES DONNEES

Amiante

Le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations établit que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles doit faire rechercher la présence d'amiante, préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. Les modalités de réalisation de ce repérage avant travaux de l'amiante seront précisées par arrêtés spécifiques à chaque secteur.

Travaux à proximité des réseaux

A partir de 2026, tous les exploitants de réseaux non sensibles pour la sécurité présents en unité urbaine **devront répondre avec des plans en classe A aux DT DICT**. A partir de 2032 cette obligation de réponse en classe A sera étendue aux unités rurales

Les exploitants de réseaux non sensibles, devront :

- Soit fournir une cartographie en classe A de leurs réseaux, en l'ayant fait au préalable,
- Soit réaliser un géo-référencement en classe A de leurs réseaux dans la zone d'emprise des travaux dans un délai de 3 semaines à réception d'une DT / DICT,
- Soit financer le géo-référencement en classe A de leurs propres réseaux, effectué sous la responsabilité du responsable du projet de travaux tiers,
- Soit réaliser le marquage piquetage de leurs réseaux sur le chantier.

Utilisation du PCRS (Plan des Corps de Rue Simplifié) obligatoire en 2026 s'il est établi sur le périmètre géographique concerné, tout exploitant de réseau devra l'utiliser comme fonds de plan en réponse aux DT/DICT.

Responsabilité limitée des exécutants de travaux, notamment en cas d'endommagement de branchement :

L'article R554-28 IV modifie les écarts de cartographie au-delà desquels une entreprise exécutante ne peut pas subir de préjudice, notamment en cas d'arrêt des travaux dû à la découverte ou à l'endommagement accidentel d'un branchement non localisé et non doté d'un affleurant visible. Pour les branchements non sensibles (eau, assainissement...) l'écart maximum entre les données fournies par l'exploitant et la position réelle du réseau ne devra plus excéder un mètre à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une clause du marché de travaux devra également fixer les modalités de l'indemnité correspondante. Enfin, le cas échéant, les exploitants de réseaux devront également indiquer, en réponse aux DT / DICT, s'il existe des branchements non cartographiés et non pourvus d'affleurants.

Suivi des endommagements de réseau et rapport annuel au MTES :

Tous les exploitants de réseaux de plus de 500 km cumulés ont désormais l'obligation d'effectuer un rapport annuel à la DREAL sur l'avancement de la cartographie en classe A, l'activité DT / DICT, les endommagements, à partir de l'exercice 2021.

Ce rapport devra être envoyé pour le 30 septembre de l'exercice suivant l'année considérée.

Les exploitants de réseaux de plus de 100.000km cumulés devront établir ce rapport dès l'exercice 2019, et l'envoyer au MTES.

Pour les exploitants de réseaux d'eau et d'assainissement, les indicateurs demandés qui sont transmis au SISPEA en application de la réglementation n'ont pas à l'être une deuxième fois au MTES.

Le guide technique des travaux (fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement) est actualisé. A retenir :

- Principe général de non utilisation de mini-pelle, marteau piqueur ou autre engin lourd à proximité de réseaux.
- Dans les fuseaux d'incertitude des réseaux, l'utilisation de camions aspirateur ou le terrassement manuel doivent être privilégiés ;
- Dans les fuseaux d'incertitude de branchements sensibles cartographiés en classe A l'utilisation d'engins lourds est interdite, sauf en cas d'élément dur (béton etc..). Cependant, pour réduire la pénibilité du travail, la mini pelle peut être utilisée pour remonter des déblais, une fois ceux-ci décompactés et après s'être assurés de l'absence de réseau dans le volume de déblais à remonter.

Décret 2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution Le décret entre en vigueur le 1er janvier 2020.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/10/22/TREP1735668D/jo/texte>

Arrêté du 26 octobre 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution des travaux à proximité des réseaux et approbation d'une version modifiée des prescriptions techniques prévues à l'article R544-29 du code de l'environnement.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BD3506558551ADEF296A4E5F81AC3EB5.tplgfr29s_1?cidTexte=JORFTEXT000037662105&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037662049

Arrêté du 13 novembre 2018 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour l'année 2018

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5EB8C8E18252D435ECAF6CFB6562CF1B.tplgfr35s_1?cidTexte=JORFTEXT000037639801&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037639475

Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux - fascicule 2 guide technique version 3

Sécurité des réseaux et des systèmes d'informations des opérateurs de services essentiels

La Directive NIS (Network and Information Security) a instauré un nouveau cadre réglementaire destiné à renforcer le niveau de sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs fournissant des services essentiels au fonctionnement de l'économie ou de la société. Ces opérateurs, appelés « opérateurs de services essentiels », seront tenus de mettre en œuvre des mesures de sécurité pour protéger les réseaux et systèmes d'information nécessaires à la fourniture de leurs services essentiels et déclarer les incidents de sécurité les affectant. Cette directive a été transposée en droit français par la loi, le décret et l'arrêté cités ci-après.

En tant qu'opérateur du secteur de l'eau et de l'assainissement, SUEZ sera certainement désigné par les services du 1er ministre comme un opérateur de service essentiel selon le calendrier défini par la réglementation.

Ces nouvelles obligations ont été établies en cohérence avec celles définies pour la sécurité des systèmes d'information en application de la Loi de Programmation Milière de 2013.

Directive 2016/1148 dite Directive NIS (Network and Information Security)

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016L1148>

Loi 2018-133 du 26 février 2018 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'union européenne dans le domaine de la sécurité

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/2/26/INTX1728622L/jo/texte/>

Décret n° 2018-384 du 23 Mai 2018 portant sur la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de service essentiels et des fournisseurs de service numérique

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/23/PRMD1809740D/jo/texte>

Arrêté du 14 septembre 2018 fixant les règles de sécurité et les délais mentionnés à l'article 10 du décret no 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels et des fournisseurs de service numérique

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/9/14/PRMD1824939A/jo/texte>

PROTECTION DES DONNEES : Le RGPD est entré en application le 25 mai 2018.

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen applicable sans transposition requise, qui encadre le traitement, automatisé ou non, des données à caractère personnel contenues dans un fichier. Il s'adresse à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et/ou du traitement de données établis sur le territoire de l'Union Européenne, ou implanté hors de l'UE mais dont l'activité cible directement des résidents européens. Il vise également les sous-traitants, c'est-à-dire toute structure qui traiterait ou collecterait des données pour le compte d'une autre entité.

Il répond à 3 objectifs :

- Renforcer les droits des personnes ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données ;
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

La philosophie du RGPD repose sur le principe de responsabilité du **responsable de traitement**, soit l'entité, physique ou morale, privée ou publique qui détermine les finalités et les moyens du traitement. Il faut comprendre par **traitement** toute opération appliquée à des données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, l'effacement et la destruction.

Pour ex de traitement de données pour la CNIL :

- Tenue d'un fichier de ses clients ;
- Collecte de coordonnées de prospects via un questionnaire ;
- Mise à jour d'un fichier de fournisseurs.

Le responsable de traitement est tenu de garantir la sécurité des **données personnelles**. Il doit, à travers la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées, s'assurer et être en capacité de démontrer que le traitement a été réalisé conformément au RGPD.

Le traitement d'une donnée personnelle doit être licite, loyal et transparent.

Les données collectées doivent être **adéquates, pertinentes et limitées** ; Elles doivent également être **exactes et tenues à jour**. Elles doivent enfin être conservées pour **une durée n'excédant pas celle nécessaire à la finalité** identifiée préalablement.

Pour rappel, selon la CNIL une donnée personnelle est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il existe 2 types d'identifications :

Identification directe (nom, prénom etc.) ;

Identification indirecte (identifiant, numéro etc.).

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Modifié par Rectificatif au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) JOUE L127 2 du 23/05/2018

Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/6/20/JUSC1732261L/jo/texte>

Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles dite Loi informatique & libertés (LIL III)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/8/1/JUSC1815709D/jo/texte>

Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2018/12/12/JUSC1829503R/jo/texte>

DROIT DES AFFAIRES

La loi du 30 juillet 2018 sur le secret des affaires transpose dans le Code de commerce la directive 2016/943/UE sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites. L'article L. 151-1 définit la notion de secret des affaires : Il s'agit d'une information non généralement connue ou aisément accessible, qui a valeur commerciale et qui fait l'objet de mesures particulières de protection.

Il est des cas où le secret des affaires ne s'applique par exemple lors de l'exercice de pouvoirs d'enquêtes, de contrôle ou de sanctions d'autorités juridictionnelles ou administratives.

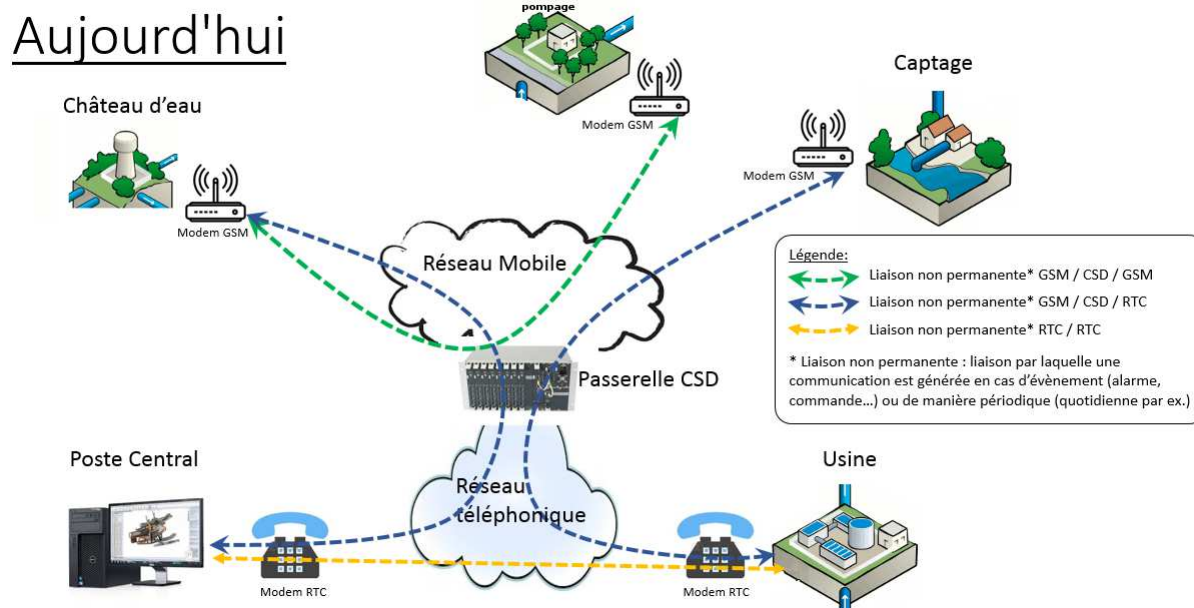
L'auteur d'une atteinte au secret des affaires peut voir sa responsabilité civile engagée. Il est possible d'engager une action en justice dans les 5 ans à compter de la date des faits.

LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037800540&fastPos=1&fastReqId=563341206&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

TELECOMMUNICATIONS : FIN DU CSD, SERVICE HISTORIQUE DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT

Un grand nombre d'ouvrages d'eau Potable ou d'assainissement sont équipés pour leur télésurveillance du service « CSD » (Circuit Switched Data) créé en 1987 par l'opérateur historique France Telecom, devenu Orange. Ce service permet un échange des données entre des sites raccordés au réseau GSM ou entre un site raccordé au réseau GSM et un site raccordé au réseau téléphonique commuté (RTC). Le traitement des alarmes, le déclenchement des pompes, la surveillance d'éventuels débordements est ainsi assuré par le CSD à un coût très inférieur à celui d'un abonnement RTC.

Schéma illustrant les communications inter-sites :

Orange, acteur historique du CSD et du réseau RTC, a annoncé l'arrêt du CSD au 1^{er} janvier 2021, justifié par l'obsolescence des infrastructures de communication et par les difficultés rencontrées pour les maintenir.

Orange a annoncé sa décision au mois de mai 2018 dans ces termes :

« Nous vous informons par la présente qu'Orange Business Services a décidé de reporter de deux ans la fermeture technique du data CSD entre le réseau mobile d'Orange France et le réseau fixe commuté (RTC).

Le calendrier de fermeture est maintenant le suivant :

- **1^{er} Janvier 2021 : arrêt technique du fonctionnement des communications Data CSD entre le réseau mobile (GSM) d'Orange France et le réseau fixe commuté (RTC) (flèche bleue)**
- **1^{er} Janvier 2021 : Orange ne s'engage plus au bon fonctionnement des communications Data CSD utilisant uniquement le réseau mobile d'Orange France (flèche verte)**

Orange souhaite attirer votre attention sur les risques engendrés par ce report de deux ans :

- en cas d'incident sur nos équipements la qualité de service du CSD pourra être dégradée et le temps de rétablissement rallongé
- les évolutions de votre service CSD ne pourront pas être garanties par Orange
- des possibilités d'encombrement entraînant des ruptures de services sur de courtes durées.

Ce report vous permettra d'assurer la continuité de votre service en le migrant vers des solutions pérennes en mode IP (Internet Protocol) sur réseaux mobiles. »

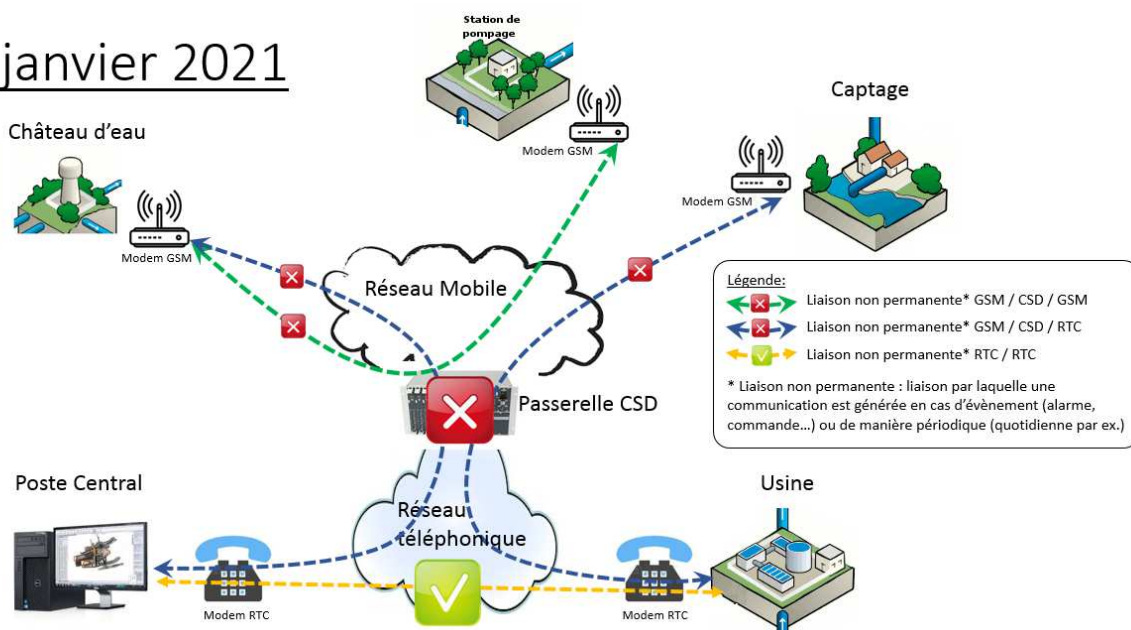
A partir de janvier 2021 les liaisons GSM/CSD/RTC ne seront donc plus fonctionnelles. Par ailleurs, Orange ne sera plus engagé à rétablir les liaisons GSM /CSD/GSM. Seules les liaisons RTC / RTC perdureront. Il est à noter que l'arrêt progressif des liaisons RTC à partir de 2023 est également annoncé.

SFR a également fait la même annonce qu'Orange sur l'arrêt du service CSD.

Bouygues Telecom quant à lui dispose d'une licence 2G jusqu'en 2024 et n'a à ce jour pas communiqué sur un arrêt du service CSD, mais il est inéluctable que les équipements de télécommunication des sites concernés vont devoir évoluer pour pouvoir utiliser des standards plus récents de communication (IP mobile ou fixe type ADSL).

Le schéma ci-dessous illustre les conséquences de l'arrêt du service CSD si rien n'est fait d'ici là :

1 janvier 2021



L'impact de ces évolutions sur les installations du service vous sera présenté par Suez Eau France au cours des prochains mois.

7.2 Annexe 2 : Liste des gros consommateurs > à 1000 m³ et < 6000 m³

Nom commune site	Nom client	Adresse site	M3
ARESSY	SNECCA, .	6 RUE DU VILLAGE	1 062
ASSAT	-	ROUTE DU PONT	1 723
ASSAT	-	QUARTIER LOUS MATS	1 235
BILLERE	-	AVENUE DU BARON SEGUIER	5 509
BILLERE	BEARNAISE ECON MIXTE	RUE DES MIMOSAS	5 443
BILLERE	SDC LA PASTOURELLE	12 AVENUE DE LONS	5 414
BILLERE	SDC LE ST JOHN AIG	60 CHEMIN DU LACAOU	5 087
BILLERE	PUBLIC H.L.M. DES P.A., .	1 AVENUE SAINT JOHN PERSE	4 352
BILLERE	ASSO EDUCATION SCOLARITE IMMACULEE CONCEPTION	AVENUE DU CHATEAU D ESTE	4 014
BILLERE	CAP IMMO SAS	8 RUE OLYMPE DE GOUGES	3 719
BILLERE	CABINET LOUIS BERECOCHEA	52 ROUTE DE BAYONNE	3 644
BILLERE	COPROPRIETAIRE OXFORD	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	3 590
BILLERE	DOUDIES, .	45 AVENUE BEZIOU	3 445
BILLERE	BEARNAISE ECON MIXTE	AVENUE DE VERDUN	3 338
BILLERE	OFFICE 64 HABITAT, .	5 AVENUE SAINT JOHN PERSE	3 214
BILLERE	MAIRIE DE BILLERE	15 AVENUE SAINT JOHN PERSE	3 208
BILLERE	EHPAD LAVIGERIE	22 AVENUE MONTILLEUL	3 112
BILLERE	BEARNAISE ECON MIXTE	ROUTE DE BAYONNE	3 059
BILLERE	BEARNAISE ECON MIXTE	AVENUE DE VERDUN	2 966
BILLERE	SDC LE TONKIN,	24 AVENUE DU TONKIN	2 875
BILLERE	BERNAISE ECON MIXTE	AVENUE DE L AYGUETTE	2 868
BILLERE	COUTURE GRAMONT	16 AVENUE DU BARON SEGUIER	2 857
BILLERE	GABAIG	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	2 852
BILLERE	BEARNAISE ECON MIXTE	AVENUE DE L AYGUETTE	2 624
BILLERE	SQUARE HABITAT	AVENUE DU TONKIN	2 601
BILLERE	CSPY	28 RUE DE GALAS	2 594
BILLERE	H.L.M. COLIGNY	2 RUE DU GAI SAVOIR	2 589
BILLERE	AD HOC CONSEIL	2 RUE HENRI IV	2 504
BILLERE	COUTURE GRAMONT	91 AVENUE JEAN MERMOZ	2 420
BILLERE	-	RUE DES ENTREPRENEURS	2 381
BILLERE	MAISON STE ODILE MARZET	26 AVENUE DU BARON SEGUIER	2 348
BILLERE	HABITELEM	22 AVENUE DU TONKIN	2 247
BILLERE	BEARNAISE ECON MIXTE	AVENUE DE L AYGUETTE	2 247
BILLERE	CABINET LOUIS BERECOCHEA	15 ROUTE DE BAYONNE	2 223
BILLERE	COLLEGE DU BOIS D AMOUR	17 RUE DES PAQUERETTES	2 096
BILLERE	COUTURE GRAMONT	57 AVENUE DU CHATEAU D ESTE	2 067
BILLERE	MAIRIE DE BILLERE	AVENUE LALANNE	1 976
BILLERE	SAS NICAR, INTERMARCHE	RUE DU SABOTIER	1 952
BILLERE	ABCIS PYRENEES	7 ROUTE DE BAYONNE	1 889
BILLERE	CAP IMMO - SDC HAMEAU DE LA PLAINE	RUE DES MIMOSAS	1 782
BILLERE	-	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	1 717
BILLERE	EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUIT.	ROUTE DE BAYONNE	1 656
BILLERE	OFFICE PALOIS HABITAT	RUE CAPLANNE	1 638
BILLERE	S.N.I. AQUITAINE	17 AVENUE DU PIC D OSSAU	1 586
BILLERE	SOGEA	56 ROUTE DE BAYONNE	1 577
BILLERE	SDC VILLA CHAVOZAN ,.	3 RUE DES TAMARIS	1 552
BILLERE	FONCIA BOUSSARD MCI, .	CHEMIN VIGNAU	1 531
BILLERE	CABINET LOUIS BERECOCHEA	17 ROUTE DE BAYONNE	1 496

BILLERE	S.N.I. AQUITAINE	34 B AVENUE DE LONS	1 480
BILLERE	EHPAD MAISON LAVIGERIE	RUE GENSEMIN	1 384
BILLERE	COUTURE GRAMONT	34 RUE DE GALAS	1 352
BILLERE	FONCIA BOUSSARD MCI	AVENUE DE VERDUN	1 326
BILLERE	S.N.I. AQUITAINE	34 A AVENUE DE LONS	1 248
BILLERE	COUTURE GRAMONT	2 RUE DU BARON D ESTE	1 241
BILLERE	MAIRIE DE PAU	29 AVENUE DE LONS	1 233
BILLERE	COUTURE GRAMONT	10 RUE DU BARON D ESTE	1 183
BILLERE	COUTURE GRAMONT	4 RUE LOUIS BARTHOU	1 175
BILLERE	EGRON, .	RUE DE LA GRAVIERE	1 167
BILLERE	CAP IMMO SAS	RUE DES MIMOSAS	1 160
BILLERE	COUTURE GRAMONT	6 RUE DU BARON D ESTE	1 157
BILLERE	COUTURE GRAMONT SQ HABITA	8 RUE BON ACCUEIL	1 129
BILLERE	S.N.I. AQUITAINE	5 AVENUE DU PIC D OSSAU	1 106
BILLERE	S.N.I. AQUITAINE	AVENUE DE LONS	1 069
BILLERE	RESIDENCE VANILLE	RUE DES MIMOSAS	1 045
BILLERE	FONCIA BOUSSARD MCI	13 AVENUE DU CHATEAU D ESTE	1 024
BILLERE	S.N.I. AQUITAINE	34 C AVENUE DE LONS	1 021
BILLERE	-	RUE DES MARNIERES	1 021
BILLERE	SA COLIGNY	17 RUE DU PRESOIR	1 021
BILLERE	AB LOCATION	3 IMPASSE ODEAU	1 020
BILLERE	COM. D AGGLO. DE PAU, .	CHEMIN DU LACAOU	1 008
BIZANOS	A.D.A.P.E.I	19 CHEMIN LARRIBAU	3 283
BIZANOS	FOYER-LOGEMENTS	45 RUE GEORGES CLEMENCEAU	2 969
BIZANOS	GOBIER-VANDROOY, .	22 BD DU COMMANDANT MOUCHOTTE	2 945
BIZANOS	COLLEGE DES LAVANDIERES, .	3 RUE DU 8 MAI 1945	2 069
BIZANOS	EDF GDF	RUE GEORGES CLEMENCEAU	1 818
BIZANOS	LS PAU PYRENEES SARL	AVENUE DE L YSER	1 816
BIZANOS	CAB FONCIA BOUSSARD MCI, .	RUE DE LA CONCORDE	1 706
BIZANOS	A.D.A.P.E.I	CHEMIN LARRIBAU	1 470
BIZANOS	OFFICE PALOIS HABITAT, .	7 RUE DE VERDUN	1 294
BIZANOS	SDC RESIDENCE DE L AVENIR, .	RUE PASTEUR	1 181
BIZANOS	-	RUE DU MARECHAL LECLERC	1 133
BOSDARROS	-	ROUTE DES PINDATS	3 178
BOSDARROS	-	CHEMIN DE HAUT	2 633
BOSDARROS	SARL LE VIEUX CHENE, .	RN 134 BIS	2 581
BOSDARROS	-	CHEMIN DE BRUGES	2 337
BOSDARROS	DU PONT DE PIERRE	768 CHEMIN DE BARBE	1 619
BOSDARROS	-	ROUTE DE PIETAT	1 248
BOSDARROS	-	ROUTE DES PINDATS	1 177
BOSDARROS	-	ROUTE DES PINDATS	1 138
BOSDARROS	-	CHEMIN DE LESQUERRE	1 050
GAN	CAVE COOP DES PRODUCTEURS	53 AVENUE HENRI IV	3 873
GAN	-	RUE CARREROT	3 461
GAN	CLINIQUE BEAU SITE	CHEMIN DE MESPLET	3 331
GAN	RESIDENCE MARIE BLANQUE, .	RUE PIERRE DE MARCA	2 592
GAN	OFFICE PALOIS HABITAT, .	11 RUE DE LA TEULERE	2 438
GAN	-	AVENUE HENRI IV	2 345
GAN	-	CHEMIN DE LINE	2 192
GAN	GAEC DES PYRENEES	111 CHEMIN DE CAMS	2 114
GAN	RESIDENCE MONREPOS	25 PLACE DE LA MAIRIE	1 505
GAN	-	ROUTE D OLRON	1 469
GAN	SAS SODIGAN	RUE D OSSAU	1 362
GAN	DOMAINES LATRILLE, .	ROUTE DE LA CHAPELLE DE ROUSSE	1 334
GAN	-	ROUTE DE LARON	1 308
GAN	-	ROUTE DE LASSEUBE	1 284
GAN	HACIENDA	175 ROUTE DE LA CHAPELLE DE ROUSSE	1 163

GAN	-	CHEMIN DE GUILLON	1 160
GAN	MAIRIE DE GAN, .	RUE DE LA TEULERE	1 084
GELOS	A.R.P.A.G., .	AVENUE DU PARC BEAUCHAMPS	4 545
GELOS	S.O.P.A.	9 RUE EUGENE DAURE	3 444
GELOS	HABITAT JEUNES PYRENEES	CHEMIN DE LA SALIGUE	2 294
GELOS	LYCEE PROFESSIONNEL	25 RUE LOUIS BARTHOU	2 163
GELOS	-	RUE JOSEPH LACAZE	1 182
GELOS	IFCE HARAS NATIONAL	RUE DU GENERAL LECLERC	1 154
GELOS	JEUNESSE	18 RUE LOUIS BARTHOU	1 102
GELOS	SDC LA CHAMBRIERE	17 AVENUE DU PARC BEAUCHAMPS	1 022
IDRON	SUEZ EAU France	CHEMIN COURTIADÉ	4 803
IDRON	RESIDENCE ESCADRILLE	13 CHEMIN DE L AVIATION	4 166
IDRON	-	CHEMIN DE MAZEROLLES	3 451
IDRON	DOMAINE DU ROY	48 AVENUE DU BERN	3 096
IDRON	-	ALLEE ANTOINE DE BOURBON	2 834
IDRON	BEARNAISE HABITAT	ROUTE DE L OUSSERE	1 899
IDRON	MAIRIE D IDRON, .	50 AVENUE DU BERN	1 853
IDRON	-	CHEMIN CAM MARTY	1 776
IDRON	BEARNAISE HABITAT	3 ALLEE HENRI DE NAVARRE	1 678
IDRON	MAIRIE D IDRON, .	0 AVENUE PIERRE DE BELSUNCE	1 533
IDRON	-	AVENUE BEAU SOLEIL	1 505
IDRON	ROYAL, PAU RESTAURANT	ROUTE DE TARBES	1 326
IDRON	DE L AVENUE CORPS FRANC POMMIES	AV CORPS FRANC POMMIES	1 309
IDRON	-	CLOS SOUVERBIELLE	1 166
IDRON	HLM COLIGNY	ALLEE HENRI DE NAVARRE	1 151
JURANCON	DEPARTEMENTALE DES PEP 64	1 IMPASSE D OLY	4 204
JURANCON	CENTRE GERONTOLOGIQUE	AVENUE GASTON CAMBOT	3 556
JURANCON	COMMUNAUTE AGGLO DE PAU, .	RUE DE L ARTISANAT	3 430
JURANCON	LES VIGNES ROUSSES, .	345 ROUTE DE LA VALLEE DE LAS HIES	3 097
JURANCON	BEARNAISE ECON MIXTE, .	1 AVENUE GEORGES GUYNEMER	3 008
JURANCON	CRIC PYRENEES	1798 AVENUE DES FRERES BARTHELEMY	2 981
JURANCON	BEARNAISE ECON MIXTE	23 AVENUE GASTON CAMBOT	2 822
JURANCON	OFFICE 64 HABITAT, .	15 B AVENUE DE GELOS	2 655
JURANCON	SYNDIC DESCOPROPRIETAIRES	2 AVENUE DU CORPS FRANC POMMIES	2 387
JURANCON	ORG GESTION FOYER AMITIE	34 RUE HENRI IV	2 314
JURANCON	NAVAILLES ARGENTAA	3210 ROUTE CHAPPELLE DE ROUSSE	2 306
JURANCON	COLLEGE ERNEST GABARD	43 RUE HENRI IV	2 285
JURANCON	-	AVENUE DES FRERES BARTHELEMY	1 740
JURANCON	-	IMPASSE D OLY	1 679
JURANCON	DOS REIS, JEAN PIERRE	18 RUE HENRI IV	1 606
JURANCON	LYCEE PRO ANDRE CAMPA	27 RUE JOLIOT CURIE	1 550
JURANCON	-	CHEMIN DE LARREDYA	1 387
JURANCON	AUTO LAVAGE 64, .	CHEMIN DU VERT GALANT	1 369
JURANCON	CENTRE HOSPITALIER	1993 CHEMIN BEAUVALLON	1 347
JURANCON	BEILLARD	RUE DE LA VICTOIRE	1 305
JURANCON	-	RUE JOLIOT CURIE	1 249
JURANCON	INTERMARCHE, .	14 RUE OLLE LAPRUNE	1 236
JURANCON	LES JARDINS DE RABELAIS	1 RUE MATHIEU LALANNE	1 193
JURANCON	BARREYAT IMMOBILIER	1 RUE MASSENET	1 094
JURANCON	OFFICE 64 DE L HABITAT, .	51 RUE HENRI IV	1 092
JURANCON	BEILLARD	RUE DU GENERAL LECLERC	1 023
LESCAR	COM. D AGGLOMERATION PAU	RUE D ARSONVAL	3 918
LESCAR	HOTELIERE PALOISE, .	AVENUE ANDRE MARIE AMPERE	3 904
LESCAR	CARREFOUR HYPERM/E FRANCE, .	AVENUE ANDRE MARIE AMPERE	3 846
LESCAR	3 F SERVICES	3 RUE THIMONNIER	3 653
LESCAR	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION	RUE D ARSONVAL	3 281
LESCAR	VEOLIA EAU CGE	RUE D ARSONVAL	2 622

LESCAR	TEDESCO FRERES, .	AVENUE ANDRE MARIE AMPERE	2 017
LONS	FONDATION JOHN BOST	CHEMIN DU TAEI	5 673
LONS	BERGES DE LAIGA	5 RUE DU CHATEAU	5 039
LONS	DES COPROPRIETAIRES, .	MAIL DE L HIPPODROME	4 743
LONS	TAGERIM GASCOGNE PAU, .	7 IMPASSE D OSSAU	4 700
LONS	PERSPECTIVE PYRENE	ALLEE VICTOR HUGO	4 698
LONS	-	AV ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER	4 612
LONS	CASINO	163 AVENUE JEAN MERMOZ	4 252
LONS	AKERYS	6 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	3 664
LONS	HOTEL IBIS, .	BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	3 370
LONS	MONARC SAS	BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	3 143
LONS	BELVIA IMMOBILIER	3 PROMENADE SAINT JULIEN	3 097
LONS	TAGERIM GASCOGNE	3 AVENUE DU GRAND PRIX	3 041
LONS	SDC LE PERLIC	BOULEVARD BLERIOT	2 852
LONS	LAUBRYTEL	1 RUE DE LA MAIRIE	2 841
LONS	CITRAM PYRENEES	6 AVENUE BARTHELEMY THIMONNIER	2 702
LONS	-	AVENUE ERCKMANN CHATRIAN	2 554
LONS	CLIPAUTEL, .	RUE DE STRASBOURG	2 472
LONS	-	R G LUSSAC LOUIS JOSEPH	2 432
LONS	LES AIRELLES, .	15 RUE GEORGES LASSALLE	2 168
LONS	TRUFFAUT, .	RUE ROBERT SCHUMAN	2 150
LONS	SDC RES LE CLOS LAMARQUE, .	RUE HENRI LAMARQUE	2 053
LONS	SDC LE PERLIC	BOULEVARD BLERIOT	2 049
LONS	PROX-HYDRO, .	IMPASSE DU CARROUSEL	2 024
LONS	-	AVENUE JEAN MERMOZ	1 887
LONS	ETABLISSEMENT BETBEDER, .	AVENUE DENIS PAPIN	1 778
LONS	-	MAIL DE COUBERTIN	1 670
LONS	ONYX MIDI PYRENEES	45 AV F ET IRENE JOLIOT CURIE	1 660
LONS	BELVIA IMMOBILIER	22 ALLEE D ENGHEN	1 631
LONS	HABITELEM	BOULEVARD BLERIOT	1 608
LONS	AKERYS	21 AVENUE DES ECUREUILS	1 592
LONS	SWIM-LONS	15 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	1 483
LONS	TAGERIM PROMOTION	CHEMIN SALIE	1 464
LONS	AU GRAND BONHEUR, .	2 MAIL DE L HIPPODROME	1 381
LONS	CLEAN DISCOUNT	123 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	1 276
LONS	COPROPRIETE E.CHATRIAN	21 B AVENUE ERCKMANN CHATRIAN	1 214
LONS	RESTAURANT, BONNE HEURE SAS OSSAU	AVENUE DIDIER DAURAT	1 208
LONS	SDC LES MURIERS	129 AVENUE DU TONKIN	1 203
LONS	SCCV TERRASSES DE MOHEDAN	CHEMIN BARRAQUE	1 146
LONS	ISPA	193 AVENUE JEAN MERMOZ	1 103
LONS	AUTOP, LE TUNNEL DES PYRENEES	1 IMPASSE CLEMENT ADER	1 058
MAZERES LEZONS	ADGESSA	1 ROUTE DES PINDATS	5 990
MAZERES LEZONS	LECLERC MAZEDIS	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	3 651
MAZERES LEZONS	-	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	2 129
MAZERES LEZONS	PROX-HYDRO	24 RUE DU FER A CHEVAL	1 538
MAZERES LEZONS	PROX HYDRO	22 RUE DU FER A CHEVAL	1 330
MAZERES LEZONS	STELLA, .	RUE LOUIS BARTHOU	1 296
MAZERES LEZONS	PROX-HYDRO	28 RUE DU FER A CHEVAL	1 224
MORLAAS	LP HAUTE VUE	CHEMIN DE GRABASSE	5 492
MORLAAS	IMMOBILIERE PALOISE	3 CHEMIN DOU MOULY	4 654
MORLAAS	FIPSO INDUSTRIE	9 RUE PIERRE BOURDIEU	3 762

MORLAAS	-	CHEMIN DE TAPIA	3 316
MORLAAS	LES GRISES DU BEARN, .	CHEMIN DE FRANCOY	3 080
MORLAAS	MAIRIE DE MORLAAS, .	RUE DE LA BASTIDE	2 733
MORLAAS	LE PROVISEUR, .	8 RUE DE LA FONTAINE	2 633
MORLAAS	-	RUE BARATNAU	2 523
MORLAAS	GAEC, LE LUY DE FRANCE	CHEMIN DOUS BALENS	2 302
MORLAAS	LP HAUTE VUE, .	CHEMIN DE GRABASSE	1 888
MORLAAS	LE BASACLE CENTRE EQUESTRE	14 CHEMIN DU BASACLE	1 747
MORLAAS	-	ROUTE D IDRON D38	1 708
MORLAAS	BVR DIST.SAS-SUPER U	RUE DE LA BASTIDE	1 339
MORLAAS	SOBEP	25 CHEMIN DU BASACLE	1 157
MORLAAS	L AMANDIER	6 PLACE DE LA HOURQUIE	1 154
MORLAAS	DES PERSONNES AGEES	35 RUE DU BOURG MAYOU	1 010
RONTIGNON	-	RUE DU VIEUX BOURG	1 027
UZOS	MIOT	RUE DES ARTISANS	1 912
UZOS	BEAU MANOIR	9 ROUTE DE PIETAT	1 732
UZOS	-	ROUTE DES PINDATS	1 729

7.3 Annexe 3 : Détails des interventions réseau

Nombre de fuites réseau réparées en 2018			
N°	Rue	Commune	Date de réalisation
*	CHEMIN LARRIBAU	BIZANOS	04/01/2018
1760	ROUTE DE GUINDALOS	JURANCON	10/01/2018
5	CHEMIN DE CARRAT	GAN	14/01/2018
.	CHEMIN DE BARRADAT	GAN	14/01/2018
8	RUE DU CORPS FRANC POMMIES	BILLERE	21/01/2018
*	AVENUE ANTOINE LAURENT LAVOISIER	LONS	30/01/2018
*	RUE ALFRED DE VIGNY	JURANCON	30/01/2018
*	AVENUE DU CHANOINE PASSAILH	LONS	06/02/2018
1	RUE IRATY	BILLERE	07/02/2018
*	RUE DE LA BUTTE	IDRON	08/02/2018
6	PLACE DE LA HOURQUIE	MORLAAS	08/02/2018
.	BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	LONS	09/02/2018
13	IMPASSE KREUZBURG	JURANCON	12/02/2018
18	ROUTE DE NAY	UZOS	14/02/2018
294	CHEMIN LAMANET	GAN	19/02/2018
*	CHEMIN PAILLASSA	GELOS	23/02/2018
.	CHEMIN DE REBENACQ	BOSDARROS	04/03/2018
6	CHEMIN DE RAPATOUT	BOSDARROS	13/03/2018
*	CHEMIN DE LAMANET	GAN	19/03/2018
*	AVENUE DU CAMP	IDRON	03/04/2018
*	CHEMIN DU BIDAOU	IDRON	20/04/2018
*	–	ASSAT	30/04/2018
10	IMPASSE DES JONQUILLES	IDRON	30/04/2018
*	IMPASSE DE LA GARE	ASSAT	07/05/2018
960	CHEMIN DE BENACQ	BOSDARROS	14/05/2018
139	ROUTE DES PINDATS	GELOS	24/05/2018
11 TER	RUE DU SOUVENIR	LONS	29/05/2018
.	CHEMIN DU TAEI	LONS	01/06/2018
*	AVENUE DES PYRENEES	GAN	07/06/2018
*	–	BOSDARROS	20/06/2018
11	ALLEE DU HALLIER	LONS	22/06/2018
13	CHEMIN DE NASSARIS	GAN	06/07/2018
5640	ROUTE DES PINDATS	BOSDARROS	09/07/2018
960	CHEMIN DE BENAC	BOSDARROS	10/07/2018
*	AVENUE HENRI IV	JURANCON	12/07/2018
560-1136	CHEMIN DE CAZET	BOSDARROS	12/07/2018
*	AVENUE HENRI IV	JURANCON	13/07/2018

*	CHEMIN DE CASTAING	GAN	16/07/2018
0	ROUTE D OLORON	GAN	17/07/2018
0	CHEMIN DE LINE	GAN	17/07/2018
*	CHEMIN DE L HOSTE	GAN	19/07/2018
40	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	MAZERES LEZONS	24/07/2018
*	RUE PIERRE DE MARCA	GAN	27/07/2018
*	RUE PIERRE DE MARCA	GAN	29/07/2018
.	CHEMIN VIEUX DE NAY	MORLAAS	10/08/2018
4	ROUTE DE REBENACQ	GAN	13/08/2018
13	CHEMIN DE NASSARIS	GAN	14/08/2018
32	AVENUE DES LAVANDIERES	BIZANOS	30/08/2018
5	ALLEE GEORGES BRASSENS	GAN	31/08/2018
511	CHEMIN DU VERT GALANT	JURANCON	17/09/2018
*	CHEMIN DE SAINTE COLOME	BOSDARROS	05/10/2018
20	CHEMIN DE COURBET	GAN	05/10/2018
*	CHEMIN DE BENAC	BOSDARROS	08/10/2018
24	AVENUE JOLIOT CURIE	JURANCON	11/10/2018
11 B	BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	LONS	16/10/2018
3	AV ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER	LONS	18/10/2018
8	RUE DE L AMITIE	MAZERES LEZONS	19/10/2018
*	AVENUE DE LA MARNE	BIZANOS	02/12/2018
.	AVENUE LEON HEID	BIZANOS	03/12/2018
15	RUE DU FEUILLAGE	LONS	07/12/2018
11	RUE DES BOIS	LONS	10/12/2018
53	RUE DU MARECHAL FOCH	BIZANOS	28/12/2018
4	CLOS DE LA SAULEE	IDRON	31/12/2018

7.4 Annexe 4 : Bilan ARS

7.5 Annexe 5 : Factures 120 m3



réf. client : 98-2094803740
 identifiant* : 7095
 facture n° : F120-0059483

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24

0977 429 437
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client

TSA 70001
 54528 Laxou cedex

www.toutsurmoneau.fr/acceco

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph Marie Jacquard 64140 LONS - Horaires d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données personnelles a changé. Pour en savoir plus, connectez vous sur votre espace internet à l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M JURANCON EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64110 JURANCON

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

18 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

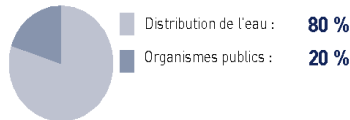
Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 19 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M JURANCON EAU 120 M3 RAD

RUE SPÉCIMEN RAD
 64110 JURANCON

Date et Lieu _____
 Signature _____

MME M JURANCON EAU 120 M3
 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64110 JURANCON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ36497
 RUM : TIP50219798F120-00594831000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

219713168740

502197010469 2498F120-00594831000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
T1 de 0 M3 à 60 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	60 m ³	0,2820	16,92	5,5	
T2 de 60 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	60 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL598F00F120-0059483000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR1820041010010522095N02233 en indiquant votre référence client [98- 2094803740].

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-7521403195
 identifiant * : 7729
 facture n° : F120-0059414

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0577 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0377 429 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 La xou cedex
- www.toutsurmoneau.fr/accso

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquard 64148 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.
 La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Ce identifiant vous permet de vous inscrire en ligne
 afin d'être alerté à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M ARESSY EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64320 ARESSY

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

18 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 19 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Lire (indivisible) et fractions de Lire sont facturées tout gracieusement en retard de paiement outre des pénalités de retard calculées au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne. Sans exception, des dédommements à plus forte raison de 10 pour cent de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, accord au centime.

Répartition



Adresse destinée :
 MME M ARESSY EAU 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120 M3
 64320 ARESSY

Date et Lieu

Signature

MME M ARESSY EAU 120 M3
 RAD
 . RUE SPECIMEN 120 M3
 64320 ARESSY

IBAN : FR70222236497
 RCS : FR70222236497
 RUM : 1195 02 197 987 12 0 015 941 41 0000 0000 0

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de paiement TIPSEPA personnel (en alignant ce formulaire de mandat,
 vous adressez SUEZ Eau France SAS à votre banque des instructions à votre banque
 pour débitez votre compte, et votre banque à débitez votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélevement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélevement TIPSEPA
 personnel. Votre signature sert autorisation pour débitez, à réception, votre
 compte pour l'ensemble indiqué.

219713349186

502197010469 4598F120-00594141000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.boutsurmonseau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,67	24,67	5,5	
CONSOMMATION Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2830	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4746	18,47	5,5	
Part SEPE DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	129 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	129 m ³	0,0672	8,66	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	129 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélevement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site Internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégue à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL598R00F1200059414000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détacher, dater, signer le TIP SEPA et renvoyer-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.boutsurmonseau.fr ou au 0800 948 400 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR16204101001052095400203 en indiquant votre référence client (96- 752402195).

Pour vos prochains factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au moment du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au moment avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.boutsurmonseau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-1589905306
 identifiant * : 8328
 facture n° : F120-0059416

contacts

- www.toutsurmonneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0977 423 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 La xou codex
- www.toutsurmonneau.fr/accso

message personnel

Accueil Suez Eau France : 6 avenue Joseph
 Marie Jacquard 64140 LONS - Nornaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 de
 lundi au vendredi.
 La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmonneau.fr

* Cet identifiant vous permet de vous connecter sans
 mot de passe à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M ASSAT EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64510 ASSAT

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3			18 février 2019
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €
Net à payer			208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 19 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sans facturation (sans préavis) en cas de non-paiement de votre facture de retard est calculée au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à la date de l'émission de la facture et majorée de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MME M ASSAT EAU 120M3 RAD 64510 ASSAT

Date et Lieu	Signature

MME M ASSAT EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64510 ASSAT

IBAN : FR20 2222 3649 7
 RCS : F120 2222 3649 7
 NUM : 1595 02 19798 F120-0059416 0000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Merci de prélever TIPSEPA personnel. Si agréé de l'administrateur de recette,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous déclarez au
 titre d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une décharge de remboursement
 doit être présentée dans les 30 jours suivant la date de DÉBIT de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le prélèvement
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le prélèvement aboutit à votre débiiter de montant de prélevement
 personnel. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, sans
 avis pré pour l'avis avant indiqué.

219713253129

502197010469 6998F120-00594161000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurnoiseau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONDANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508POOF1200050416000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurnoiseau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR1820041010010522095N02233 en indiquant votre référence client (98-158905306).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement au forfait du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement au forfait avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurnoiseau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-3362005160
 identifiant * : 5500
 facture n° : F120-0059420

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 425 437

SUEZ Eau France - service client
 TSA 70011
 54528 La xou cedex

www.toutsurmoneau.fr/accso

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquard 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connecter vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permet de vous inscrire en ligne
 auprès de votre banque afin de pouvoir avoir accès à votre
 dossier sans de vos contacts par téléphone.



MME M BILLERE EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64140 BILLERE

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

18 Février 2019

	m ³	px m ³ ++	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 19 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Lors d'un règlement par chèque de 100 € sans facturation, vous bénéficiez d'un retard de paiement autorisé de 30 jours de retard total. Ce retard est appliqué par le Disque centralisé européenne (DCE) en option de dévirement à plusieurs reprises de 10 jours de retard par jour.

** Prix TTC hors abonnement, amont au volume.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MME M BILLERE EAU 120M3 RAD 64140 BILLERE

Date et Lieu
 Signature

MME M BILLERE EAU 120M3
 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64140 BILLERE

IBAN : JOHNEZ UN 808
 RCS : FR 70222236497
 RUM : TIPS 0219798F120-005942010000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SPP ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SPP ponctuel. Votre signature vaut instruction pour débit, à réception, votre avis ne peut être contesté.

219713462679

502197010469 1098F120-00594201000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les éponges et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Point Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020					
1		24,47	24,47	5,5	
CONSOMMATION					
Point Suez Eau France					
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2830	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4746	28,47	5,5	
Part SEPIE JURANCON T1 au 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,47	80,40	5,5	
Prépaiement des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,6672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU AU OUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020					
120 m ³		0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet de l'admission en ligne en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54520 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL598R00F120-005942000020R064N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 400 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR1620041010010922095N02233 en indiquant votre référence client (96-332005160).

Pour vos prochains factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au moment que du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au moment que avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-7212001849
 identifiant * : 9854
 facture n° : F120-0059457

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70 001
 54528 La sou ce dex
- www.toutsurmoneau.fr/acce o

message personnel

Accueil Suez Eau France - 5 avenue Joseph
 Marie Jacquard 44148 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 de
 lundi au vendredi.
 La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connecter vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vos inscrire de manière
 sécurisée à votre espace client. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M BIZANOS EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64320 BIZANOS

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

18 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 17 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une rémunération forfaitaire de 40€ sera facturée tout provisionnel en retard de paiement suite de la date de receipt calculée au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne. Sans option, de manière automatique la plus-value report de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, amont au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SP4 CIMEN RAD
 MME M BIZANOS EAU 120 M3 RAD 64320 BIZANOS

Date et lieu

Signature

MME M BIZANOS EAU 120 M3
 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64320 BIZANOS

IBAN : JO16302 UN 018
 RCS : 318702222 36497
 RUM : 1195 021 9798 F120-0059457100000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

Merci de présenter TIPSEPA personnel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débi ter votre compte, et votre banque à débi ter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions prévues dans la
 convention qui vous a été passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débi t de votre
 compte pour un prélevement autorisé. Vos droits concernant le prélevement
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le prélevement documenté a valeur de mandat de prélevement TIPSEPA
 personnel. Votre signature sert autorisation pour débi ter, à réception, votre
 compte pour l'ensemble des débi ts.

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

219713468215

502197010469 3398F120-0059457100000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les éponge et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158.47		167.18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSUMATION					
Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU AUOUR GARDONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL568ROOF1200050457000208064N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR 182041010010522095N02203 en indiquant votre référence client (98-722001869).

Pour vos prochains factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement au forfait du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement au forfait avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



rét. client : 98-3367003252
 identifiant * : 5207
 facture n° : F120-0059462

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre ordinateur

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437

SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 64528 Laxou cedex

www.toutsurmoneau.fr/accueil

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquand 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connecter vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra servir aussi être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M BOSDARROS EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64290 BOSDARROS

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

18 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 19 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement suite de vérification de retard de paiement au lieu
 appelé à par la Banque centrale européenne à son option de règlement le plus tard possible majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, amont au destinataire.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MME M BOSDARROS EAU 120 M3 RAD 64290 BOSDARROS

Date et Lieu
 Signature

MME M BOSDARROS EAU 120
 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120M3
 64290 BOSDARROS

IBAN : 301030222 00000
 ICS : FR702222364017
 RUM : 0195 0219798 F120-005946210000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Merci de prélever TIPSEPA par prélèvement automatique. En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement automatique. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement TIPSEPA
 par prélèvement automatique. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour l'ensemble indiqué.

219713537084

502197010469 8698F120-00594621000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			150,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU AUVERGNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			190,07		
MONDANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					200,96
Net à payer					200,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - SAS28 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508P00F120.0059462000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR182041010010522095N02233 en indiquant votre référence client (98-336003252).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au total que du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au total que avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-9359001899
 identifiant * : 1219
 facture n° : F120-0059464

contacts

- www.toutsurmonneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0577 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 La xou cedex
- www.toutsurmonneau.fr/acce

message personnel

La réglementation en matière de données personnelles a changé. Pour en savoir plus, connecter vous sur votre espace internet à l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmonneau.fr

* Cet éditif est une permission de vous inscrire votre numéro d'accès à votre compte ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts téléphoniques.



MME M BUZY EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64260 BUZY

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

18 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merçi de régler cette facture au plus tard le 17 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout gestionnaire en retard de paiement suite de la date de receipt de cette facture au taux appliqué par la Banque centrale européenne (taux applicable de retardement le plus récent) majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M BUZY EAU 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN RAD
 64260 BUZY

Date et Lieu
 Signature

MME M BUZY EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64260 BUZY

IBAN : JO16 2222 3649 7
 NS : FR70 2222 3649 7
 NUM : 1098 02 10798 F120 005946410000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SEPA autorisé : le signataire ou titulaire de compte, ou titulaire SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions prévues dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA autorisé. Votre signature ou autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le présent mandat.

219713258921

502197010469 1098F120-0059464100000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			150,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			190,07		
MONDANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					200,96
Net à payer					200,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - SAS28 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508P00F120.0059464000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR182041010010522095N02233 en indiquant votre référence client (98-939001899).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au total que du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au total que avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 56528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508P00F120.0050446900020R064N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et envoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR182004101001052095N02233 en indiquant votre référence client (98-537004823).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement au forfait du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement au forfait avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-148501903
 identifiant * : 7966
 facture n° : F120-0060245

contacts

www.toutsurmonneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437

SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 64528 Laxou cedex

www.toutsurmonneau.fr/accueil

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquand 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 du
 lundi au vendredi.
 La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmonneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M GELOS EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64110 GELOS

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3			28 Février 2019
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €
Net à payer			208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 01 mars 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ vers l'abonné tout professionnel en retard de paiement ou de 10€ vers le particulier en retard de paiement au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à la option de rattachement la plus défavorable majorée de 10 points de pourcentage.
 **Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MME M GELOS EAU 120 M3 RAD 64110 GELOS

Date et Lieu
 Signature

MME M GELOS EAU 120 M3 RAD
 - RUE SPECIMEN 120M3
 64110 GELOS

IBAN : FR70 2222 36 017
 RCS : 1970222236017
 RUM : 1195 02 19798 F120-006024510000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Merci, de préférence SPM personnel - En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélevement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélevement SPM
 personnel. Votre signature sert autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour l'usent indiqué.

219718661241

502197010469 4998F120-00602451000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsumoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - SAS28 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508R00F120.0060245000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez la TIP SEPA et renvoyez-la dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsumoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR18204101001052095N02233 en indiquant votre référence client (98-149501903).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement au moment du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement au moment de votre paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsumoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-2288304155
 identifiant* : 6914
 facture n° : F120-0059480

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 425 437

SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 Layou cedex

www.toutsurmoneau.fr/accso

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquard 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire/mettre à jour
 votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M IDRON EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64320 IDRON

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

18 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 19 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 10€ sans facturation vous sera appliquée en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par le Banque centrale européenne (voir également des renseignements à l'adresse suivante : www.suez-eau-france.com)
 **Prix TTC hors abonnement, amont au centime.

Répartition



Distribution de l'eau : 80 %
 Organismes publics : 20 %

Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MME M IDRON EAU 120 M3 RAD 64320 IDRON

Date et Lieu :
 Signature :

MME M IDRON EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64320 IDRON

IBAN : FR20222236497
 RCS : FR20222236497
 RUM : FR1902197987120-0059480100000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SPN ponctuel : le signataire du formulaire de mandat,
 sous autorité SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS, sous réserve du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions édictées dans la
 convention qui vous sera passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SPN
 ponctuel. Votre signature sous autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour l'ensemble indiqué.

219713154156

502197010469 8898F120-0059480100000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			159.47		167.18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSUMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39.60		41.78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			199,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquitée sur les débits					209,96
Net à payer					209,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 56528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL568FOOF1200059480000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, dater, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR 182041010010922095N02233 en indiquant votre référence client (98-2208304155).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au moment du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au moment de votre paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-1280403609
 identifiant * : 7161
 facture n° : F120-0060254

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 La sou cedex
- www.toutsurmoneau.fr/accso

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquart 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.
 La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connecter vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permet de vous inscrire au
 service de votre compteur ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M LARQIN EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64110 LARQIN

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3 **28 Février 2019**

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer **208,96 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 01 mars 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement suite des pénalités de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son échelle de décalage de paiement à compter de 10 jours de retard.

** Prix TTC hors abonnement, amont au client.

Répartition



Adresse desservie : **RUE SPECIMEN RAD**
MME M LARQIN EAU 120 M3 RAD **64110 LARQIN**

Date et Lieu _____
 Signature _____

MME M LARQIN EAU 120 M3
 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64110 LARQIN

IBAN : JO10 2222 36497
 RCS : 1970222236497
 RUM : TIPS 0219798 F120-0060254100000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SFP posé sur : le client se soumet à la date de mandat,
 aux articles 3182 du Code de Commerce et à l'article 1773 du Code de Commerce à son banque
 pour débiter son compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SFP
 posé sur. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour l'encaissement budgétaire.

219718719331

502197010469 5098F120-0060254100000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	20,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT					
MONTANT TVA (5,5 %)					
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL568P00F120-0060254000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et remettez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0900 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR1820041010010522095N02233 en indiquant votre référence client (98-1280403609).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au forfait du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au forfait avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-2788204743
 identifiant * : 8889
 facture n° : F120-0059485

contacts

www.toutsurmonneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 425 437

SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 Laxou cedex

www.toutsurmonneau.fr/accueil

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquart 44148 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmonneau.fr

* Cet identifiant est destiné à vos besoins de maîtrise
 sécurisée de votre compteur en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M LASSEUBE EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64290 LASSEUBE

Service de l' Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

18 Février 2019

	m ³	px m ³ ++	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 19 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des pénalités de retard calculées au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne selon option de détermination la plus défavorable majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse destinée :
 MME M LASSEUBE EAU 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120 M3
 64290 LASSEUBE

Date et Lieu

Signature

MME M LASSEUBE EAU 120 M3
 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64290 LASSEUBE

IBAN JOIENEZ UN IBIS
 ICS : FR702222364917
 RUM : TIPS 0219798 F120-005948510000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SEPA autorisé : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débitez votre compte, et votre banque à débitez votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 autorisé. Votre signature est autorisée pour débitez, à réception, votre
 compte pour l'ensemble des débits.

219713365897

502197010469 4898F120-00594851000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsummonseau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			150,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU AD OUR GARDONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			190,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					200,96
Net à payer					200,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le renouvellement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54520 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508POOF1200050485000208064N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Déterminez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsummonseau.fr ou au 0900 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR182004101001052095N02233 en indiquant votre référence client (98-278204743).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement au moment du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement au moment de votre paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsummonseau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmonseau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0472	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONDANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 56528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508R00F120-00594900000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmonseau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR182004101001022095N02233 en indiquant votre référence client (98-884305345).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

.. Le prélèvement au moment du montant de chaque facture ;

.. Le prélèvement au moment que avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmonseau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-7228704705
 identifiant * : 8032
 facture n° : F120-005494

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70011
 54528 La sou ce dex
- www.toutsurmoneau.fr/accso

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquart 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.
 La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Ce lien permet de vous inscrire sans
 numéro de votre compte ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M LONS EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64140 LONS

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3			18 Février 2019
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €
Net à payer			208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 17 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sans facturation, tout professionnel en retard de paiement sur des factures de montant inférieur ou égal au taux appliqué par la Banque centrale européenne lors de l'émission, sera affacturé à la plus grande décimale de 10 pièces de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120 M3
 MME M LONS EAU 120 M3 RAD 64140 LONS

Date et Lieu
 Signature

MME M LONS EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64140 LONS

IBAN : FR01 0000 0000 0000 0000 0000
 ICS : FR70 2222 3649 7
 NUM : 2197 02 19798 F120-005494-0000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature est autorisée pour débiter, à réception, votre compte pour l'usage indiqué.

219713098523

502197010469 4998F120-0054941000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsumonsau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158.47		167.18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 60 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	60 m ³	0,2820	16,92	5,5	
T2 de 60 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	60 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 56528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508R00F120-0050404000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et remoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsumonsau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste munir de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR182004101001052095N02283 en indiquant votre référence client (98-7228704705).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au forfait du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au forfait avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsumonsau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-8056705373
 identifiant* : 8328
 facture n° : F120-0059509

contacts

www.toutsurmonneau.fr
 accessible de chez le votre smartphon

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437

SUEZ Eau France - service client
 TSA 70 001
 64528 Laxou cedex

www.toutsurmonneau.fr/accso

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquard 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmonneau.fr

* Cet identifiant vos paramètre de vos coordonnées mailles
 stockés à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M MAZERES LEZONS EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64110 MAZERES LEZONS

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3 18 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer 208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 19 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à leur application. Pénalisations maximum de 10 points de pourcentage.
 **Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M MAZERES LEZONS EAU 120 M3
 RAD RUE SPECIMEN RAD
 64110 MAZERES LEZONS

Date et Lieu
 Signature

MME M MAZERES LEZONS EAU
 120M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64110 MAZERES LEZONS

IBAN : FR70 2222 36407
 ICS : FR70222236407
 RUM : 11050219798F120-005950910000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En agissant et formulant de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débitez votre compte, et votre banque à débitez votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le
 convention qui vous a été passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitez, à réception, votre
 compte pour l'ensemble indiqué.

219713076303

502197010469 0698F120-0059509100000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Déterminez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.boutsurmondeau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux %	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158.47		167.38
ABONNEMENT Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 60 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	60 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 60 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	60 m ³	0,4746	28,47	5,5	
Part SEPE DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des essarces en cas du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39.60		41.78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE Lutte contre la pollution de 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site Internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégue à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 56528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508R00F1200050500000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.boutsurmondeau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste munir de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR162041010010521095N02203 en indiquant votre référence client (96-8056705273).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

... Le prélèvement au moment du montant de chaque facture ;

... Le prélèvement au total avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.boutsurmondeau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-710440051
 identifiant* : 3692
 facture n° : F120-0059511

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 La nou cedex
- www.toutsurmoneau.fr/accso



MME M MEILLON EAU 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120M3
 64510 MEILLON

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3			18 Février 2019
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €
Net à payer			208,96 €

Merçi de régler cette facture au plus tard le 19 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquard 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

Une indemnité forfaitaire de 40€ sans franchise s'applique en cas de retard de paiement de votre facture au lieu
 appliqué par la Banque centrale européenne. Sans obligation de financement si plus de 10 jours de retard.

** Prix TTC hors abonnement, amod et octroi.

Répartition



* Cet identifiant vous permet de vous inscrire en ligne
 directement à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MME M MEILLON EAU 120 M3 RAD
 64510 MEILLON

Date et Lieu	Signature

MME M MEILLON EAU 120 M3
 RAD
 RUE SPECIMEN 120M3
 64510 MEILLON

IBAN : FR70 2222 36 437
 RCS : 3370 2222 36 437
 RUM : FR75 02 197 98 F120-005951 11 000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débitez votre compte, et votre banque à débitez votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitez, à réception, votre
 compte pour les virements indiqués.

2197 1333 2172

502197010469 2398F120-00595111000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
T1 de 0 M3 à 60 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	60 m ³	0,2820	16,92	5,5	
T2 de 60 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	60 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0632	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU AD OUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquitée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - SAS28 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TRELS08ROOF120-00509511000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR182004101001022095N02233 en indiquant votre référence client (98-710400051).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

... Le prélèvement au moment du montant de chaque facture ;

... Le prélèvement au moment de votre paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-6587003700
 identifiant * : 5566
 facture n° : F120-0059515

contacts

- www.toutsurmonneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 La sou cedex
- www.toutsurmonneau.fr/accso

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquard 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 de
 lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connecter vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmonneau.fr

* Ce lien vous permet de vous inscrire au service
 sécurisé à votre compte ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M MORLAAS EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64160 MORLAAS

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

18 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 17 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sans plafond est prévue en cas de retard de paiement de la part de clients au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne lors de l'émission, de l'affichage et de la pluralité rajouté de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrond au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MME M MORLAAS EAU 120 M3 RAD 64160 MORLAAS

Date et Lieu
 Signature

MME M MORLAAS EAU 120 M3
 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64160 MORLAAS

IBAN : FR02 2222 36497
 ICS : FR02 2222 36497
 NUM : 1195 02 19798 F120-00595151 000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débitez votre compte, et votre banque à débitez votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans la
 convention que vous avez conclue avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature est autorisée pour débiter, à réception, votre
 compte pour l'usant indiqué.

219713127884

502197010469 7198F120-00595151000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsummoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 50528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL508R00F120.0059515000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et remoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsummoneau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR182004101001052095N02233 en indiquant votre référence client (98- 6587003700).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement au forfait du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement au forfait avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsummoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-9102003009
 identifiant * : 5594
 facture n° : F120-0060226

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0977 425 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 La xou cedex
- www.toutsurmoneau.fr/accueil

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquand 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 du
 lundi au vendredi.
 La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Ce identifiant sera permuté de vos données locales
 stockées à votre compteur ligne. Il pourra aussi être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M RONTIGNON EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64110 RONTIGNON

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3		28 Février 2019	
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €
Net à payer			208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 01 mars 2019.
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée tout professionnel en retard de paiement outre de 30 jours de retard dû à la loi
 appliquée par la Banque centrale européenne à son échéance de règlement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.
 **Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MME M RONTIGNON EAU 120 M3 RAD 64110 RONTIGNON

Date et Lieu : _____
 Signature : _____

MME M RONTIGNON EAU 120
 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120M3
 64110 RONTIGNON

IBAN : JO10 2212 0000 0000 0000 0000
 ICS : FR702222 364017
 RUM : 1105 02 19798 F 12 0 006 0 2261 0000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

219718733631

502197010469 3598F120-0060226100000000914105 20896

Document à conserver 10 ans
N° Facture : F 00-000024-7

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des réserves en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU ADUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe décomposée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchements.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélevement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégé à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 50520 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recentrée de votre pièce d'identité.



TREL598P00F120-0060226000208964N

Comment régler votre facture ?

- Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
 - Si vous préférez payer par chèque**, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
 - Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 400 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
 - En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste munir de votre facture.
 - Par virement** : En affectant un virement sur notre compte bancaire FR 16200410100109220950002203 en indiquant votre référence client (98-910000009).
- Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
- Le prélevement au moment du montant de chaque facture ;
 - Le prélevement au moment de votre paiement mensuel d'un montant fixe ;
- Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - 09 31 - 14, place de l'Europe, 55060 Pute La Béraie - 54630 Copelle - 0323 416100 Deps - 0939 48 034 87 905 Interve - M. VALERIE COMMANDEUR - FR FR 781004409



réf. client : 98-7918503219
 identifiant * : 8687
 facture n° : F120-0060259

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408
- urgence 24h/24
 ☎ 0377 429 437
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 La sou ce dex
- www.toutsurmoneau.fr/accue

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquard 64148 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.
 La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Ce identifiant vous permet de vous inscrire en tant
 titulaire à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M ST FAUST EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64110 ST FAUST

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

28 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 01 mars 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à la date d'émission de la présente facture. La plus-value ajoutée de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MMEM ST FAUST EAU 120 M3 RAD 64110 ST FAUST

Date et Lieu :
 Signature :

MME M ST FAUST EAU 120M3
 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 64110 ST FAUST

IBAN : JO10 0630 0000 0000 0000 0000
 RCS : FR70222236497
 SIREN : 1195 02197 98712 0-00602591 000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de prélèvement SPP personnel : En agissant en faveur de ce mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à effectuer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SPP
 personnel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour l'ensemble indiqué.

219718716691

502197010469 1098F120-00602591000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsumoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire €/M ³	Montant HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158.47		167.18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5%)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 56528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL5G8R00F120-0060250000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et remoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsumoneau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR182004101001052095N02283 en indiquant votre référence client (98-7918503219).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au moment du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au moment de votre paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsumoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-6658202738
 identifiant * : 9265
 facture n° : F120-0060217

contacts

www.toutsurmonneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 429 437

SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 La sou codex

www.toutsurmonneau.fr/accso

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquard 64140 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmonneau.fr

* Ce identifiant vous permet de voir le numéro de
 votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M SERRES MORLAAS EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64160 SERRES MORLAAS

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

28 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 01 mars 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement suite de la date de mise en cause au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne lors de l'opération, de l'effacement de la pluralité majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M SERRES MORLAAS EAU 120
 M3 RAD RUE SPECIMEN RAD
 64160 SERRES MORLAAS

Date et Lieu

Signature

MME M SERRES MORLAAS EAU
 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64160 SERRES MORLAAS

IBAN : FR70222236407
 ICS : FR70222236407
 NUM : 719502197987120-00602171000000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Merci de privilégier le paiement par prélèvement automatique. En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement automatique. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature sert autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour l'avis ci-dessus indiqué.

219718685598

502197010469 3498F120-00602171000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSUMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4746	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0672	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 51528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL598ROOF1200060217000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et remettez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR 1820041010010922095N02233 en indiquant votre référence client (98-668202738).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au forfait du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au forfait avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-6493804792
 identifiant* : 1094
 facture n° : F120-0060262

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0577 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0377 429 437

SUEZ Eau France - service client
 TSA 70011
 54528 La xou cedex

www.toutsurmoneau.fr/accueil

message personnel

Accueil Suez Eau France : 5 avenue Joseph
 Marie Jacquart 64148 LONS - Horaires
 d'ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 du
 lundi au vendredi.

La réglementation en matière de données
 personnelles a changé. Pour en savoir plus,
 connectez vous sur votre espace internet à
 l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la
 présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permet de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M UZOS EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64110 UZOS

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

28 Février 2019

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			25,97 €
Votre consommation	120 m ³	1,52 €	182,99 €

Net à payer

208,96 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 01 mars 2019.
 Règlement à réception, sans escompte.

Lire individuel forfaitaire de 40€ sera facturé tout proportionnel en retard de paiement sur des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne dans l'option de rattachement la plus proche majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, amont au client.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120 M3
 MME M UZOS EAU 120 M3 RAD 64110 UZOS

Cadre et Lieu

Signature

MME M UZOS EAU 120 M3 RAD
 : RUE SPECIMEN 120M3
 64110 UZOS

IBAN : FR01 2222 3649 7
 RCS : FR70222236497
 NUM : 1105 02 19798 F120-0060262100000000

Montant : 208,96 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30011
 69904 LYON CEDEX 20

Mandat de paiement SEPA personnel / en ligne et formulaire de mandat,
 vous adresse SUEZ Eau France SAS à l'adresse des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions d'actes dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre
 compte pour un prélevement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélevement SEPA
 personnel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre
 cas échéant pour l'avis de débit.

219718673030

502197010469 3998F120-00602621000000000914105 20896

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,47		167,18
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	24,62	24,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 40 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,2820	14,92	5,5	
T2 de 40 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	40 m ³	0,4745	28,47	5,5	
Part SIEP DE JURANCON T1 de 0 M3 à 10000 M3 du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,67	80,40	5,5	
Préservation des ressources en eau du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,0632	8,06	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			39,60		41,78
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			198,07		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,89		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					208,96
Net à payer					208,96 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 56528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL598R00F120.0060262000208964N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR1820041010010922095N02233 en indiquant votre référence client (98-649804792).

Pour vos prochains factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement au forfait que du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement au forfait que avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

7.6 Annexe 6 : Plan de renouvellement

7.7 Annexe 7 : Plans des préconisations

7.8 Annexe 8 : Détail de l'évolution du patrimoine

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune							
ARESSY	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
ARESSY	Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1	0,0%
ARESSY	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	16	16	-	-	0,0%
ARESSY	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	18	19	18	-	-	0,0%
ARESSY	Vannes	50	52	54	55	55	0,0%
ARESSY	Vidanges, purges, ventouses	5	5	6	6	6	0,0%

ASSAT	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
ASSAT	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	2	2	2	0,0%
ASSAT	Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	2	0,0%
ASSAT	Equipements de mesure de type pression	1	1	1	1	1	0,0%
ASSAT	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	23	23	-	-	0,0%
ASSAT	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	42	43	46	-	-	0,0%
ASSAT	Vannes	114	114	115	115	124	7,8%
ASSAT	Vidanges, purges, ventouses	13	14	14	15	16	6,7%

BILLÈRE	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
BILLÈRE	Détendeurs / Stabilisateurs	3	3	3	3	3	0,0%
BILLÈRE	Equipements de mesure de type compteur	10	9	9	9	9	0,0%
BILLÈRE	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	50	439	50	50	50	0,0%
BILLÈRE	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	113	115	115	-	-	0,0%
BILLÈRE	Vannes	456	459	453	464	466	0,4%
BILLÈRE	Vidanges, purges, ventouses	36	36	36	39	40	2,6%

BIZANOS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
BIZANOS	Equipements de mesure de type compteur	7	8	8	7	7	0,0%
BIZANOS	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	75	75	53	53	0,0%
BIZANOS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	82	84	85	-	-	0,0%
BIZANOS	Régulateurs débit	-	1	1	1	1	0,0%

BIZANOS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
BIZANOS	Vannes	239	240	243	245	247	0,8%
BIZANOS	Vidanges, purges, ventouses	12	12	14	14	17	21,4%

BOSDARROS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
BOSDARROS	Détendeurs / Stabilisateurs	26	28	29	29	29	0,0%
BOSDARROS	Equipements de mesure de type compteur	14	12	13	11	11	0,0%
BOSDARROS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	40	41	41	-	-	0,0%
BOSDARROS	Vannes	155	155	151	151	152	0,7%
BOSDARROS	Vidanges, purges, ventouses	73	73	73	74	74	0,0%

BUROS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
BUROS	Vannes	-	-	2	2	2	0,0%

BUZY	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
BUZY	Détendeurs / Stabilisateurs	1	1	1	1	1	0,0%
BUZY	Vannes	3	3	3	9	9	0,0%
BUZY	Vidanges, purges, ventouses	-	-	3	3	3	0,0%

GAN	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
GAN	Détendeurs / Stabilisateurs	49	51	52	52	53	1,9%
GAN	Equipements de mesure de type compteur	12	15	15	17	17	0,0%
GAN	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	41	41	-	-	0,0%
GAN	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	103	103	107	-	-	0,0%
GAN	Vannes	489	490	493	499	506	1,4%
GAN	Vidanges, purges, ventouses	143	144	147	155	155	0,0%

GELOS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
GELOS	Détendeurs / Stabilisateurs	9	9	9	9	9	0,0%
GELOS	Equipements de mesure de type compteur	9	8	9	9	9	0,0%
GELOS	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	350	350	38	38	0,0%
GELOS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	47	47	48	-	-	0,0%
GELOS	Vannes	179	181	180	186	188	1,1%
GELOS	Vidanges, purges, ventouses	28	28	30	29	29	0,0%

IDRON	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
IDRON	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	1	1	1	1	0,0%
IDRON	Equipements de mesure de type compteur	4	5	5	4	3	- 25,0%
IDRON	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	377	377	-	-	0,0%
IDRON	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	91	92	92	-	-	0,0%
IDRON	Vannes	277	278	279	277	278	0,4%
IDRON	Vidanges, purges, ventouses	12	12	12	12	12	0,0%

JURANÇON	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
JURANÇON	Détendeurs / Stabilisateurs	20	20	19	19	19	0,0%
JURANÇON	Equipements de mesure de type compteur	11	11	11	10	10	0,0%
JURANÇON	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	323	323	33	27	- 18,2%
JURANÇON	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	90	91	91	-	-	0,0%
JURANÇON	Vannes	354	353	351	348	355	2,0%
JURANÇON	Vidanges, purges, ventouses	40	41	42	44	46	4,5%

LAROIN	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LAROIN	Détendeurs / Stabilisateurs	5	5	5	5	5	0,0%
LAROIN	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	3	3	3	-	-	0,0%
LAROIN	Vannes	12	12	13	13	13	0,0%
LAROIN	Vidanges, purges, ventouses	14	15	15	15	15	0,0%

LASSEUBE	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LASSEUBE	Détendeurs / Stabilisateurs	2	3	3	3	3	0,0%
LASSEUBE	Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	-	-	0,0%
LASSEUBE	Vannes	5	5	5	5	7	40,0%
LASSEUBE	Vidanges, purges, ventouses	7	7	7	6	6	0,0%

LASSEUBETAT	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LASSEUBETAT	Détendeurs / Stabilisateurs	4	4	4	4	4	0,0%
LASSEUBETAT	Vannes	13	13	13	14	14	0,0%
LASSEUBETAT	Vidanges, purges, ventouses	8	8	8	7	7	0,0%

LESCAR	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LESCAR	Equipements de mesure de type compteur	3	3	3	3	3	0,0%
LESCAR	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	5	5	-	-	0,0%
LESCAR	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	4	12	12	-	-	0,0%
LESCAR	Vannes	13	13	13	16	16	0,0%
LESCAR	Vidanges, purges, ventouses	1	1	1	1	1	0,0%

LONS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LONS	Détendeurs / Stabilisateurs	1	1	1	1	1	0,0%
LONS	Equipements de mesure de type compteur	11	11	11	11	11	0,0%
LONS	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	4	1 796	4	4	4	0,0%
LONS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	252	251	251	-	-	0,0%
LONS	Vannes	662	680	683	689	694	0,7%
LONS	Vidanges, purges, ventouses	29	33	33	33	34	3,0%

MAZÈRES-LEZONS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
MAZÈRES-LEZONS	Détendeurs / Stabilisateurs	3	2	2	2	2	0,0%
MAZÈRES-LEZONS	Equipements de mesure de type compteur	3	8	8	10	12	20,0%
MAZÈRES-LEZONS	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	118	118	10	10	0,0%
MAZÈRES-LEZONS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	34	37	37	-	-	0,0%
MAZÈRES-LEZONS	Vannes	138	151	154	157	167	6,4%
MAZÈRES-LEZONS	Vidanges, purges, ventouses	15	23	23	22	22	0,0%

MEILLON	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
MEILLON	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	34	34	-	-	0,0%
MEILLON	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	17	17	16	-	-	0,0%
MEILLON	Vannes	77	77	78	79	82	3,8%
MEILLON	Vidanges, purges, ventouses	17	17	17	17	18	5,9%

MORLAÀS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
MORLAÀS	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1	0,0%
MORLAÀS	Détendeurs / Stabilisateurs	2	4	4	3	3	0,0%
MORLAÀS	Equipements de mesure de type compteur	12	12	12	12	12	0,0%
MORLAÀS	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	289	289	-	-	0,0%

MORLAÀS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
MORLAÀS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	94	100	102	-	-	0,0%
MORLAÀS	Vannes	300	309	318	323	326	0,9%
MORLAÀS	Vidanges, purges, ventouses	20	25	25	24	29	20,8%

NARCASTET	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
NARCASTET	Détendeurs / Stabilisateurs	3	3	3	3	3	0,0%
NARCASTET	Equipements de mesure de type compteur	3	3	3	3	3	0,0%
NARCASTET	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	51	51	-	-	0,0%
NARCASTET	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	24	24	24	-	-	0,0%
NARCASTET	Vannes	54	55	55	54	53	- 1,9%
NARCASTET	Vidanges, purges, ventouses	8	8	13	13	12	- 7,7%

PARDIES-PIÉTAT	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
PARDIES-PIÉTAT	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	2	2	-	-	0,0%
PARDIES-PIÉTAT	Vannes	9	9	9	9	9	0,0%
PARDIES-PIÉTAT	Vidanges, purges, ventouses	3	3	2	2	2	0,0%

PAU	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
PAU	Détendeurs / Stabilisateurs	1	-	-	-	-	0,0%
PAU	Equipements de mesure de type compteur	3	3	3	3	3	0,0%
PAU	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	12	12	2	2	0,0%
PAU	Vannes	4	7	8	25	24	- 4,0%
PAU	Vidanges, purges, ventouses	1	1	2	3	3	0,0%

RÉBÉNACQ	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
RÉBÉNACQ	Vannes	1	1	1	4	4	0,0%

RONTIGNON	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
RONTIGNON	Détendeurs / Stabilisateurs	6	6	6	6	6	0,0%
RONTIGNON	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	104	104	-	-	0,0%
RONTIGNON	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	15	15	15	-	-	0,0%
RONTIGNON	Vannes	55	56	62	62	62	0,0%
RONTIGNON	Vidanges, purges, ventouses	10	10	9	12	12	0,0%

SAINT-FAUST	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
SAINT-FAUST	Détendeurs / Stabilisateurs	2	2	2	2	2	0,0%
SAINT-FAUST	Vannes	2	2	2	2	2	0,0%
SAINT-FAUST	Vidanges, purges, ventouses	1	1	1	1	1	0,0%

SERRES-MORLAÀS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
SERRES-MORLAÀS	Détendeurs / Stabilisateurs	2	2	2	2	2	0,0%
SERRES-MORLAÀS	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	57	57	-	-	0,0%
SERRES-MORLAÀS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	22	23	23	-	-	0,0%
SERRES-MORLAÀS	Vannes	63	66	66	66	65	- 1,5%
SERRES-MORLAÀS	Vidanges, purges, ventouses	4	8	8	7	7	0,0%

UZOS	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
UZOS	Détendeurs / Stabilisateurs	3	3	3	3	3	0,0%
UZOS	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	-	121	121	-	-	0,0%
UZOS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	23	23	25	-	-	0,0%
UZOS	Vannes	62	62	63	65	65	0,0%
UZOS	Vidanges, purges, ventouses	2	2	2	2	2	0,0%

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	Site	Année de mise en service
ARESSY	Comptage Meillon (SECTO)	2015
ASSAT	Comptage Assat Ader (achat/vente Pays de Nay)	2015
ASSAT	Comptage Assat Vignau (achat/vente Pays de Nay)	2015
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 290	2010
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 291	2010
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 312	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 313	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 314	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 315	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 316	2012

BILLERE	Capteur AVERTIR 317	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 318	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 319	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 320	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 321	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 322	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 323	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 324	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 325	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 326	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 327	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 328	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 329	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 330	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 331	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 333	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 335	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 336	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 337	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 338	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 339	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 340	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 341	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 342	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 343	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 344	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 345	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 346	2012
BILLERE	Capteur AVERTIR 347	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 348	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 349	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 351	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 352	2012

BILLÈRE	Capteur AVERTIR 353	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 354	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 355	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 356	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 357	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 358	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 359	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 360	2012
BILLÈRE	Capteur AVERTIR 361	2012
BILLÈRE	Comptage Direct Golf (SECTO)	2010
BILLÈRE	Comptage Gensemin (SECTO)	1980
BILLÈRE	Comptage Golf (SECTO)	1981
BILLÈRE	Comptage Jardins de Billère (SECTO)	1988
BIZANOS	Capteur AVERTIR 491	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 492	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 493	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 494	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 495	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 496	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 497	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 498	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 499	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 500	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 501	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 502	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 503	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 504	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 505	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 506	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 507	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 508	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 509	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 510	2017

BIZANOS	Capteur AVERTIR 511	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 512	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 513	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 514	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 515	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 516	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 517	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 518	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 519	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 520	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 521	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 522	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 523	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 524	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 525	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 526	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 527	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 528	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 529	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 530	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 531	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 532	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 533	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 534	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 535	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 536	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 537	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 538	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 539	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 541	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 542	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 543	2017
BIZANOS	Capteur AVERTIR 544	2017

BIZANOS	Capteur AVERTIR 545	2017
BIZANOS	Comptage Beau Soleil (SECTO)	2015
BIZANOS	Comptage Beaumont (SECTO)	2015
BIZANOS	Comptage Henri IV (SECTO)	1981
BIZANOS	Comptage Larribau (SECTO)	1981
BIZANOS	Comptage Tooley (SECTO)	2007
BOSDARROS	Comptage Aliou Bellegarde (SECTO)	2015
BOSDARROS	Comptage Bosdarros Bénacq (SECTO)	2015
BOSDARROS	Comptage Malaganne Bourg (SECTO)	2015
BOSDARROS	Comptage Malaganne Pindats (SECTO)	2015
BOSDARROS	Comptage Piétat (SECTO)	2015
BOSDARROS	Régulateur Betere Cassagne n° 40	
GAN	Comptage Gan Bourg (SECTO)	2015
GAN	Comptage Larrouy Miqueu (SECTO)	2015
GAN	Comptage Monplaisir (SECTO)	2015
GELOS	Capteur AVERTIR 546	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 547	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 548	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 549	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 550	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 551	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 552	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 553	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 554	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 555	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 556	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 557	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 558	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 559	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 560	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 561	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 562	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 563	2017

GELOS	Capteur AVERTIR 564	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 565	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 566	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 567	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 568	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 569	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 570	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 571	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 572	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 573	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 574	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 575	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 576	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 577	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 578	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 589	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 590	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 591	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 592	2017
GELOS	Capteur AVERTIR 593	2017
GELOS	Comptage Foix (SECTO)	1982
GELOS	Comptage Pasteur (SECTO)	1982
GELOS	Comptage Ribet (SECTO)	1982
IDRON	Comptage achat Idron (Av. Béarn)	2005
IDRON	Comptage achat Idron (Av. Pyrénées)	2005
IDRON	Comptage Tio pépé (SECTO)	2007
IDRON	Comptage vente Idron (Av. Béarn)	2005
IDRON	Comptage vente Idron (Av. Pyrénées)	2005
IDRON	Compteur client - Fabre API 1	2015
IDRON	Compteur client - Fabre API 2	2015
JURANÇON	Capteur AVERTIR 594	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 595	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 596	2017

JURANÇON	Capteur AVERTIR 597	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 598	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 599	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 600	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 601	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 602	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 603	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 604	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 605	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 606	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 607	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 608	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 609	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 610	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 611	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 612	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 613	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 614	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 615	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 616	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 617	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 618	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 619	2017
JURANÇON	Capteur AVERTIR 620	2017
JURANÇON	Comptage Bagnel (SECTO)	1983
JURANÇON	Comptage Passerelle Golf (SECTO)	1980
JURANÇON	Comptage Passerelle Siamelap (SECTO)	1980
JURANÇON	Comptage Soubacq (SECTO)	2007
JURANÇON	Comptage Stade (SECTO)	2007
JURANÇON	Compteur client - Fromagerie des Chaumes	1982
JURANÇON	Régulateur Four dou Paysaa n°11	
JURANÇON	Régulateur Soubacq n°9	
LESCAR	Comptage Cap Ecologia (SECTO)	2015

LONS	Capteur AVERTIR 334	2012
LONS	Comptage achat Lons / Laroin	2005
LONS	Comptage achat Lons / Lescar	2005
LONS	Comptage Induspal (SECTO)	1980
LONS	Comptage vente Lons / Laroin	2005
LONS	Comptage vente Lons / Lescar	2005
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 579	2017
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 580	2017
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 581	2017
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 582	2017
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 583	2017
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 584	2017
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 585	2017
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 586	2017
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 587	2017
MAZÈRES-LEZONS	Capteur AVERTIR 588	2017
MAZÈRES-LEZONS	Comptage Picou (SECTO)	1982
MAZÈRES-LEZONS	Comptage Picou Henri IV (SECTO)	2015
MORLAÀS	Comptage achat Morlaàs (Berlance)	2005
MORLAÀS	Comptage achat Morlaàs (Bourg)	2005
MORLAÀS	Comptage achat Morlaàs (LEP)	2005
MORLAÀS	Comptage vente Morlaàs (Berlance)	2005
MORLAÀS	Comptage vente Morlaàs (Bourg)	2005
NARCASTET	Comptage Pont d'Assat (SECTO)	2015
PAU	Capteur AVERTIR 540	2017
PAU	Comptage achat Pau (virtuel)	2005
PAU	Comptage vente Pau (virtuel)	2005
UZOS	Régulateur Côte Lanabère n° 97	

7.9 Annexe 9 : Liste des abandons de créances

Code INSEE	Commune	Montant TTC de la subvention reçue	Montant TTC de Part Fermière abandonnée
64129	BILLERE	324,09	175,91
64129	BILLERE	268,91	114,13
64129	BILLERE	175,40	107,30
64129	BILLERE	126,74	139,23
64129	BILLERE	131,80	50,96
64129	BILLERE	127,09	-
64129	BILLERE	30,00	-
64132	BIZANOS	125,00	-
64132	BIZANOS	31,90	-
64132	BIZANOS	30,00	-
64230	GAN	185,00	-
64237	GELOS	500,00	191,96
64237	GELOS	162,41	-
64269	IDRON	217,00	-
64269	IDRON	166,11	-
64269	IDRON	148,93	-
64284	JURANCON	500,00	710,58
64284	JURANCON	350,00	-
64284	JURANCON	165,39	156,92
64284	JURANCON	200,00	117,54
64284	JURANCON	134,20	65,80
64284	JURANCON	111,44	50,15
64284	JURANCON	69,58	67,53
64284	JURANCON	120,00	-
64284	JURANCON	101,11	-
64348	LONS	310,96	218,66
64348	LONS	163,72	93,58
64348	LONS	143,41	95,61
64348	LONS	161,70	64,33
64348	LONS	204,45	-
64348	LONS	140,19	62,00
64348	LONS	107,66	92,37
64348	LONS	113,99	81,53
64348	LONS	126,77	67,95
64348	LONS	71,79	47,86
64348	LONS	74,84	35,08
64348	LONS	35,57	35,57

64373	MAZERES LEZONS	208,04	232,10
64405	MORLAAS	500,00	1 129,57
64413	NARCASTET	109,00	74,00
Total		6 974,19	4 278,22

7.10 Annexe 10 : Détail des recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire écouté 2018
ARESSY	13/03/2018	Secteur Henri 4	2500
ARESSY	14/03/2018	Secteur Henri 4	2500
ARESSY	12/10/2018	Rue de la Placette	50
ASSAT	06/04/2018	Secteur Meillon/Assat	2000
ASSAT	24/04/2018	Secteur Meillon/Assat	2000
ASSAT	08/06/2018	Chemin du Bois	20
ASSAT	30/10/2018	Lot de Bayne	20
BILLERE	06/02/2018	Secteur Direct Golf	2000
BILLERE	07/02/2018	Rue d'Iraty	10
BILLERE	08/02/2018	Secteur Gensemin	2500
BILLERE	09/02/2018	Secteur Gensemin	2500
BILLERE	13/02/2018	Secteur Gensemin	500
BILLERE	05/03/2018	Rue des Marnières	20
BILLERE	12/03/2018	Secteur Direct Golf	2500
BILLERE	27/04/2018	Secteur Golf	3000
BILLERE	21/06/2018	Chemin de Mirassou	20
BILLERE	12/10/2018	Secteur Gensemin	2000
BILLERE	02/11/2018	Impasse Lacassagne	20
BILLERE	14/11/2018	Secteur Direct Golf	4000
BILLERE	26/11/2018	Secteur Gensemin	1000
BIZANOS	26/02/2018	Secteur Beau soleil	2000
BIZANOS	26/03/2018	Av des Pyrénées	50
BIZANOS	11/04/2018	Secteur Beau soleil	2000
BIZANOS	02/06/2018	Secteur Bouerner	200
BIZANOS	26/06/2018	Secteur Bouerner	200
BIZANOS	27/06/2018	Secteur Bouerner	200
BIZANOS	01/10/2018	Allée Sansarriq	20
BIZANOS	10/12/2018	Secteur Bouerner	500
BIZANOS	17/12/2018	Secteur Beau soleil	3000
BIZANOS	18/12/2018	Secteur Beau soleil	2000
BOSDARROS	02/02/2018	Chemin de Sainte Colome	50
BOSDARROS	02/03/2018	Chemin de Barbe	300
BOSDARROS	12/03/2018	Route de Nay	150
BOSDARROS	11/06/2018	Secteur Bosdarros Pindats	2500
BOSDARROS	05/07/2018	Chemin de Bénacq	15
BOSDARROS	10/07/2018	Chemin de Cazet	50
BOSDARROS	24/10/2018	Chemin de Bénacq	30
GAN	11/01/2018	Secteur Loubangui	2000
GAN	15/01/2018	Secteur Loubangui	2000
GAN	15/02/2018	Secteur Gan Bourg	3000
GAN	05/07/2018	Chemin de Nassaris	50
GAN	10/07/2018	Chemin des Cheveuls	200
GAN	16/07/2018	Chemin de Castaing	20

GAN	16/07/2018	RN 117	20
GAN	27/07/2018	Rue Pierre de Marca	50
GAN	04/08/2018	Impasse Georges Brassens	20
GAN	06/08/2018	Secteur Miqueu	2500
GAN	07/08/2018	Chemin de Nassaris	15
GAN	07/08/2018	Route de Rébénacq	50
GAN	08/08/2018	Rue Pierre de Marca	50
GAN	10/08/2018	Route de Nay	25
GAN	04/10/2018	Chemin de Courbet	50
GAN	04/10/2018	Impasse Paul Cézanne	50
GAN	05/10/2018	Chemin de Bénacq	20
GAN	09/10/2018	Rue des Carolins	15
GAN	27/11/2018	Secteur Lanot Larrouy	3000
GAN	28/11/2018	Secteur Gan Bourg	3000
GAN	04/12/2018	Secteur Gan Bourg	1000
GAN	04/12/2018	Secteur Gan Bourg	1000
GELOS	09/01/2018	Secteur Hameau de Rontignon	2500
GELOS	13/02/2018	Secteur Alliou Surpressé	1000
GELOS	05/03/2018	Avenue Montfleury	20
GELOS	03/07/2018	Av Simin Palay	20
GELOS	23/07/2018	Secteur Pasteur	2500
GELOS	14/12/2018	Chemin de Carraze	300
GELOS	14/12/2018	Route de la Vallée Heureuse	200
IDRON	25/04/2018	Secteur Beaumont	2500
JURANCON	25/01/2018	Secteur Ribet	500
JURANCON	02/02/2018	Secteur Bouerner	500
JURANCON	06/02/2018	Secteur Ribet	500
JURANCON	07/02/2018	Secteur Bouerner	500
JURANCON	02/03/2018	Av Kreuzburg	10
JURANCON	19/03/2018	Av de Rausky	50
JURANCON	13/04/2018	Lot Four Dou Paysaa	20
JURANCON	12/06/2018	Secteur Bouerner	2000
JURANCON	13/06/2018	Secteur Bouerner	2000
JURANCON	19/06/2018	Secteur Bouerner	2000
JURANCON	11/07/2018	Rue de la Paix	50
JURANCON	17/10/2018	Chemin du Vert Galand	20
JURANCON	18/10/2018	Secteur Ribet	2000
JURANCON	19/10/2018	Secteur Ribet	2000
JURANCON	20/10/2018	Secteur Ribet	2000
JURANCON	25/10/2018	Secteur Ribet	2500
JURANCON	26/10/2018	Secteur Bouerner	2000
JURANCON	28/10/2018	Secteur Beau soleil	2000
LAROIN	02/01/2018	Chemin de Batpribette	10
LAROIN	12/02/2018	Secteur Chapelle de Rousse	3000
LONS	30/01/2018	Av Antoine Lavoisier	100
LONS	05/02/2018	Av Chamoine Passailh	50
LONS	16/02/2018	Secteur Jardins de Billère	2500
LONS	15/03/2018	Secteur Jardins de Billère	1731
LONS	16/03/2018	Secteur Jardins de Billère	2000
LONS	20/03/2018	Secteur Jardins de Billère	1500

LONS	03/04/2018	Secteur Jardins de Billère	1500
LONS	04/04/2018	Secteur Jardins de Billère	1500
LONS	10/04/2018	Rue Bernard Larran	150
LONS	15/05/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	16/05/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	17/05/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	18/05/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	22/05/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	23/05/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	24/05/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	25/05/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	05/06/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	06/06/2018	Secteur Siamélap	2500
LONS	31/07/2018	Rue des Pervenches	20
LONS	14/10/2018	Secteur Jardins de Billère	2000
LONS	17/10/2018	Rue des Genêts	400
LONS	17/10/2018	Av Antoine Lavoisier	50
LONS	31/10/2018	Secteur Jardins de Billère	2000
LONS	13/11/2018	Secteur Jardins de Billère	4000
LONS	29/11/2018	Secteur Jardins de Billère	2000
MAZERES LEZONS	11/06/2018	Rue Louis Barthou	150
MAZERES LEZONS	05/07/2018	Secteur Picou	2500
MAZERES LEZONS	09/07/2018	Secteur Picou	2500
MAZERES LEZONS	02/11/2018	Rue des Mésanges	100
MEILLON	03/04/2018	Secteur Meillon/Assat	3000
MEILLON	04/04/2018	Secteur Meillon/Assat	3000
MORLAAS	18/01/2018	Secteur Morlaas BS	3000
MORLAAS	19/01/2018	Secteur Morlaas BS	2000
MORLAAS	22/01/2018	Secteur Morlaas BS	2000
MORLAAS	24/07/2018	Secteur Pompagement Berlane	3000
MORLAAS	02/10/2018	Secteur Pompagement Berlane	2500
NARCASTET	14/02/2018	Chemin de la Plaine	20
NARCASTET	20/12/2018	Pompagement Narcastet	1000
RONTIGNON	17/07/2018	Secteur Picou	2000
RONTIGNON	10/08/2018	Rue Las Caïres	20
SERRES MORLAAS	26/07/2018	Chemin de La Côte du Bois	30
UZOS	06/02/2018	Route des Côteaux	30
UZOS	14/02/2018	Route de Nay	200
UZOS	12/07/2018	Secteur Picou	2000
UZOS	16/07/2018	Secteur Picou	2000
UZOS	19/10/2018	Chemin de Hums	20

7.11 Annexe 11 : Suivi des indicateurs de performance

7.11.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Indicateurs du décret du 2 mai 2007							
Thème	Indicateur	2015	2016	2017	2018	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	-	69 000	69 500	70 200	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	30 551	31 102	31 653	34 217	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	823,3	824	822,9	826	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,61	1,72	1,7305	1,74133	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	99,1	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	-	75,32	76,67	76,73	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	115	120	120	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,59	0,18	0,82	0,89	%	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	100	100	100	100	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	-	6,37	6,3	5,65	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	-	4,88	4,7	4,47	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	47	41	50	60	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	-	0,002	0,0007	-	Euros par m ³ facturés	A

7.11.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL							
Thème	Indicateur	2015	2016	2017	2018	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,1	4,3	3,7	0	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	2	2	1	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	8,1	9,4	7,5	5,73	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,8	-	1,84	1,43	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0	0	0	0	Nombre	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0	0	0	0	%	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	0	0	0	0	%	A

7.11.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2018	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

7.12 Annexe 12 : Liste des dégrèvements

Les dégrèvements 2018		
Commune	Nom client	Volumes dégrévés (m³)
ARESSY		63
ARESSY		468
ARESSY		538
ASSAT		17
ASSAT		57
ASSAT		14
ASSAT		683
ASSAT		569
BILLERE		143
BILLERE		2 746
BILLERE		2 325
BILLERE		63
BILLERE		1 158
BILLERE		39
BILLERE		23
BILLERE		89
BILLERE		72
BILLERE		994
BILLERE		127
BILLERE		160
BILLERE		108
BILLERE		71
BILLERE		2 056
BILLERE		1 226
BILLERE		3 375
BILLERE		1 353
BILLERE		98
BILLERE		275
BILLERE		2 481
BILLERE		1 229
BILLERE		106
BILLERE		131
BILLERE		40
BILLERE		190
BILLERE		328
BIZANOS		534
BIZANOS		35
BIZANOS		59
BIZANOS		469
BIZANOS		41

Les dégrèvements 2018		
Commune	Nom client	Volumes dégrévés (m³)
BIZANOS		62
BIZANOS		264
BIZANOS		535
BIZANOS		154
BIZANOS		86
BIZANOS		48
BIZANOS		1 036
BIZANOS		23
BIZANOS		1 249
BIZANOS		32
BIZANOS		59
BOSDARROS		13
BOSDARROS		28
BOSDARROS		644
BOSDARROS		172
BOSDARROS		60
BOSDARROS		427
GAN		286
GAN		566
GAN		109
GAN		357
GAN		575
GAN		54
GAN		263
GAN		347
GAN		182
GAN		132
GAN		229
GAN		330
GAN		326
GAN		121
GELOS		4
GELOS		102
GELOS		1
GELOS		154
GELOS		6
GELOS		262
GELOS		15
GELOS		207
IDRON		833
IDRON		542
IDRON		115
IDRON		32

Les dégrèvements 2018		
Commune	Nom client	Volumes dégrévés (m³)
IDRON		35
IDRON		1 329
IDRON		206
IDRON		190
IDRON		159
IDRON		70
IDRON		716
IDRON		312
IDRON		105
IDRON		1 235
JURANCON		146
JURANCON		1 064
JURANCON		101
JURANCON		10
JURANCON		153
JURANCON		44
JURANCON		117
JURANCON		16
JURANCON		931
JURANCON		31
JURANCON		9
JURANCON		101
JURANCON		112
JURANCON		748
JURANCON		23
JURANCON		10
JURANCON		66
JURANCON		184
JURANCON		38
JURANCON		1 078
JURANCON		24
JURANCON		124
JURANCON		45
JURANCON		547
JURANCON		9
JURANCON		85
JURANCON		22
JURANCON		249
JURANCON		22
JURANCON		51
LAROIN		738
LAROIN		682
LAROIN		563

Les dégrèvements 2018		
Commune	Nom client	Volumes dégrévés (m³)
LASSEUBETAT		505
LESCAR		1 039
LESCAR		37
LONS		103
LONS		58
LONS		231
LONS		2 156
LONS		910
LONS		1 490
LONS		44
LONS		6
LONS		228
LONS		464
LONS		377
LONS		251
LONS		611
LONS		195
LONS		9
LONS		1
LONS		253
LONS		166
LONS		52
LONS		239
LONS		90
LONS		83
LONS		139
LONS		102
LONS		60
LONS		694
MAZERES LEZONS		465
MAZERES LEZONS		26
MAZERES LEZONS		38
MAZERES LEZONS		19
MAZERES LEZONS		360
MEILLON		118
MORLAAS		184
MORLAAS		28
MORLAAS		737
MORLAAS		150
MORLAAS		45
MORLAAS		158
MORLAAS		377
MORLAAS		580

Les dégrèvements 2018		
Commune	Nom client	Volumes dégrévés (m³)
MORLAAS		228
MORLAAS		600
MORLAAS		469
MORLAAS		310
MORLAAS		6
MORLAAS		99
MORLAAS		931
MORLAAS		116
NARCASTET		2 135
NARCASTET		193
NARCASTET		196
NARCASTET		551
RONTIGNON		150
RONTIGNON		114
SERRES MORLAAS		244
SERRES MORLAAS		510
SERRES MORLAAS		179
SERRES MORLAAS		254
SERRES MORLAAS		174
SERRES MORLAAS		136
UZOS		101
UZOS		86

7.13 Annexe 13 : Plan de localisation des prises d'eau sauvages -Zone Induspal à LONS



Prêts pour la révolution de la ressource